

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

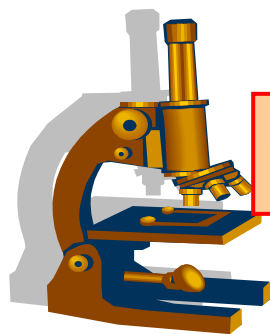
SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (INSD)
SECRETARIAT DU CONSEIL NATIONAL DE COORDINATION STATISTIQUE (CNCS)

OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA PAUVRETE ET DU
DEVELOPPEMENT HUMAIN
(ONAPAD)



Passer la pauvreté à la loupe pour mieux la combattre !



ÉTAT DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
Eléments d'analyses basés sur les indicateurs clés identifiés

2002

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	0
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
MEMBRES DE L'EQUIPE AYANT EU EN CHARGE LA REDACTION DU	4
AVANT-PROPOS	5
1 INTRODUCTION.....	8
1.1 CONTEXTE DE L'ANALYSE DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO	8
1.2 APPUI DU PNUD A LA BONNE GOUVERNANCE AU BURKINA FASO.....	9
2 DEFINITION ET MESURE DE LA PAUVRETE DANS LA PERSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ²	11
2.1 LE CONCEPT DE PAUVRETE.	11
2.2 LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT HUMAIN	12
3 ETAT DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO.....	15
3.1 CADRE MACRO-ECONOMIQUE EN RELATION AVEC LA PROBLEMATIQUE DE LA PAUVRETE.....	15
3.1.1 Rappel des textes fondamentaux	15
3.1.1.2 Les indicateurs de performance macroéconomiques	16
3.1.1.3 Evaluation des résultats atteints dans la mise en œuvre du CSLP	19
3.2 LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.....	22
3.2.1.1 Profil de la pauvreté au Burkina Faso.....	22
3.2.1.2 Typologie des provinces selon l'IDH.....	23
3.3 SANTE, NUTRITION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	26
3.3.1 <i>Aperçu sur la politique sanitaire nationale.</i>	26
3.3.2 <i>Evolution de la situation sanitaire</i>	29
3.3.2.1 Etat de santé de la population	29
3.3.2.2 Activités des formations sanitaires	37
3.3.2.3 Ressources sanitaires.....	40
3.3.3 <i>Pauvreté et indicateurs de sante</i>	43
3.3.4 <i>Evaluation des résultats atteints et perspectives</i>	45
3.3.4.1 Les objectifs du CSLP et du PNDS	45
3.3.4.2 Evaluation des résultats atteints.....	46
3.3.4.3 Recommandations	46
3.4 EDUCATION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	48
3.4.1 <i>Aperçu des politiques en matière d'éducation au burkina</i>	48
3.4.2 <i>des résultats importants atteints</i>	50
3.4.3 <i>Des efforts importants mais insuffisants pour les pauvres</i>	53
3.4.3.1 L'accès à l'éducation.....	53
3.4.3.2 Le parcours scolaire.....	57
3.4.3.3 Evaluation de quelques résultats dans le cadre du CSLP et du PDDEB.	59
3.4.4 <i>Recommandations liées au secteur de l'éducation pour la réduction de la pauvreté</i>	60
3.5 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	63
3.5.1 <i>Aperçu de la politique en matière d'emploi au burkina.</i>	63
3.5.2 <i>Situation de l'emploi</i>	64
3.5.2.1 Le chômage	64
3.5.2.2 Les groupes vulnérables et le marché de l'emploi.....	65
3.5.2.3 Les efforts de lutte contre le chômage et la pauvreté.....	66
3.6 AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	68
3.6.1 <i>Secteur agricole</i>	68
3.6.1.1 Diagnostic du secteur agricole.....	69
3.6.2 <i>Secteur de l'élevage</i>	75
3.6.2.1 Etat sanitaire du cheptel.....	77
3.6.2.2 Elevage et pauvreté	81

3.7	PAUVRETE ET ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT	82
3.7.1	<i>Aperçu de la politique en matière d'eau et d'assainissement</i>	82
3.7.2	<i>L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement (EPA)</i>	84
3.7.2.1	Introduction	84
3.7.2.2	La couverture actuelle en eau potable	85
3.7.2.3	Assainissement	87
3.7.3	<i>L'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la lutte contre La pauvreté</i>	88
3.7.3.1	Les objectifs du Cadre stratégique	88
3.7.3.2	La politique tarifaire de l'eau	89
3.7.3.3	L'assainissement	90
3.8	ENVIRONNEMENT, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, ENERGIE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	91
3.8.1	<i>Aperçu de la politique environnementale du burkina</i>	91
3.8.1.1	La législation environnementale	91
3.8.1.2	Les plans et programmes nationaux d'actions pour l'environnement	92
3.8.2	<i>Etat des ressources en eau</i>	94
3.8.3	<i>La préservation de l'environnement dans la lutte contre la pauvreté</i>	94
3.8.3.1	La lutte contre les feux de brousse	94
3.8.3.2	Le suivi et la gestion des formations classées	95
3.8.3.3	La gestion des stocks disponibles des ressources forestières	96
3.8.3.4	La conservation des espèces menacées	98
3.8.3.5	La protection des écosystèmes fragiles	98
3.9	SECTEUR PRIVE, COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE BURKINABE, ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.	99
3.9.1	<i>Stratégie de développement du secteur privé au Burkina</i>	99
3.9.2	<i>Les objectifs de développement du secteur privé</i>	100
3.9.2.1	Promouvoir un environnement juridique et réglementaire des affaires incitatif	100
3.9.2.2	Réduire le coût des facteurs de production	101
3.9.2.3	Réduire la pression fiscale sur le secteur formel	105
3.9.2.4	Promouvoir l'investissement privé	107
3.9.3	<i>Evaluation des résultats atteints dans le cadre du CSLP et perspectives</i>	107
3.10	GOVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	108
3.10.1	<i>La gouvernance politique et démocratique</i>	109
3.10.2	<i>La gouvernance locale</i>	109
3.10.3	<i>La gouvernance économique</i>	110
4	CONCLUSION GENERALE	111
5	ANNEXES	112

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	:	Adduction d'Eau Potable
ARTEL	:	Autorité de Régulation des Télécommunications
BIT	:	Bureau International du Travail
CAMEG	:	Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels Génériques
CCP	:	Cadre de Coopération pour le Pays
CM	:	Centre Médical
CND	:	Commission Nationale de Décentralisation
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUED	:	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CONAGESE	:	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONEDD	:	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	:	Centre de Santé de Promotion Sociale
DHD	:	Développement Humain Durable
ED	:	Enquête Démographique
EDS	:	Enquête Démographique de Santé
ENSA	:	Enquête Nationale Agricole
EP	:	Enquête Prioritaire
EPA	:	Etablissement Public à Caractère Administratif
EPT	:	Programme accéléré d'Education Pour Tous
FAAGRA	:	Fonds d'Appui aux activités Génératrices de Revenus des Agriculteurs
FAPE	:	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	:	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FMI	:	Fonds Monétaire International
FONAPE	:	Fonds National pour la Promotion de l'Emploi
IDH	:	Indice de Développement Humain
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH	:	Indice de Pauvreté Humaine
LIPDHD	:	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEBA	:	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEG	:	Médicaments Essentiels Génériques
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONAPAD	:	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
ONATEL	:	Office National des Télécommunications
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONPE	:	Office National de la Promotion de l'Emploi
PAGIRE	:	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASP	:	Projet d'Appui au Secteur Privé
PDDEB	:	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNAR-TD	:	Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés
PNGT-II	:	Programme National de Gestion des Terroirs
PNLCD	:	Plan National de Lutte contre la Désertification
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRGE	:	Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAGE	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SONABEL	:	Société Nationale d'Electricité du Burkina
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

**MEMBRES DE L'EQUIPE AYANT EU EN CHARGE LA REDACTION DU
RAPPORT SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE ET DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE 2003**

EQUIPE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- BONKOUNGOU Maxime, Expert National en Observatoires, ONAPAD ;
- BOMBIRI Paul, VNU National statisticien, ONEF.

CONSULTANTS :

✓ Consultant principal

- OUATTARA Marcel, Statisticien-Economiste, Consultant principal.

✓ Correspondants

- BONKOUNGOU Félix, INSD / Direction des Statistiques Générales ;
- COMBASSERE Célestin, DEP / Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;
- DEMBELE Bernard, INSD / Direction de la Démographie ;
- KABORE Cyrille, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie ;
- KABORE Moussa, Direction des Statistiques Agricoles ;
- OUEDRAOGO François, Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques ;
- OUEDRAOGO Moïse, DGEP / Direction de la Prévision et des Analyses Macroéconomiques ;
- RAMDE Tinga, DEP/Ministère des Ressources Animales ;
- SAWADOGO Bénéwendé Janvier, DEP/ Ministère de la Santé ;
- TRAORE Bakary, INSD / Direction des Etudes Economiques.

AVANT-PROPOS

Créé dans le courant de l'année 2001, l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD) a reçu deux missions essentielles :

- Permettre aux acteurs du développement de suivre et d'évaluer à travers des indicateurs appropriés, l'impact des politiques et des programmes d'action engagés dans leurs domaines de compétence ;
- Développer des bases de données plus larges, diffuser cette information sous une forme adaptée aux besoins des utilisateurs et contribuer ainsi au dialogue social.

Dans son plan d'action prioritaire, l'ONAPAD a entrepris (i) l'identification de façon participative et sur une base consensuelle d'indicateurs de suivi et d'évaluation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des objectifs internationaux de développement ; (ii) l'élaboration d'un schéma d'une base de données et sa mise en œuvre ; (iii) l'analyse des données et des indicateurs qui en découlent en vue de produire des documents utiles à tous les décideurs à quelque échelon qu'ils soient.

La présente étude est un des jalons de ce programme prioritaire. Il se veut un éclairage annuel sur *l'état de la pauvreté et du développement humain durable au Burkina Faso* à travers le prisme des indicateurs de suivi de la pauvreté, du développement humain durable et des objectifs internationaux de développement.

Dans la version actuelle de ce rapport, les données relatives à certains indicateurs ne sont pas toutes à jour. La coopération de toutes les structures de production statistique est nécessaire à cet effet et l'ONAPAD en étroite collaboration avec l'INSD s'y attelle.

La présente édition tente alors de faire un état sur la pauvreté et le DHD au Burkina Faso sur la base uniquement des données disponibles. Elle sera complétée au fur et à mesure que les informations seront disponibles.

Encadré 1 : Méthodologie de collecte des données pour le chiffrage des indicateurs.

Le dispositif de collecte des données mis en place visait le chiffrage sur une période de 14 ans (1990–2002) des cent quatre vingt un (181) indicateurs identifiés et documentés sous l'égide de l'ONAPAD. Il a consisté (i) à la confection de fiches navettes (maquettes de tableaux) qui prennent en compte toutes les informations de base nécessaires au calcul d'un indicateur donné et tous les niveaux de désagrégation pertinents ; (ii) à l'identification dans chacune des principales structures de production statistique d'un cadre à qui a été confié sur une base contractuelle, la collecte et le traitement des données en vue de renseigner les fiches navettes d'une part, et d'autre part l'analyse explicative sommaire de l'évolution des indicateurs relevant de sa compétence. Chacune de ces personnes ressources avait la charge de faire valider les données au niveau de sa structure avant transmission à l'ONAPAD. Toutes les informations ont donc été centralisées au niveau de l'observatoire sur support papier et sur support magnétique (fichiers) où un travail minutieux de vérification, de recoupement, d'analyse a été mené pour apurer les données.

De façon générale, on constate que les données portant sur un nombre non négligeable d'indicateurs retenus ne sont pas disponibles dans le passé ; la plupart étant d'un suivi récent et irrégulier. Cette absence de mémoire a été la première limite lors de la constitution et la mise à jour manuelle de la base de données de l'observatoire. En outre, beaucoup d'indicateurs synthétiques dans le domaine de l'agriculture posent de sérieux problèmes surtout avec l'arrêt du système d'alerte précoce.

Globalement, l'établissement d'une série couvrant la période 1990 – 2002 dans la plus part des domaines a été difficile car les différents services concernés éprouvent d'énormes difficultés à assurer une collecte régulière des statistiques du fait des moyens limités d'une part, et des coûts exorbitants des opérations de collecte d'autre part. Néanmoins les quelques données recueillies ont permis de faire un état des lieux. Les informations de certains domaines tels que l'emploi, la bonne gouvernance, etc., ne sont pas encore reconstituées.

Le présent rapport se présente en trois parties : la première partie est consacrée à la définition et à la mesure de la pauvreté dans la perspective du Développement Humain Durable ; la seconde partie fait l'état de la pauvreté de façon sectorielle ; et dans ce cadre, pour chaque secteur, un aperçu sur les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté est donné, suivi d'un diagnostic de l'évolution du secteur à travers les indicateurs retenus sous l'égide de l'observatoire.

Enfin, lorsque l'information est disponible, une analyse des performances du secteur en rapport avec les indicateurs de pauvreté est menée pour rendre compte des résultats atteints, expliquer les éventuels contre-performances et dégager les perspectives pour l'avenir.

La troisième partie reprend dans un cadre macro-économique global l'analyse des politiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté pour tenter d'expliquer l'état actuel de la pauvreté, les apports de ces politiques, leurs limites, et enfin l'impact de l'environnement international sur la pauvreté au niveau national.

Encadré 2 : Un projet de base de données pour faciliter l'élaboration des futurs rapports

L'étude en vue de *l'élaboration du schéma de la base de données sur la pauvreté et le DHD, l'Emploi et la Formation Professionnelle*¹ dans le cadre de l'observatoire (axe 3) avait souligné les lacunes du système d'information statistique caractérisé par une totale indépendance entre les producteurs, les centralisateurs, les diffuseurs et les utilisateurs de données. Chaque structure collecte ses informations et mène ses investigations selon ses besoins et ses moyens, sans tenir compte d'un cadre référentiel en matière de plan de production et d'harmonisation des définitions et concepts, normes et nomenclatures. Dans un tel contexte, l'étude a proposé une approche de gestion des données par le système « **entrepôts de données** » (Data Warehouse) qui semble être le mieux adapté pour la confection d'un modèle du système intégré de gestion de l'information pour le suivi de la pauvreté et du DHD, l'emploi et la formation professionnelle.

Concept d'entrepôt de données « data warehouse »

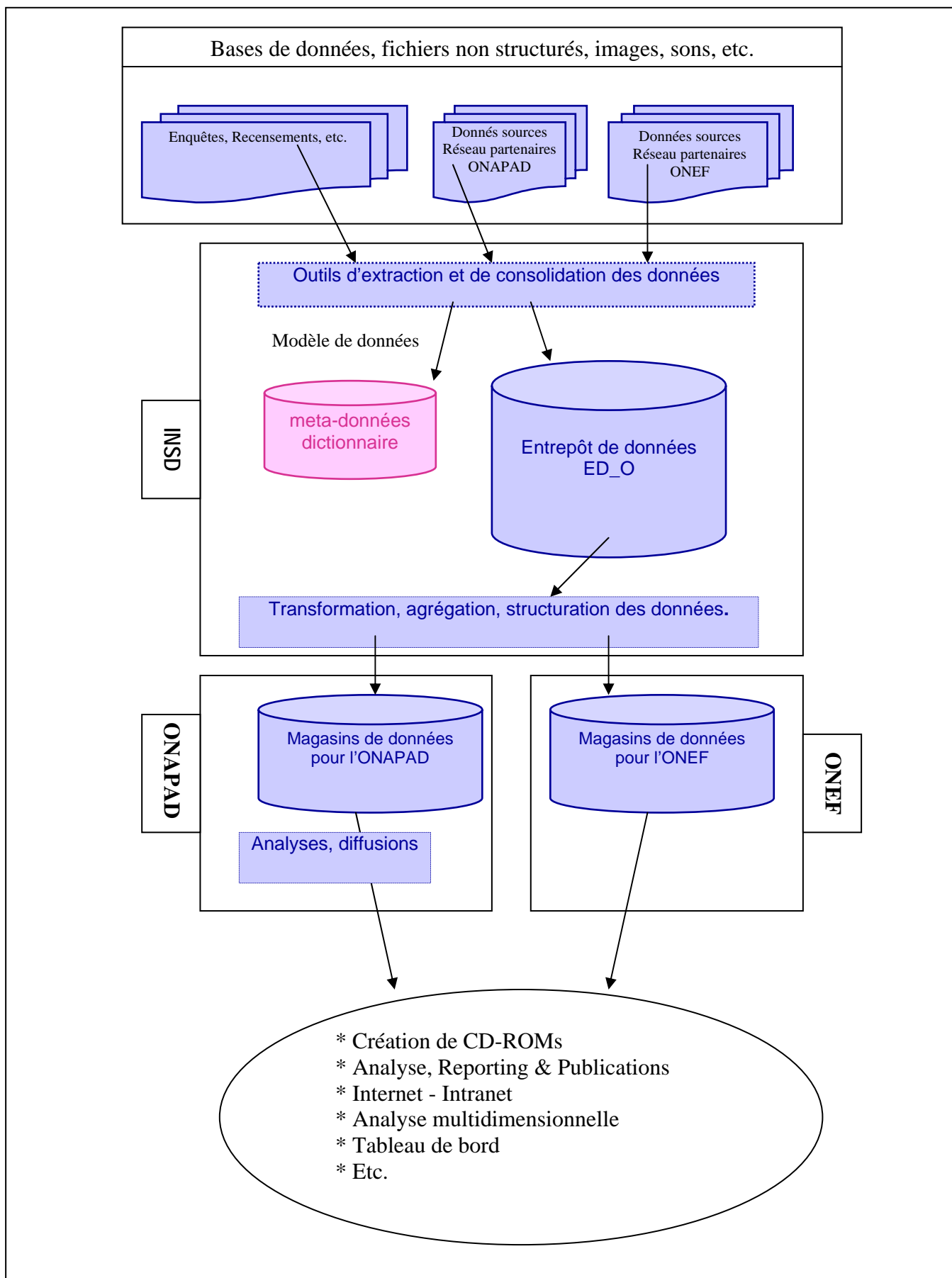
L'architecture des systèmes décisionnels (voir figure 2 ci-dessous) met en jeu quatre éléments essentiels : les sources de données, l'entrepôt de données, les magasins de données et les outils d'analyse et d'interrogation.

- Les **sources de données** sont nombreuses, variées, distribuées et autonomes. Elles peuvent être des bases de données, des fichiers Excel, Word, des images, etc.
- « Un **entrepôt de données** est une collection de données relatives à des sujets touchant une organisation, intégrée, variant dans le temps, et non-volatile pour supporter le processus de prise de décision d'une organisation » (traduction libre, Inmon et al. 1996). C'est le lieu de stockage centralisé des informations utiles pour les décideurs et utilisateurs de données. Il met en commun les données provenant des différentes sources et conserve leurs évolutions. Les données sources de l'entrepôt sont extraites de systèmes, de base de données et de fichiers (Excel, Word, etc.).
- Le **magasin de données** ou **marché de données** est une implantation localisée d'un entrepôt de données à usage unique. « L'entrepôt de données est prévu pour l'entreprise dans son ensemble alors que le marché de données est sectoriel (il peut être un sous-ensemble exact ou modifié de l'entrepôt de données) » (Bédard et al, 1997)
- Les outils d'analyse permettent de manipuler les données suivant des axes d'analyses. L'information est visualisée au travers d'interfaces et fonctions dédiées à des décideurs souvent non informaticiens (directeurs, chefs de services, etc.).

Son coût de réalisation global est d'environ 300 millions de FCFA et nécessite un partenariat pour son financement. La mise en œuvre devra être toutefois progressive avec un module fonctionnel d'un coût de 37 millions de FCFA.

¹ Etude sur l'Elaboration du schéma de la base de données sur la pauvreté, le DHD, l'emploi et la formation professionnelle. Décembre 2002. Alexis Capo Chichi, Marcel Ouattara, et Mathias Ouroubè Sanou.

Figure 0 : Architecture fonctionnelle globale de la base de données



³ (i) Maintenir un cadre macro-économique stable, (ii) Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs, (iii) Accélérer le développement du monde rural, (iv) Appuyer les secteurs productifs.

INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ANALYSE DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

Pays sahélien enclavé situé en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur 274.200 Km² et compte selon les résultats du dernier recensement général de la population (1996) 10.332.798 habitants avec un taux de croissance démographique d'environ 2,34% l'an et une densité de 33,5 habitants/Km². Environ 86% de cette population vit en milieu rural. La population est essentiellement jeune (55% ont moins de 20 ans). Le climat est tropical de type soudano-sahélien sévère caractérisé par des sécheresses répétées, une désertification toujours croissante et une insuffisance notoire en eau.

En dehors de cet environnement physique peu favorable, le contexte économique du Burkina est assez difficile. L'économie est dominée par l'agriculture et l'élevage qui représentent respectivement 30% et 10% du produit intérieur brut (PIB), génèrent 60% des recettes d'exportation et occupent 90% de la population active. Le revenu moyen par habitant et par an est d'environ 300 \$ US ; ce qui place le Burkina parmi les pays les plus pauvres du monde.

La pauvreté étant un facteur limitant pour le développement économique et la cohésion sociale, les autorités Burkinabé se sont engagées à asseoir, avec l'appui de la communauté internationale, une stratégie en faveur de la réduction de la pauvreté.

Aussi, dans sa «**Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable 1995-2005**» présentée en 1995 à Genève, lors de la conférence de table ronde des partenaires au développement, le Gouvernement Burkinabé a manifesté sa détermination à améliorer les conditions de vie des populations d'une manière générale et en particulier celles des populations vulnérables et défavorisées. Dans ce sens, il centre le développement du pays sur le concept de «sécurité humaine» qui devra permettre à chaque burkinabé d'accéder à : (i) la sécurité économique liée à l'accès à un emploi rémunérateur ; (ii) la sécurité sanitaire ; (iii) la sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation de base incluant l'eau potable ; (iv) la sécurité environnementale liée à la préservation de l'environnement sain et (v) la sécurité individuelle et politique.

De plus, le Gouvernement Burkinabé a signifié dans la **Note Stratégique Nationale**, élaborée selon les recommandations de la résolution 47/199 de l'assemblée générale des Nations Unies, que les résultats attendus de ses interventions sont de faire passer : (i) le revenu par tête d'habitant de 300 \$ à 500 \$ en 2005 ; (ii) le taux d'alphabétisation de 29% à 40% en 2005 ; (iii) le taux de scolarisation de 34% à 70% en 2005 ; (iv) l'espérance de vie de 48 ans à 57 ans en 2005.

En dépit des efforts déployés par l'Etat burkinabé à travers des programmes et plans nationaux de développement, les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des populations demeurent encore limités. Conscient de cela, le gouvernement, avec l'appui de la communauté financière internationale, a engagé le pays dans un vaste programme de réformes économiques et politiques visant à asseoir les conditions d'une bonne relance de l'économie, à garantir les libertés individuelles et collectives, à assurer la transparence dans la gestion des affaires publiques et à développer une bonne gestion de proximité.

C'est dans cette perspective que se situe l'élaboration en 2000 du **Cadre Stratégique du Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)**. Ce document cadre énonce les objectifs prioritaires de développement pour réduire d'une part le niveau de pauvreté des populations et d'autre part les inégalités entre les différentes régions et groupes socio-économiques.

La réalisation des objectifs du CSLP, s'articule autour de plusieurs programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité³

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base⁴

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres⁵

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance⁶

Le CSLP repose sur sept grands principes : (i) le recentrage du rôle de l'Etat, (ii) la gestion durable des ressources naturelles, (iii) la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, (iv) la promotion d'une bonne gouvernance, (v) la prise en compte de la dimension régionale, (vi) l'équilibre régional et (vii) la question du genre.

Le cadre institutionnel des actions de réduction de la pauvreté est composé de 4 principaux acteurs : (i) les structures de l'Etat qui définissent les politiques sectorielles nationales de développement humain durable, mobilisent les moyens nécessaires, assurent auprès des collectivités locales des missions d'appui-conseil, de suivi et de contrôle ; (ii) les collectivités locales, chargées de la gestion des biens et services locaux ; (iii) la société civile, acteur et bénéficiaire du développement et (iv) les bailleurs de fonds.

Au regard de l'importance du CSLP en tant que cadre de référence pour l'action gouvernementale et les interventions des partenaires techniques et Financiers, des dispositions ont été prises pour sa vulgarisation, le suivi de sa mise en œuvre, son évaluation et sa révision périodique. Le processus de la première révision a débuté le 18 Avril 2003 et devra déboucher avant la fin de l'année sur un CSLP révisé qui couvrira la période 2004-2006.

1.2 APPUI DU PNUD A LA BONNE GOUVERNANCE AU BURKINA FASO

En s'appuyant sur les priorités stratégiques du CSLP, le PNUD a retenu dans le Cadre de la Coopération pour le Pays (CCP) au Burkina Faso, trois grands domaines de concentration : (i) la lutte contre la pauvreté et le développement des secteurs sociaux, (ii) le développement d'une bonne gouvernance et la gestion de l'économie, (iii) la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Au titre du développement d'une bonne gouvernance économique, le PNUD a lancé le Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique (PRGE) pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du Cadre

⁴ (i) Promouvoir l'accès des pauvres aux services de l'éducation, (ii) Promouvoir l'accès des pauvres aux services de la santé, (iii) Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau, (iv) Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat.

⁵ (i) Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, (ii) Intensification et modernisation de l'activité agricole, (iii) Accroissement et diversification des revenus des ruraux, (iv) Désenclavement.

⁶ (i) Bonne gouvernance démocratique, (ii) Gouvernance locale, (iii) Bonne gouvernance économique, (iv) Lutter contre la corruption.

Stratégie de Lutte contre la Pauvreté. Le PRGE recentre ainsi l'assistance du PNUD autour de quatre axes prioritaires :

- ☛ *Axe 1 : l'étude prospective « Burkina 2025 »,*
- ☛ *Axe 2 : le pilotage de l'économie et la coordination des aides,*
- ☛ *Axe 3 : le système d'information statistique sur la pauvreté et le Développement Humain Durable (DHD) et la prise en compte d'un observatoire de l'emploi,*
- ☛ *Axe 4 : la gouvernance économique locale.*

En terme d'activités au niveau de l'axe 3, l'observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD) est fonctionnel au sein de l'INSD et l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle (ONEF) au sein du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la jeunesse ; une batterie d'indicateurs de suivi a été identifiée et validée selon un processus participatif. La mise en place d'une base de données est en cours.

2 DEFINITION ET MESURE DE LA PAUVRETE DANS LA PERSPECTIVE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE²

2.1 LE CONCEPT DE PAUVRETE.

Bien que la pauvreté ne soit pas un phénomène nouveau, elle reste difficile à définir du fait de son caractère multidimensionnel. La définition la plus acceptée est celle d'une privation, tant physiologique que sociale du bien-être de l'être humain. Cette définition porte sur les deux dimensions de la pauvreté : la dimension physiologique (pauvreté économique) et la dimension sociale (pauvreté humaine).

- ☑ La dimension économique de la pauvreté comprend trois formes⁷ : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence » et la pauvreté de potentialité ou de « capacités ».

La pauvreté monétaire exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation, traduite en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire en deçà duquel on est considéré comme pauvre, et l'on comptabilise le nombre de pauvres par référence à ce seuil (ligne de pauvreté). Ce seuil peut être estimé soit à partir du revenu, très variable, soit de la consommation plus stable dans le temps.

La pauvreté des conditions de vie ou « d'existence ». La pauvreté est dans ce cas perçue dans sa dimension d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel et culturel, résultant de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. L'analyse est élargie à l'ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée ; ce qui renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale. Cette « pauvreté des conditions de vie » ou « pauvreté d'existence », vision plus « qualitative » de la pauvreté, traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non scolarisation), au logement, etc.

La pauvreté de potentialités ou de « capacités » traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens («différentes formes de capital») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. Cette insuffisante « accumulation de capital » engendre une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998). Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. Dans une vision dynamique, on devient pauvre du fait de modifications dans le patrimoine (par faillite), dans le capital humain (handicap) ou dans le capital social (exclusion ou rupture familiale).

⁷ Jean-Luc Dubois, *Présentation des différentes formes de la pauvreté*, 1998, texte introductif à la journée des économistes de l'IRD 1998. On a également utilisé pour ces différentes définitions, la note sur les différentes approches de la pauvreté de Sarah Marniesse (1999).

La pauvreté humaine est d'abord perçue comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village, ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est dans certains pays perçue comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales.

Encadré 3 : l'indice de pauvreté humaine

Le rapport mondial sur le développement humain en 1997 a introduit le concept et l'indice de pauvreté humaine (Human Poverty Index – HPI) pour réunir sous un seul indicateur les différentes dimensions de la privation dans l'existence. HPI donne une vue d'ensemble de la pauvreté dans une communauté déterminée, de l'ampleur des carences et du pourcentage de membres de cette communauté qui ne participent pas au progrès.

L'indicateur de la pauvreté humaine mesure le dénuement au niveau de quatre grands aspects de la vie humaine : la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, le savoir, les moyens économiques et la participation à la vie sociale. Ces éléments sont les mêmes pour tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. Seuls les critères les mesurant varient, pour tenir compte des différences dans les réalités de ces pays et en raison des limites imposées par les données.

✚ Pour les pays en développement, la pauvreté humaine est mesurée par l'IPH-1.

Le déficit de capacité à vivre longtemps et en bonne santé se mesure par le pourcentage des personnes risquant de décéder avant 40 ans, le déficit de savoir par l'analphabétisme et le déficit de moyens économiques par le pourcentage d'individus qui sont privés d'accès aux services de santé et à l'eau potable ainsi que par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou aiguë.

Ces éléments appellent deux observations.

- ✓ dans les pays en développement, l'aide publique pèse d'un plus grand poids dans les moyens économiques que le revenu privé. Dans le même temps, plus des quatre cinquièmes du revenu privé sont consacrés à l'alimentation. Ainsi, dans ces pays, le manque d'accès aux services de santé et à l'eau potable, associé à la malnutrition, traduit le déficit de moyens économiques de manière plus concrète que d'autres critères.
- ✓ en l'absence d'un outil de mesure acceptable et des données nécessaires, l'indicateur de la pauvreté humaine ne peut pas restituer le déficit de participation à la vie sociale dans les pays en développement.

✚ Dans les pays industrialisés, la pauvreté humaine est mesurée par l'IPH-2.

Le déficit de capacité à vivre longtemps et en bonne santé se mesure par le pourcentage des personnes risquant de décéder avant 60 ans, le déficit de savoir par l'illettrisme, le déficit de moyens économiques par la pauvreté monétaire (le revenu privé constituant la première source de moyens économiques) et le déficit de participation à la vie sociale par le chômage de longue durée.

Malgré tout, il faut rappeler que le concept de pauvreté humaine va bien au-delà de sa mesure, car il est extrêmement malaisé de réunir sous un indicateur unique et quantifiable, tous les aspects du phénomène. Il est pratiquement impossible de mesurer et de quantifier, par exemple, l'absence de liberté politique, de sécurité personnelle, ou de libre participation à la vie communautaire, ou encore, les conséquences de la détérioration de l'environnement.

2.2 LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

La notion de «développement humain» peut se définir comme le processus visant à élargir au maximum les possibilités offertes aux femmes et aux hommes afin qu'ils vivent le mieux possible. Ces possibilités sont envisagées à plusieurs niveaux essentiels : (i) celui de mener une vie longue et saine ; celui d'autre part d'être en mesure d'acquérir des connaissances, ce qui implique que soit ouvert l'accès aux ressources indispensables à un niveau de vie décent. En outre, le développement recherché est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, ce qui renvoie à la notion de développement durable.

Mais la notion de développement humain ne peut se limiter à cela. Elle doit, en effet, comporter également en son sein d'autres possibilités moins matérielles sans lesquelles l'être humain ne peut exister comme être social et être pensant : ce sont celles qui ont trait aux libertés politiques, économiques et sociales, et celles qui ouvrent à l'individu, homme ou femme, la capacité d'exprimer sa productivité et sa créativité.

La notion de «développement humain» comporte ainsi deux aspects fondamentaux et inséparables, l'un concernant la mise en place de champs possibles (par exemple l'amélioration de la santé, et la possibilité d'acquisition de connaissances et d'aptitudes), l'autre qui a plus précisément trait à l'utilisation que les individus peuvent faire des possibilités qu'ils ont acquises (sur le plan des loisirs, des activités culturelles, sociales ou politiques, par exemple).

C'est dire que le développement humain intéresse tout à la fois les questions de production et de distribution des biens et des services, en même temps que celles relatives à l'utilisation des potentialités humaines. Dans cette perspective, la possibilité de disposer d'un meilleur revenu ne peut être perçue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'acquérir un bien-être réel.

Le développement humain de l'individu concerne donc l'ensemble des problèmes que pose une société, qu'il s'agisse de la croissance économique, des échanges, de la question de l'emploi, de celle des libertés politiques, ou des valeurs culturelles. Il convient à cet égard de noter que doit être pris en compte le problème de l'inégalité des sexes qui entrave dans une mesure importante l'essor possible d'un véritable développement.

Pour mieux comprendre la singularité de la notion de développement humain, certains principes ont été élaborés, tous de nature à tenter de refléter les aspects fondamentaux de ce problème. Ainsi, en va-t-il de «l'Indicateur du développement humain» (IDH) : il s'agit d'un indicateur composite comprenant trois éléments qui constituent pour chaque société des objectifs à atteindre : l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et à la culture, le niveau de vie. Grâce à cet indicateur chaque pays est informé du chemin qu'il doit parcourir avant que la totalité ou la majeure partie de sa population puisse bénéficier de ces possibilités essentielles. *Il s'agit là, non d'une mesure du bien-être social, pas plus que d'une indication d'un degré de bonheur, mais d'une mesure de contrôle des personnes sur leur destinée.*

Par ailleurs, un «Indicateur sexospécifique du développement humain» (ISDH) apporte des précisions sur le niveau de développement atteint en tenant compte en particulier des inégalités sociologiques qui persistent entre les hommes et les femmes.

La méthodologie adoptée consiste, à cet égard, à pénaliser ces inégalités: ainsi l'ISDH d'un pays donné va diminuer lorsque le niveau de développement des hommes et des femmes ensemble baisse, et également lorsque l'écart de développement entre les deux sexes se creuse. Plus ces écarts sont importants, en terme de potentialités élémentaires, plus l'ISDH d'un pays sera faible par rapport à son IDH. Autrement dit, l'ISDH constitue simplement un IDH pondéré ou corrigé à la baisse en fonction des inégalités entre les sexes.

Enfin, «l'Indicateur de la participation des femmes» (IPF) apporte des précisions sur la possibilité dont disposent les hommes et les femmes de participer activement à la vie économique et politique du pays, et de prendre part dans la société aux processus de décisions. On peut observer de ce point de vue que, alors que l'ISDH porte sur l'amplification des potentialités, l'IPF se penche plutôt sur l'utilisation qui en est faite pour mettre en œuvre de façon positive les facultés offertes par la vie.

3 ETAT DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

3.1 CADRE MACRO-ECONOMIQUE EN RELATION AVEC LA PROBLEMATIQUE DE LA PAUVRETE

3.1.1.1 *Rappel des textes fondamentaux*

Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso a entrepris la mise en œuvre d'importantes réformes en vue de créer un environnement institutionnel, économique et politique favorable à la reprise d'une croissance soutenue dans un contexte d'ouverture et de libéralisation de l'économie. A cet effet, plusieurs documents cadres ont été élaborés dont les plus importants sont rappelés ci-dessous.

- La Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) élaboré en 1995 et développant le concept de sécurité humaine comme base de développement humain durable ;
- Les textes d'orientation de la décentralisation du Burkina Faso, adoptés par l'Assemblée nationale en 1998 comme axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie ;
- Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), élaboré en 2000 dans le prolongement de la LIPDHD et qui énonce les objectifs prioritaires de développement pour réduire le niveau de pauvreté des populations ainsi que les inégalités entre les différentes régions et groupes socio-économiques ;
- La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée (LPDRD) qui énonce les sept principes fondamentaux qui fondent le développement local.

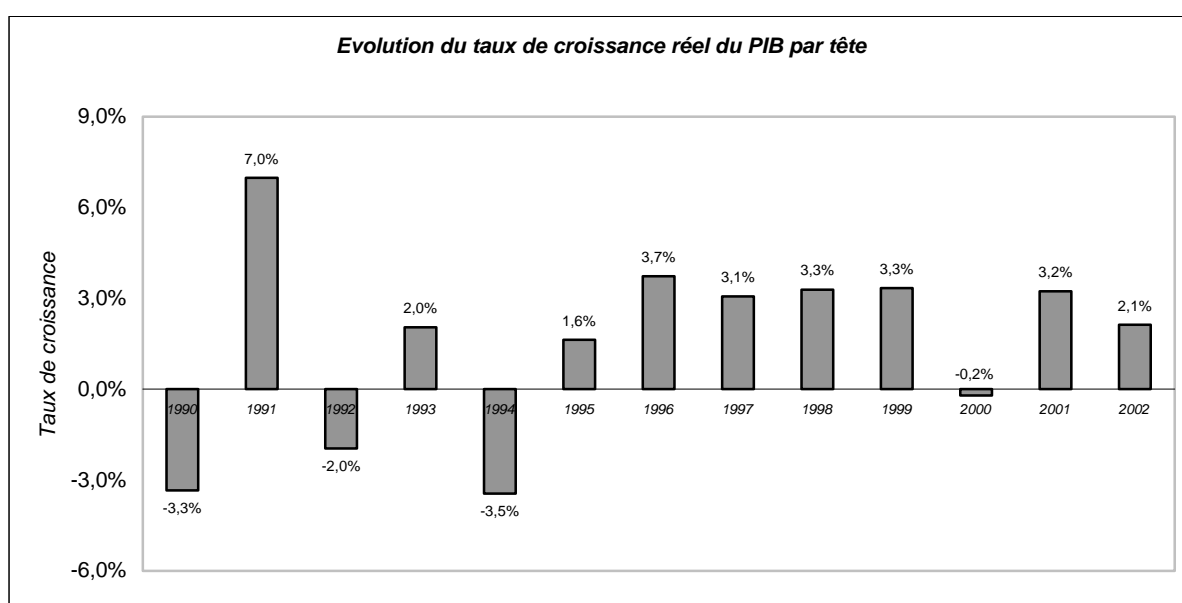
La mise en œuvre par le Gouvernement de ces politiques et stratégies ont eu un impact sur les conditions de vie des ménages, mais suffisent-elles à l'étape actuelle à réduire significativement la pauvreté et à sécuriser les groupes vulnérables de la société burkinabé ? A l'issue des trois premières années de mise en œuvre du cadre stratégique, il est intéressant de mettre en évidence les tendances macro-économiques résultant de l'action gouvernementale et qui s'inscrivent ou non dans une dynamique réelle de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, les indicateurs identifiés et validés sous l'impulsion de l'observatoire de la pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD) sont mis à profit pour l'analyse.

3.1.1.2 Les indicateurs de performance macroéconomiques

▪ Taux de croissance réel du PIB par tête

Le graphique ci-dessous montre que malgré les performances macroéconomiques enregistrées par le Burkina sur la période 1994-1999 (taux de croissance réel de 4,8%) et sur la période de 1999-2000 (taux de croissance réel de 4,1%), le pays a du mal à se situer sur un chemin de croissance économique stable sur une longue période. La tendance amorcée depuis 1996 où le taux de croissance du PIB par tête se situait au dessus de 3% a été rompue en 2000 et la reprise semble incertaine.

Graphique 1



Sur la période correspondant à la première phase de mise en œuvre du CSLP, le taux de croissance du PIB par tête a été en moyenne de 1,7%, donc très en deçà des objectifs quantitatifs poursuivis par le gouvernement qui fixaient le taux d'accroissement du PIB par tête à 3% par an sur la période 2000-2002 et de 4% à 5% par an à partir de 2003.

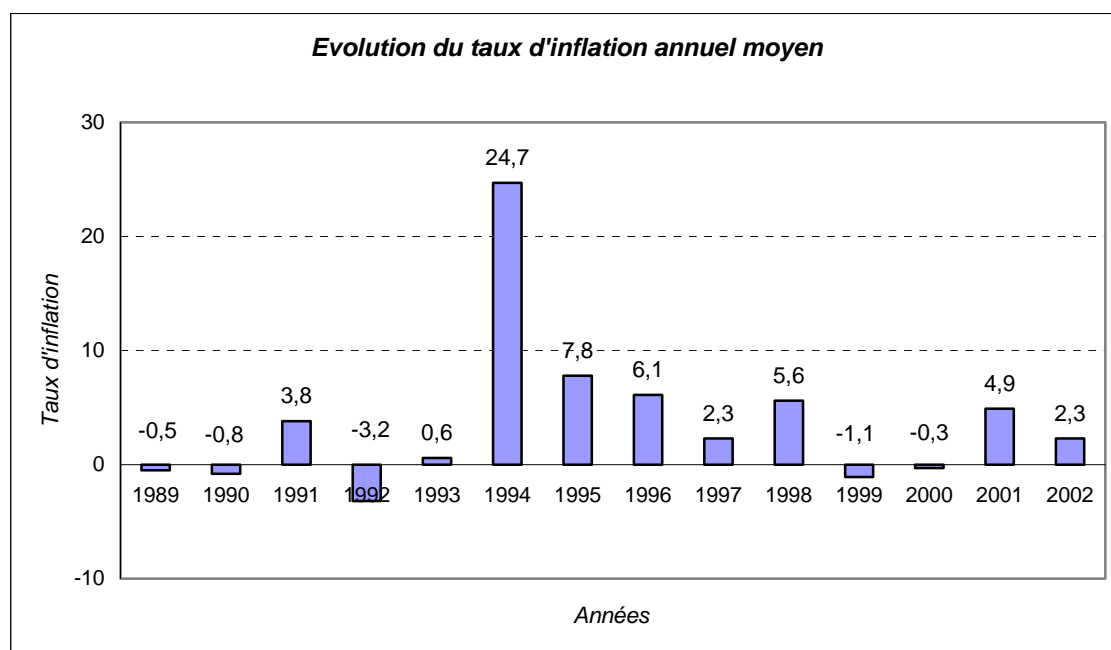
Ce ralentissement de la croissance intervient alors que la population ne cesse de croître sous l'effet de la croissance naturelle et du retour des émigrés suite notamment à la crise ivoirienne. La priorité accordée par le Gouvernement aux secteurs sociaux de base autorise l'apparition d'une phase d'incertitude et de flottement de l'indicateur global tant les effets positifs sur le secteur productif d'une telle option ne sont pas immédiats. En outre, il faut être sûr que la mobilisation des capitaux au profit des secteurs sociaux s'accompagne d'un effort significatif dans les investissements productifs. Ce qui n'est pas le cas, puisque le taux d'investissement (environ 22%) garde pratiquement la même allure depuis plus de cinq ans. Il faudrait dans ce cas pour le Gouvernement d'encourager beaucoup plus l'investissement direct et les investissements privés.

D'autres paramètres économiques comme l'investissement, l'utilisation du capital, la dette et l'inflation retenus par l'observatoire, expliquent en partie l'essoufflement momentané de l'économie burkinabè.

▪ Taux d'inflation annuel moyen

L'inflation dans l'ensemble se comporte bien, même si de façon ponctuelle elle se situe au delà de la limite communautaire fixée par l'UEMOA (moins de 3% d'inflation). Une certaine inflation dans un contexte de croissance économique peut s'avérer normale et ne constitue pas du tout un problème pour l'économie nationale (inflation de croissance). Le problème dans ce cas-ci est que la croissance observée n'est pas vraiment soutenue et son évolution est erratique.

Graphique 2



▪ L'investissement requis pour la croissance

Le constat d'une forte corrélation entre l'investissement et la croissance, notamment en Asie du Sud-est au cours des vingt cinq dernières années, constitue une des caractéristiques de la croissance moderne dans les Pays en voie de développement (PVD). Les pays d'Asie ont en effet pu maintenir sur une longue période, une croissance du PIB supérieure à 7 - 8% en rythme annuel, assortie d'une croissance de la formation du capital avoisinant 30% du PIB jusqu'en 1995. A l'inverse, la faible croissance en Afrique serait à relier à la faiblesse de l'investissement⁸.

Même si l'accumulation de capital n'apparaît plus comme la panacée pour les pays pauvres (fondamentalisme du capital), il est évident que ces pays ne peuvent conserver sur de longues périodes, des taux de croissance de revenus même modérément soutenus que lorsqu'elles sont en mesure de maintenir un courant d'investissement égal à une proportion substantielle du PIB. Dans un pays comme le Burkina où le taux de croissance des revenus est jugé essentiel pour permettre d'avancer dans la réalisation des objectifs fondamentaux du pays, cette proportion doit atteindre 25%, voire 35%.

⁸ Chicot EBOUE, Professeur de Sciences Economiques, Université de Nancy II ; Deakin Fellowship, St Antony's College, University of Oxford, BANQUE MONDIALE, INSTITUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Gestion Macroéconomique, Nouvelles Approches et Enjeux de Politique Economique Abidjan 5 - 16 Octobre 1998.

Si depuis 1996 l'investissement constitue plus de 20% du PIB (un taux moyen de 22%), cette proportion ne semble pas suffisante pour soutenir un taux de croissance substantiel du PIB sur une longue période. En effet, sur la même période, le taux de croissance du PIB à prix constant n'est pas soutenue (des taux de plus de 5% ne sont pas maintenus plus de deux années consécutives). Le taux de croissance annuel moyen n'est que de 4,6% ; il en résulte un accroissement du PIB par tête en terme réel de 2,7%.

En général, pour obtenir une croissance des revenus individuels réels égale à 3%, le taux indispensable de progression globale des revenus devra s'élever à un minimum de 5% par an, sur la base des taux de croissance démographique de 2% environ.

▪ **Utilisation productive du capital**

L'ICOR (le coefficient marginal de capital et de produit) mesure l'efficacité du capital utilisé dans le processus de production. Il se calcule en divisant l'accroissement de la part moyenne de l'investissement intérieur brut dans le PIB par le taux de croissance du PIB. Il dépend du caractère plus ou moins capitalistique du processus de production. Il est plus élevé dans les pays prospères (9,6 pour les Etats-Unis de 1988 à 1992, et 7,5 pour le Japon sur la même période), du fait que le capital y est moins coûteux que le travail, contrairement aux pays pauvres, du moins au premier stade de leur développement. Toutefois, la valeur de l'ICOR peut dépendre également de la différence d'efficacité avec laquelle les pays gèrent leur capital et leurs autres intrants.

Dans le cas du Burkina, la valeur moyenne de l'ICOR⁹ entre 1990 et 2002 est de 1,8, ce qui traduit une efficacité bien limitée du capital utilisé ; ceci est l'une des caractéristiques des pays en développement où la production est davantage basée sur le facteur travail.

Pour espérer une croissance globale soutenue de la production égale à 5% par an, avec une mobilisation des ressources en capital équivalant à 15% du PIB, la valeur de l'ICOR doit être de 3.

Il faut noter qu'une affectation de capital plus efficace peut substantiellement réduire l'effort d'épargne indispensable à une croissance soutenue.

▪ **Soutenabilité de la dette**

L'importance de la charge de la dette est en général examinée à l'aide de deux rapports principaux : rapport de la dette au PIB et rapport du service de la dette aux exportations de biens et services (non facteurs de production). Généralement, on considère que le ratio "dette sur PIB" doit rester inférieur à 15%, tandis que le service de la dette aux exportations ne doit pas dépasser 20%, autrement, des difficultés à honorer la dette deviennent très probables.

⁹ En fait, l'utilisation de la FBCF (au lieu des seuls investissements productifs des entreprises) biaise quelque peu la valeur de l'ICOR.

L'indicateur " service de la dette aux exportations " est plus pertinent pour l'analyse de court terme, puisqu'il mesure la difficulté qu'aura le pays à rembourser sa dette à l'aide de ses ressources fondamentales en devises. Fondamentalement, pour qu'une dette extérieure soit supportable, il faut que les recettes en devises permettent d'honorer le service de cette dette. Toutefois, cet indicateur présente une faiblesse dans le cadre d'une analyse empirique car les statistiques disponibles retracent les versements effectifs au titre du service de la dette et non les versements contractuels. De cette manière, un pays qui accumule des arriérés de paiement extérieur verra donc son ratio diminuer.

Ces indicateurs ne sont guère reluisants pour le Burkina Faso ; l'importance de la dette par rapport au PIB va grandissant depuis 1990, de 28,8% en cette année, à plus de 60% les dernières années, en passant par un pic en 1994 (effet dévaluation).

Quant au service de la dette par rapport aux exportations, la barre des 20% est largement dépassée et ce, depuis 1990. Le service de la dette occupe plus du quart des exportations de biens et services. Si l'essentiel des recettes d'exportation doit servir à payer le service de la dette, la réduction de la pauvreté pourrait en pâtir.

3.1.1.3 Evaluation des résultats atteints dans la mise en œuvre du CSLP

L'économie burkinabè a enregistré une croissance significative en 2001, avec une progression du PIB en termes réels de 5,6%. Ce rythme de création de richesses a légèrement fléchi en 2002 (le taux de croissance du PIB s'est établi à 4,6%). Cette légère baisse s'explique en partie par la situation de crise sociopolitique persistante dans l'espace UEMOA notamment en Côte d'Ivoire. Pour 2003, il est prévu une croissance du PIB de 5,7% mais elle reste incertaine du fait des mêmes raisons. Ainsi, sur la période de mise en œuvre du CSLP, l'économie burkinabè aura réalisé une croissance moyenne en volume de 4,5 % par an, ce qui correspond à un taux de croissance du PIB par tête de 1,9% contre une prévision de 3%. Par ailleurs, au cours de la même période, l'inflation semble avoir été maîtrisée. En effet, après la hausse significative des prix observée en 2001 (4,9%) contre une légère baisse de 0,3% en 2000 du fait du déficit céréalier et du renchérissement des produits pétroliers, le taux d'inflation a été ramené à 2,3% en 2002, alors que l'objectif communautaire (UEMOA) est de 3%.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs macro-économiques sur la période 2000 à 2002 (en %)

Indicateurs macro-économiques	Années		
	2000	2001	2002
Taux de croissance réel du PIB	2,2	5,5	4,6
Taux de croissance réel du PIB par tête	-0,2	3,2	2,1
Taux d'inflation annuel moyen	-0,3	4,9	2,3
Taux d'Investissement	23,8	20,4	21,7

Source : INSD et Instrument Automatisé de prévision (IAP), CPCSM

▪ La gestion budgétaire

Sur le plan de la politique budgétaire, les mesures adoptées visent à maîtriser les dépenses publiques en vue d'améliorer leur efficacité et de promouvoir le développement des ressources humaines.

Les résultats révèlent que le Burkina Faso a un solde budgétaire de base structurellement déficitaire avec un pic de 230 milliards FCFA en 2002 (donnée provisoire). Le déficit moyen de la période est de 130 milliards FCFA, ce qui traduit une instabilité sur le plan macro-économique. En effet, au cours des dix dernières années, le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB a évolué entre -10,03% (1999) à -4,21% (1990) avec une moyenne de la période de -7,87%.

Toutefois, depuis 1995, le Burkina respecte régulièrement ses engagements au titre de la dette extérieure et intérieure. Ainsi, depuis cette date, des arriérés de paiements ne sont plus accumulés respectant ainsi la norme communautaire qui exige une variation nulle ou négative.

Par ailleurs, le ratio d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et le PIB nominal) a été de 55,8% en moyenne respectant ainsi le critère exigé qui est de ne pas excéder 70%. L'année 2002 qui est cependant provisoire, se présente assez bien avec un taux d'endettement de 50,8%.

Tableau 2 : Indicateurs de gestion budgétaire

	Années		
	2000	2001	2002
Solde Budgétaire de base en pourcentage du PIB (en %)	-9,9	-9,1	-7,8
Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs	0	0	0
Taux d'exécution des crédits délégués aux structures déconcentrées (%)	86,0	89,9	115,6
Taux d'exécution des budgets des ministères sociaux (en %)	65,2	73,6	46,3
Délai moyen de paiement (en nombre de jours)	34	35	11
Ratio dépenses d'investissement sur ressources internes (en %)	3,3	3,5	3,7

Source : SP/PPF ; DEP :MEDEV ; IAP

Les réformes des entreprises publiques et la politique de réduction de leurs dépenses adoptées ont eu dans ce cadre des répercussions directes sur la pauvreté. Ces réformes se sont traduites par la révision de la ventilation des dépenses par zone géographique, par secteur, et par type de dépenses (investissements et fonctionnement), ce qui affecte la disponibilité et la qualité des différents types d'infrastructures socio-économiques (centre de santé primaire, écoles primaires, puits et forages, routes et pistes, marchés, etc.) dans les milieux urbain et rural.

Ces réformes ont été également affecté par la disponibilité des services sociaux de base et les perspectives de marché (l'approvisionnement en intrants et en biens de consommation et écoulement de produits).

▪ Conclusion partielle

Les politiques macro-économiques ont des impacts significatifs sur la rentabilité relative des activités économiques, la croissance économique, l'inflation, le chômage et l'emploi ainsi que la distribution des revenus entre les agents économiques. Elles influencent les décisions des ménages à travers le fonctionnement des marchés des biens et services (privés et publics) et ceux des facteurs de production (main-d'œuvre, capital, terre). Ces marchés affectent les possibilités et contraintes des ménages ainsi que la structure des incitations auxquels ils font face, en particulier sur les prix. Ces efforts se répercutent directement ou indirectement sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté.

Malheureusement leurs incidences ne sont pas à la hauteur des attentes. En témoigne l'indicateur du développement humain durable qui classe le pays au 173ème rang sur 175 pays classés en 2003.

La réduction de l'inflation observée aurait dû se traduire par une amélioration du pouvoir d'achat, mais l'incidence de la malnutrition laisse croire que les améliorations au niveau macro-économique ne sont pas encore traduites en réduction de la pauvreté. L'option du Gouvernement de lutter contre la pauvreté, en privilégiant les secteurs sociaux de base est pertinente mais elle mérite d'être accompagnée par des actions multiformes ayant un impact plus significatif sur la base productive du pays. Cela commande que l'implication des autres acteurs (société civile, secteur privé, etc.) soit mieux négociée pour les rendre plus actifs.

3.2 LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

3.2.1.1 **Profil de la pauvreté au Burkina Faso**

Le rapport ne met pas l'accent sur la description de la pauvreté à travers les indicateurs de pauvreté tels que l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté, et la sévérité de la pauvreté parce que ces aspects ont été suffisamment développés par ailleurs dans la littérature sur la pauvreté au Burkina Faso (Profil de Pauvreté au Burkina Faso, CSLP).

Toutefois, certains éléments sur les résultats relatifs à la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages méritent d'être brièvement rappelés.

« En 2003, le seuil de pauvreté est de 82 672 FCFA.. Ce seuil absolu national a pu être déterminé et calculé à partir des besoins (nutritionnels) spécifiques du pays car basé sur les habitudes alimentaires; il fut estimé à 41.099 F CFA par adulte et par an aux prix d'octobre 1994. Ce même seuil actualisé en coûts réels aux prix de 1998 était de 72 690 FCFA .

Au regard de la ligne de pauvreté de 82 672 FCFA par personne et par an. on observe que 46,4% de la population burkinabè vit en dessous du seuil de pauvreté. Les régions les plus affectées par la pauvreté, avec un pourcentage de pauvres nettement au dessus du niveau national sont : le Nord (68,6%), le Centre Sud (66,1%), la Boucle du Mouhoun (60,4%), le Plateau Central (58,6%), le Sud Ouest (56,6%) et le Centre Est (55,1%). La pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain.

On note que l'incidence de la pauvreté a gagné près de 2 points au cours de la période 1994-2003. Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont également légèrement augmenté, suggérant que les pauvres se sont éloignés davantage du seuil de pauvreté.

On observe une tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté qui était de 10,4 % en 1994 a presque doublé en 2003 (19,9%). En ce qui concerne le milieu rural, l'incidence de la pauvreté connaît une relative stabilisation. La contribution du milieu rural à la pauvreté nationale a connu cependant une légère baisse passant de 96,2% en 1994 à 92,2% en 2003.

La structure de la population par grands groupes d'âges montre que les groupes 20-24 ans et 25-29 ans sont les moins touchés par la pauvreté et les plus touchés sont les enfants de moins de 15 ans.

L'incidence de la pauvreté est plus élevée au sein des ménages gérés par des hommes (46,9%) que ceux gérés par des femmes (36,5%). D'autre part, cette incidence est plus élevée pour les chefs de ménage polygames (55,1%). Les ménages pauvres ont des tailles plus grandes (7,9 personnes en moyenne contre 5,5 pour les ménages non pauvres).

L'enquête a estimé la dépense moyenne d'un ménage burkinabé à 866 381 FCFA par an, soit 72 198 FCFA par mois. Elle se répartit en dépenses non alimentaires (52,1%) et dépenses alimentaires (47,9%) ce qui correspond à 135 372 FCFA par an et par personne ou à 371 FCFA par jour.

L'éducation constitue un baromètre pour jauger de la crédibilité de toute la stratégie de développement du pays. En effet, l'analphabétisme explicite et ses formes déguisées sont un obstacle majeur à la productivité dans les différents secteurs.

Le taux d'alphabétisation reste faible au Burkina Faso. En effet, 21,8% seulement des burkinabé de plus de 15 ans sont alphabétisés en 2003 (c'est-à-dire savent lire et écrire dans une langue quelconque). Au rythme d'évolution actuelle, le taux d'alphabétisation se situerait probablement à 40% en 2030.

Le taux d'alphabétisation des "plus pauvres" est quatre fois plus faible (11,2%) que celui des "plus riches" (42,1%). Les hommes les plus pauvres sont beaucoup moins alphabétisés (17,5%) que les plus riches (49,8%). Ce écart est plus prononcé entre les femmes les plus pauvres (6,3%) et les plus riches (34,5%).

Comme le système éducatif, le système sanitaire au Burkina Faso connaît de nombreuses difficultés qui sont à l'origine de faibles performances. Le taux de morbidité est fortement corrélé au niveau de vie. Ce sont les ménages les plus riches (8,6%), plus en milieu rural (8,9%) qu'en milieu urbain (8,3%) et surtout les hommes (9,1%) qui ont connu au moins un cas de maladie. Par contre, les ménages les plus pauvres (3,7%), moins en milieu rural (3,7%) qu'en milieu urbain (5,8%) ont signalé le plus faible nombre de contact avec au moins un cas de maladie. D'autre part, ce sont les ménages les plus riches (7,1%), plus en milieu urbain (7,7%) qu'en milieu rural (6,7%) et surtout les femmes en milieu urbain qui ont connu le plus grand nombre de consultations. Par contre, les ménages les plus pauvres (2,2%), plus en milieu urbain (4,3%) qu'en milieu rural (1,9%) ont les plus faible taux de consultations ».

Source : INSD, la pauvreté en 2003, août 2003, version provisoire.

3.2.1.2 Typologie des provinces selon l'IDH

Par rapport au développement humain, selon le rapport mondial sur le Développement Humain du PNUD, le Burkina Faso était classé 173ème sur 175 pays classés en 2003. Au niveau provincial, les IDH variaient en 1999 de 0,208 pour la province de la Kompienga à 0,520 pour le Kadiogo.

Une analyse en composantes principales (voir annexe page 85 à 87) suivie d'une « classification hiérarchique » réalisée sur l'évolution de l'IDH par province de l'année 1991 et des années 1997 à 1999 permet de classer les différentes provinces en 7 groupes selon leur degré de développement humain (voir tableau ci-après).

Tableau 3 : Typologie des provinces selon le niveau de développement humain

N° du Groupe	Provinces	Classement selon l'incidence de pauvreté de la région dans laquelle est située la province	Niveau de L'IDH
1	Kadiogo	2	Très bon IDH
	Houet	1	
2	Yatenga	10	Bon IDH
	Boulkiemdé	4	
	Comoé	1	
3	Poni	5	Bon IDH tranche inférieure
	Passoré	10	
	Mouhoun	7	
	Boulgou	8	
	Gourma	6	
	Nayala	7	
	Sanmatenga	9	
	Séno	3	
4	Tuy	1	IDH moyen Tranche supérieure
	Nahouri	2	
	Sourou	7	
	Kouritenga	8	
	Balés	7	
	Léraba	1	
	Sanguié	4	
	Zandoma	10	
	Loroum	10	
5	KénéDougou	1	IDH moyen Tranche inférieure
	Zoundwéogo	2	
	Bam	9	
	Noumbiel	5	
	Oubritenga	2	
	Kourwéogo	2	
	Banwa	7	
	Kossi	7	
6	Ganzourgou	2	Faible IDH
	Sissili	4	
	Koulpélogo	8	
	Bazèga	2	
	Oudalan	3	
	Bougouriba	5	
	Ioba	5	
7	Kompienga	6	Très faible IDH
	Komandjari	6	
	Tapoa	6	
	Namentenga	9	
	Gnagna	6	
	Soum	3	
	Ziro	4	
	Yagha	6	

Le premier groupe composé des provinces du Kadiogo et du Houët qui détiennent les IDH les plus élevés s'opposent au 7^e groupe formé des provinces du Yagha, du Ziro, du Soum, de la Gnagna, du Namentenga, de la Tapoa, de la Komandjari et du Kompienga dont les IDH sont les plus faibles. Le deuxième groupe avec des IDH non négligeables concerne la Comoé, le Boulkiemdé et le Yatenga. Les autres groupes intermédiaires sont cités dans le tableau ci-contre.

L'examen du tableau amène à faire les observations suivantes : En dépit du fait que la province du Yatenga soit située dans la région économique la plus pauvre du Burkina Faso, elle enregistre un IDH élevé. Il en est de même que pour la province du Passoré. Les provinces du Loroum et du Zandoma sont presque dans la même situation hormis le fait qu'elles détiennent des IDH moyens. Tout compte fait, l'examen de cette typologie indique que malgré la forte incidence de la pauvreté (60,9%) signalée par l'enquête prioritaire, la région économique Nord est constituée en majorité par des provinces à IDH non négligeables. Cela semble signifier que dans cette région économique, les populations bien qu'ayant un bas niveau de vie, ont une relative forte espérance de vie et /ou un bon taux d'alphabétisation.

En outre, il est aussi significatif de noter que la majorité (Cinq provinces sur les huit qui constituent le groupe 7) des provinces à très faibles IDH se trouvent être localisées dans la région économique de l'Est qui pourtant est la sixième région la moins pauvre du Burkina Faso.

Enfin, il est à noter que les provinces du Ganzourgou et du Bazèga situées dans le Centre, la seconde région la moins pauvre, se retrouvent dans la classe des provinces à faibles IDH. Cette remarque s'explique principalement par le poids important de la province du Kadiogo dans cette région.

Une politique de lutte contre la pauvreté pour être efficace, devrait tenir compte de la spécificité de chaque groupe. Dans ce cadre, le septième groupe, devrait bénéficier de plus soutien en matière de santé, d'éducation et de plus d'activités génératrices de revenus.

3.3 SANTE, NUTRITION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.3.1 APERÇU SUR LA POLITIQUE SANITAIRE NATIONALE.

La santé est un des éléments important du bien-être physique, social et mental et demeure l'une des premières préoccupations de l'homme. Une bonne santé constitue un élément capital du développement humain. C'est pourquoi, elle a été inscrite dans la Constitution du Burkina Faso comme un des droits fondamentaux du citoyen, et depuis 1995, la recherche de la sécurité sanitaire a été retenue dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) comme l'un des cinq objectifs de la sécurité humaine désormais poursuivie par le Burkina Faso. La LIPDHD considère que la finalité de la politique de développement du Burkina Faso est d'assurer la sécurité humaine de la population et donc aussi la sécurité sanitaire par un accès à moindre coût à des soins médicaux (préventif et curatif). La stratégie préconisée dans la LIPDHD dans le secteur de la santé est fondée sur les principes suivants :

- Une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention ;
- Un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés locales ;
- Une véritable décentralisation des Formations Sanitaires (FS) permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales ;
- Un système d'encouragement du secteur privé à créer des FS et des pharmacies.

Dans le cadre de la politique visant l'amélioration de la qualité des soins de santé, notamment les soins de santé primaire, l'amélioration de l'accès d'une large majorité des populations aux soins de santé de base, le Burkina Faso a adopté depuis 1988, l'initiative de Bamako.

Encadré 4 : l'initiative de Bamako

L'initiative de Bamako prévoit le renforcement des soins de santé primaire, la gestion autonome des Formations sanitaires par des comités de gestion des centres de santé, la disponibilité en MEG et enfin le recouvrement des coûts. Sa mise en œuvre devrait permettre le rapprochement des services de santé de base des populations, mais aussi de les impliquer davantage dans la gestion et la prise en charge par elle-même de leurs problèmes de santé. Cependant sa mise en œuvre rencontre des difficultés notamment des problèmes de gestion des médicaments, des fonds de roulement, des problèmes liés à la faiblesse d'une véritable participation communautaire à cette gestion. Les difficultés de mise en œuvre s'expliquent aussi par le faible niveau des ressources financières que les ménages peuvent consacrer à leur santé et par les limites techniques actuelles des formations sanitaires.

La réforme hospitalière entreprise depuis 1990, a permis d'accorder aux hôpitaux le statut d'établissement public à caractère Administratif (EPA). Toutefois cette réforme est confrontée aux problèmes liés à la faible capacité gestionnaire et la faiblesse des fonds de roulement liés aux faibles taux de recouvrement des hôpitaux.

Le document cadre de **Politique Pharmaceutique Nationale (PPN)** adoptée en 1996 définit la politique pharmaceutique basée sur les Médicaments Essentiels Génériques (MEG). Dans ce cadre, à chaque niveau de la pyramide sanitaire, une liste de MEG a été dressée conformément aux recommandations de l'OMS. Le PPN a

également permis de redynamiser la CAMEG créée en 1992, de renforcer le rôle du secteur privé dans l'approvisionnement. La réforme pharmaceutique a intéressé entre autres, les volets suivants : la législation et la réglementation pharmaceutique, la production locale, la distribution y compris les remèdes traditionnels issus de la pharmacopée traditionnelle, l'assurance qualité des médicaments, l'usage rationnel, l'information et la promotion des médicaments et l'accessibilité financière aux médicaments.

Toutefois le secteur pharmaceutique reste confronté à un certain nombre de problèmes : le manque de plan de développement des structures de production et de distribution des médicaments ; l'usage des médicaments souvent inapproprié, favorisant la vente illicite des médicaments et l'automédication ; les coûts élevés des médicaments qui les rendent inaccessibles à la majorité de la population.

Le document de **Politique Sanitaire Nationale (PSN)** adopté par décret du 22 septembre 2000 spécifie les orientations nationales en matière de santé. Il rappelle l'adhésion du Burkina à différents instruments internationaux ou régionaux relatifs aux droits de l'homme et donc aux droits à la santé et précise les textes en faveur de l'amélioration de la santé des populations dont le code de la santé publique, le code des personnes et de la famille, le code de l'environnement et de l'eau.

Encadré 5 : les objectifs de la **Politique Sanitaire Nationale (PSN)**

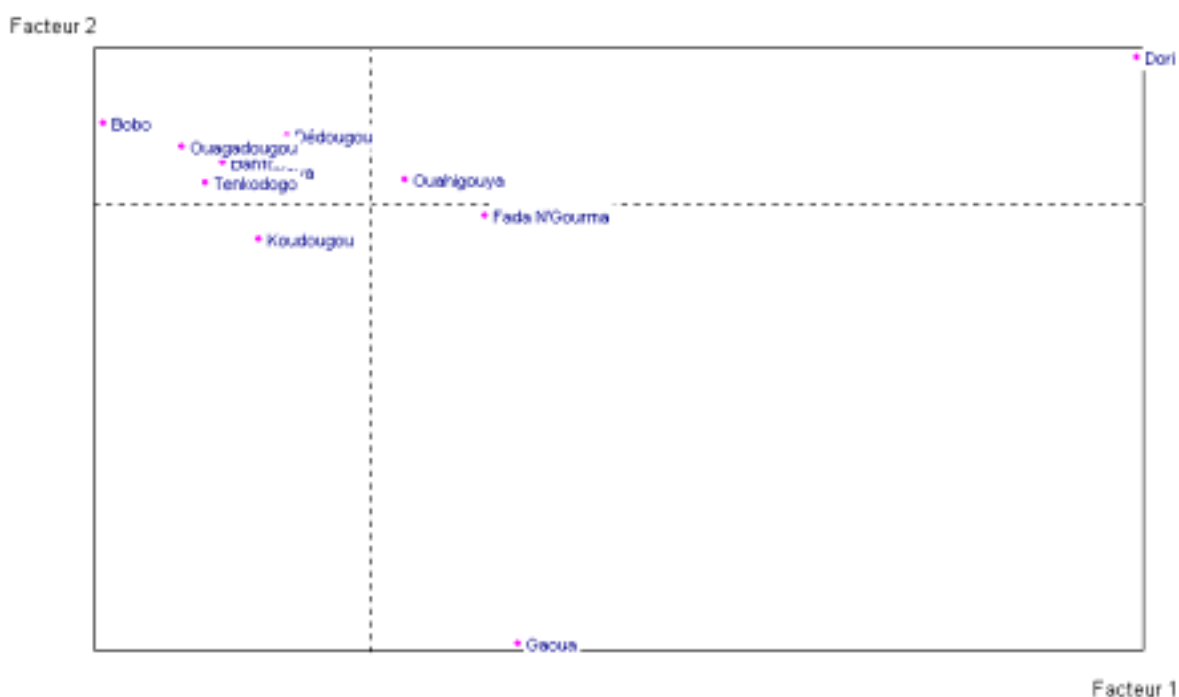
Le but de la PSN est de contribuer au bien être des populations et elle se fixe comme objectif général l'amélioration de l'état de santé des populations et comme objectifs spécifiques de :

- Accroître la couverture sanitaire nationale ;
- Améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines en santé ;
- Réduire la propagation du VIH/Sida ;
- Promouvoir la santé des groupes vulnérables ;
- Renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le document de la PSN a identifié un certain nombre de stratégies. Il faut cependant souligner que les contraintes de mise en œuvre sont essentiellement d'ordre économique et socioculturel liées à la pauvreté, au bas niveau d'éducation des populations et la persistance de pratiques néfastes à la santé.

La mise en œuvre de la PSN sera réalisée à travers des plans de développement sanitaires sous la conduite du ministère en charge de la santé. Le **Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2001-2010** adopté récemment s'est fixé pour objectif général de réduire la morbidité et la mortalité au sein des populations.

**Graphique 3 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux de mortalité maternelle**



**Graphique 4 : Représentation des régions sanitaires selon le taux de mortalité maternelle
(Les régions sanitaires de Gaoua et Dori exclues)**



3.3.2 EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

3.3.2.1 *Etat de santé de la population*

Malgré les nombreux problèmes rencontrés par le système sanitaire de 1960 à 1993, on peut noter pour cette période, une amélioration de l'espérance de vie, une diminution de la mortalité en général et de la mortalité infanto juvénile en particulier. Cependant, après ces décennies, on a assisté à une dégradation progressive des indicateurs des services de santé. La santé des populations est devenue précaire en raison des multiples pathologies notamment les maladies infectieuses et parasitaires ainsi que les épidémies meurtrières. Ajoutée à tout cela l'infection à VIH/SIDA qui ne cesse de prendre des proportions inquiétantes. Les femmes et les enfants constituent les groupes les plus vulnérables à cette situation sanitaire.

▪ **Mortalité**

Pour l'année 2001, selon les résultats du système d'information sanitaire du Burkina Faso (SIS) la **mortalité maternelle**¹⁰ a été de 193 décès pour 100 000 naissances vivantes. Près de 392 décès de mères ont été enregistrés dans les formations sanitaires périphériques, les CM, les CHR et les CHN. La mortalité maternelle régionale la plus élevée est retrouvée dans la région de Dori et dans cette même région elle atteignait (2074 pour 100 000 !) en 2001. La mortalité maternelle la plus faible est enregistrée dans les deux grandes villes Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Une analyse¹¹ des données sur la période couvrant l'ensemble des années 90s fait ressortir que les régions sanitaires de Dori et de Gaoua ont été exceptionnelles par rapport aux autres à cause de leur taux de mortalité maternelle élevé sur cette période. De plus, si on effectue la même analyse sans ces deux régions (en les considérant comme des points particuliers), il apparaît une opposition entre les régions de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso aux faibles taux de mortalité à celles de Ouahigouya et Fada aux taux de mortalité élevés.

Ces résultats sous-estiment probablement la réalité pour les raisons suivantes : La mortalité maternelle inclut par définition les décès jusqu'au 42^{ème} jour post-partum ; le système d'information sanitaire (SIS) enregistrant plus facilement la mortalité « précoce » dans les formations sanitaires, les décès « tardifs » échappent en partie au système d'information. En outre, les décès maternelles ne surviennent pas tous dans les structures sanitaires du secteur public et ne sont donc pas tous enregistrés au SIS.

Quant aux résultats de l'enquête démographique de santé de 1998 réalisée par l'INSD, ils estiment pour la période 1998, le taux de mortalité maternelle à 484 pour 100 000 naissances vivantes. En d'autres termes, une femme au cours de sa vie féconde court un grand risque de décéder pour des causes liées à l'accouchement et aux suites de couches. Ces constats mettent en évidence les progrès considérables qui doivent être réalisés pour améliorer la santé des mères.

¹⁰ La mortalité maternelle se définit « comme le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après terme, qu'elle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivé, mais ni accidentelle ni fortuite » (source OMS).

¹¹ Il s'agit d'une analyse en composantes principales effectuée sur les données relatives à l'évolution des taux de mortalité maternelle de 90 à 2001 par région sanitaire. Les résultats graphiques sont exposés à la page ci-contre. L'interprétation des deux premiers axes suffit à expliquer 90% de l'information contenue dans le tableau de données.

En ce qui concerne la mortalité infantile ainsi que la mortalité juvénile, les résultats fournis par le système d'information sanitaire (SIS) sont fortement sous-estimés pour les raisons ci-dessus évoquées et il est même difficile à un SIS de calculer et de disposer d'indicateurs de mortalité. Les seuls résultats fiables sont ceux des Enquêtes démographiques (ED), des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), des Recensements généraux de la population (RGP) organisés par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Selon ces sources, la **mortalité infantile**¹² a baissé de 1991 à 1993 pour ensuite se stabiliser en 1996. En effet, de 115 pour 1000 en 1991, elle est passée à 108 pour 1000. Par contre, la **Mortalité Juvénile**¹³ connaît plutôt des variations assez importantes dans son évolution : de 79,4 pour 1000, elle augmente brutalement à 108,7 puis chute à 75,1 et remonte à 129,5 pour mille. Ces résultats sont différents de ceux du CSLP qui annoncent un taux de mortalité juvénile de 219 pour 1000 et une mortalité infantile de 105 pour 1000 sur la même période.

▪ **Morbidité**

A l'exception des enfants, les informations sur la morbidité sont rarement collectées sur la population générale au cours des enquêtes d'envergure nationale. Seules la première et la deuxième enquête sur les conditions de vie des ménages en 1994 et 1998 ont posé cette question. Ainsi, en 1998, on a estimé à 7,1% la proportion de personnes qui ont déclaré être tombées malades au cours de la quinzaine passée. Selon le sexe, on note que la proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (7,3% contre 6,9%). On pourrait mettre cette appréciation différentielle sur le compte de l'instinct de conservation plus poussé chez-elles.

Le taux de séroprévalence du VIH est élevé dans la population générale et la tranche d'âge la plus touchée se situe entre 15 et 40 ans. Malgré cette prévalence élevée, il y a une sous-notification des cas. Cette forte prévalence est notamment due à l'important flux migratoire, à la persistance des pesanteurs socioculturelles et au peu d'efficacité des programmes. Le nombre de cas de SIDA notifiés ne cesse d'augmenter. Les conséquences de cette pandémie à terme sont, entre autres, l'affaiblissement du tissu social, la désorganisation des services de santé et les incidences négatives sur l'économie nationale.

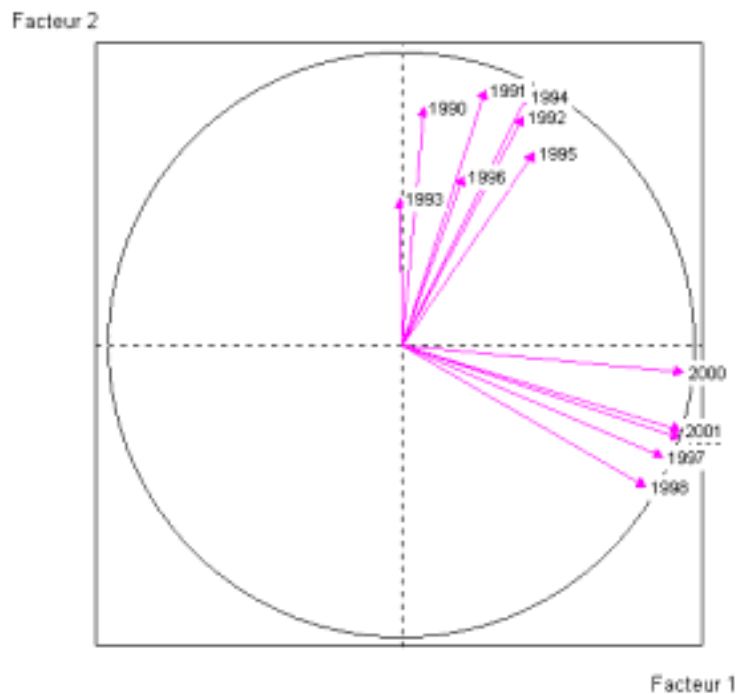
¹² Le **taux de mortalité infantile** correspond au nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an par rapport au nombre d'enfants nés vivants.

¹³ Le **taux de Mortalité Juvénile** correspond au nombre d'enfants décédés avant l'âge de 5 ans sur le nombre d'enfants nés vivants.

Graphique 5 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux de faible poids à la naissance



Graphique 6 : Cercle de corrélation entre les années



▪ Etat nutritionnel

Au cours des années 90s, les régions sanitaires de Gaoua et de Dori ont enregistré les taux de faibles poids à la naissance les plus élevés. A Dori, près d'un enfant sur trois a présenté un déficit de poids à la naissance. En outre sur cette période, les données permettent de distinguer deux groupes d'années pour les régions sanitaires : d'une part, les années allant de 1990 à 1996 au cours desquelles les taux de faible poids à la naissance ont été relativement faibles et d'autre part les années après 1996 à 2001 pendant lesquelles l'indicateur est à son niveau le plus élevé¹⁴.

Cet indicateur qui traduit l'état sanitaire à la fois de la mère et du nouveau-né est très intéressant à observer pour les implications en terme de prise en charge spécifique. La difficulté liée à cette donnée est qu'elle n'est disponible qu'auprès de femmes qui accouchent dans une structure de santé. Cette contrainte réduit considérablement la portée de l'interprétation, d'autant que - comme mentionné précédemment - les femmes se détournent de plus en plus de l'encadrement médical. On peut logiquement penser qu'il existe un effet de sélection qui est défavorable à celles qui accouchent à domicile puisque hors de toute couverture médicale. Ce comportement va de pair avec des caractéristiques individuelles désavantageuses des femmes qui font ce choix. Elles sont généralement, pauvres, illettrées, résidant en milieu rural, travaillant dans l'agriculture, etc.

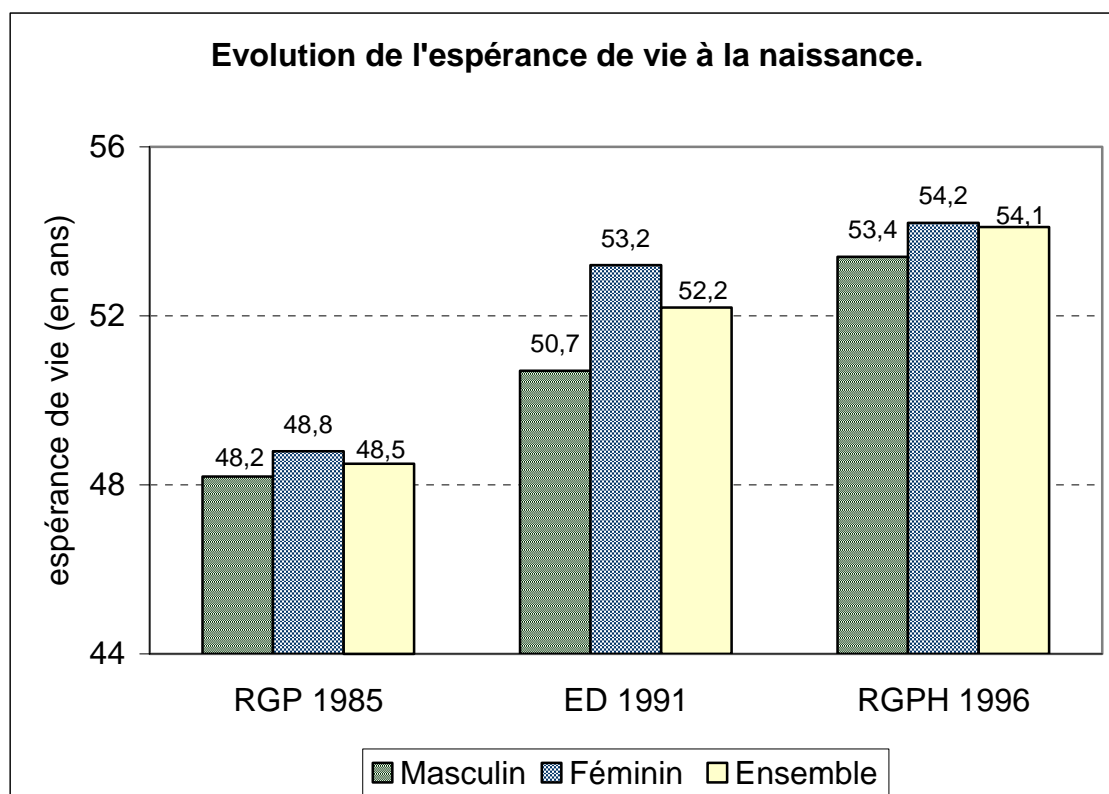
Nonobstant cette contrainte, on note que 15% des naissances enregistrées en 1998 sont de faible poids (<2500 grammes). Il est bon également de savoir que cette proportion porte sur seulement 17% des naissances identifiées lors de l'enquête. En 1993, la proportion des naissances de faible poids était de 10%. Pour cette enquête, uniquement 21% des naissances constatées avaient un carnet.

Par ailleurs, en matière de carence nutritionnelle, une analyse en composantes principales (annexe, page 80) révèle que les régions sanitaires de Ouahigouya et de Kaya ont enregistré les taux de prévalence de la cécité crépusculaire chez les enfants de 0 à 5 ans les plus élevés au cours des années 90s.

¹⁴ Les résultats obtenus à partir de l'interprétation des deux premiers axes (80% de l'information) d'une ACP sont présentés aux annexes de la page ci-contre

L'espérance de vie à la naissance est un indicateur fondamental de l'évaluation du niveau de vie d'une population donnée. Elle mesure à la fois l'état nutritionnel des individus, les conditions environnementales et comportementales de la communauté concernée. Au Burkina Faso, cette espérance de vie a augmenté passant de 48,5 ans à 54,1 ans entre 1985 et 1996, soit un accroissement annuel d'environ 0,5 année de vie. Du point de vue du sexe, il existe un écart relativement faible en faveur des femmes. Le graphique suivant confirme les résultats mais il faut noter que ce sont deux sources de données qui ont été exploitées : le recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) et l'Enquête Démographique (ED).

Graphique 7



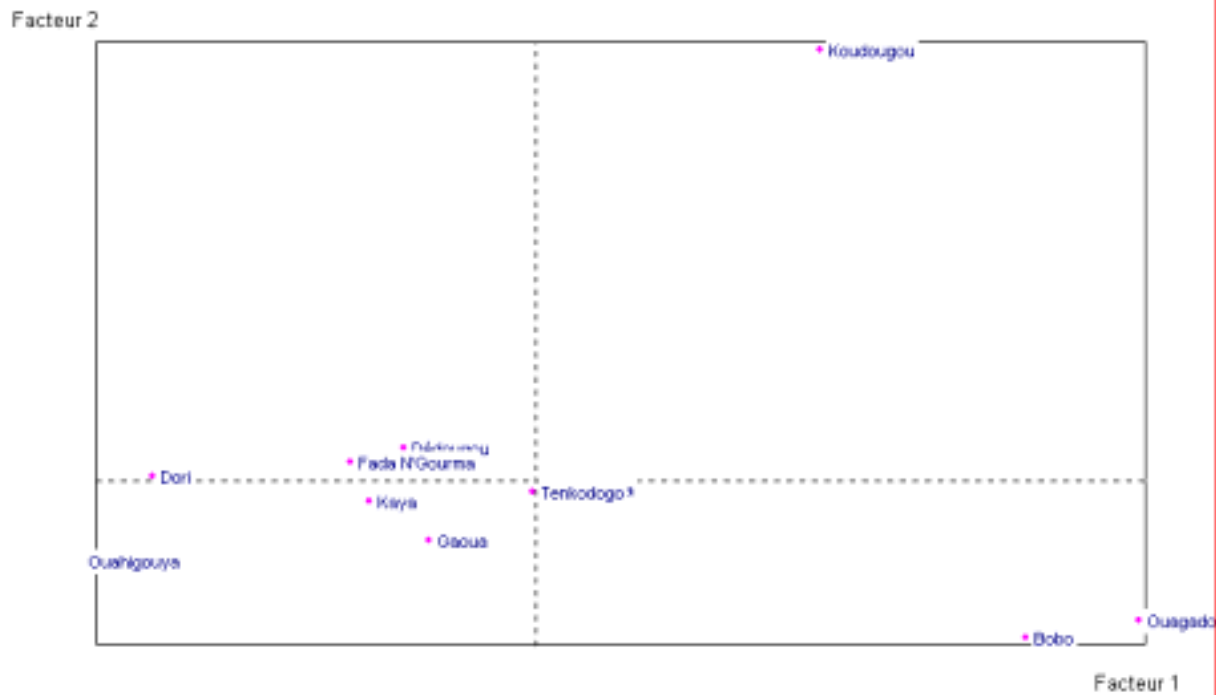
C'est plutôt entre milieu de résidence comme l'indique le tableau suivant que l'on note une différence assez importante. En 1996, les enfants nés en ville pouvaient espérer vivre jusqu'à 56 ans contre seulement 52 ans pour ceux nés en milieu rural. Faisons cependant remarquer que cet écart s'est réduit au fil du temps, passant de 8 ans en 1985 à 4 ans en 1996, soit une réduction de moitié.

Tableau 4 : Évolution de l'espérance de vie (en années) par milieu de résidence

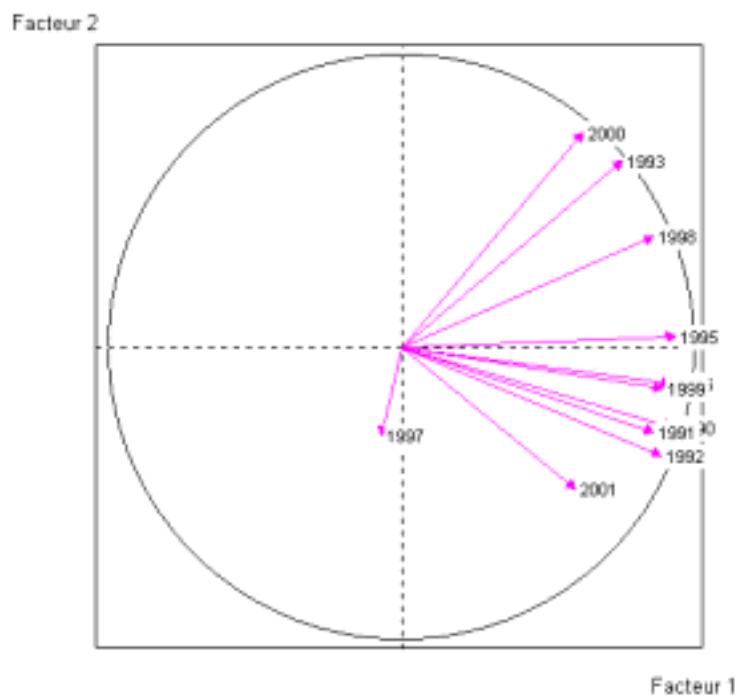
Milieu de résidence	RGP 1985	ED 1991	RGPH 1996
Urbain	55,0	56,1	56,3
Rural	47,2	50,6	52,2

De plus en plus, des tentatives d'évaluation de l'impact de certaines pathologies sur l'espérance de vie sont menées un peu partout. La consistance des résultats auxquels elles aboutissent se heurte à la difficulté soulignée tantôt : un nombre réduit de base de données. Ceci tient en partie au fait que la mortalité est un phénomène rare qui impose d'élargir la taille de l'échantillon de collecte pour obtenir un nombre suffisant d'événements. Pour combler cette lacune, le recours aux données hospitalières reste toutefois de portée limitée du fait du biais de sélection au sein de la population.

**Graphique 8 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux d'utilisation**



Graphique 9 : cercle de corrélation



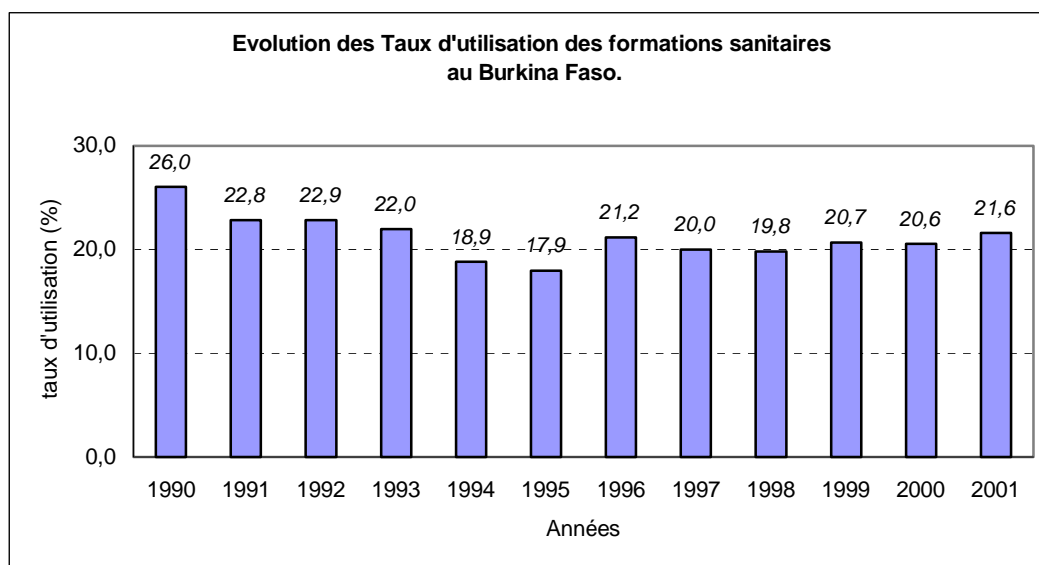
Comme facteurs déterminants de cet état sanitaire, il faut noter d'abord la pression démographique liée aux mariages précoces, à la faiblesse des taux de prévalence contraceptive ainsi qu'à la relative diminution du taux de mortalité. Cet état s'explique aussi par le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation des femmes, le sous-équipement socio sanitaire, les faibles performances économiques ainsi que les lacunes du système sanitaire (notamment, l'insuffisance des finances, des infrastructures, du personnel, la mauvaise répartition sur le plan régional du personnel médical). Il s'explique également par la non-disponibilité et la cherté des médicaments par rapport au bas pouvoir d'achat des populations.

3.3.2.2 Activités des formations sanitaires

- **Soins curatifs**

L'utilisation des formations sanitaires notamment périphériques est restée faible, au Burkina Faso au cours des années 90s comme l'indique le graphique ci-dessous. Ce n'est qu'à partir de l'année 2001 que l'on note une légère reprise mais qui demeure en deçà du niveau des 26% atteint en 1990.

Graphique 10

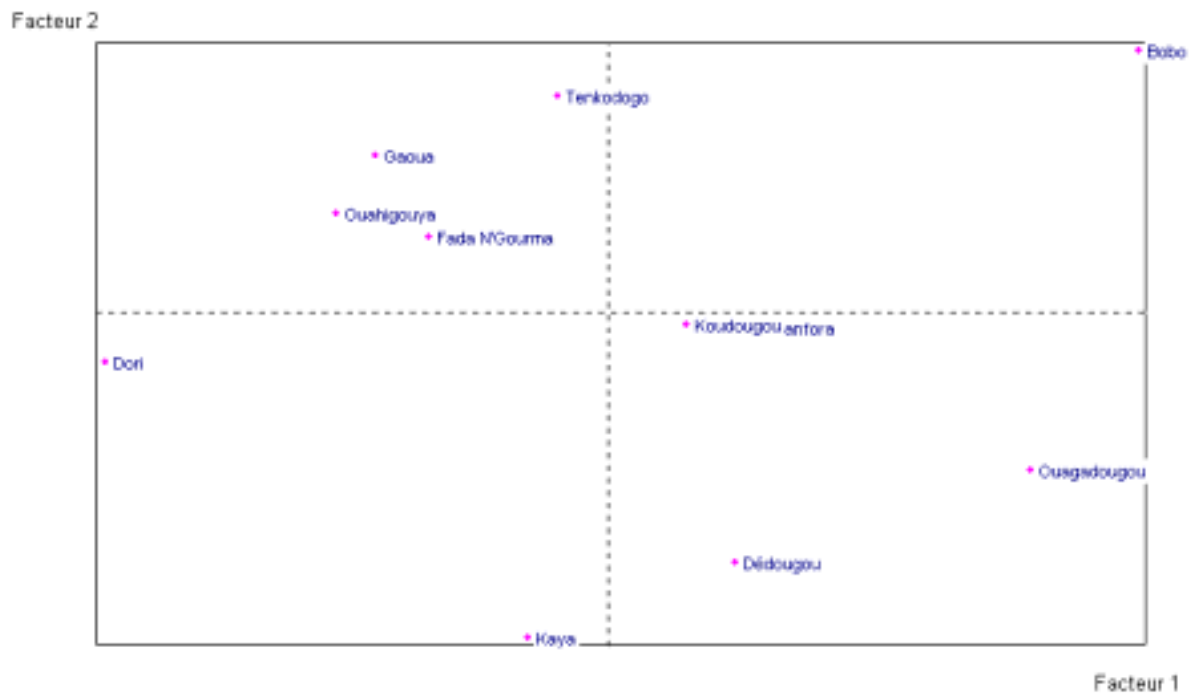


Source : données du système d'information sanitaire (DEP Santé)

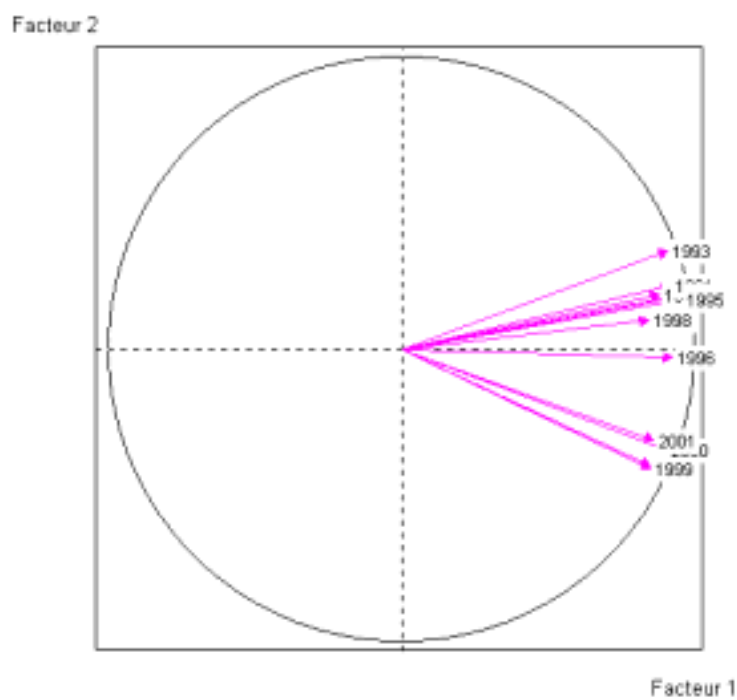
De façon structurelle, les taux d'utilisations des formations sanitaires ont été disparates d'une région sanitaire à une autre. En effet, au cours des années 90s, les régions sanitaires aux taux d'utilisation des services de santé les plus forts à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se sont opposées aux régions sanitaires de Dori et de Ouahigouya aux taux de fréquentation les plus faibles¹⁵. La région sanitaire de Koudougou a été un cas exceptionnel à cause des forts taux d'utilisation des services de santé qu'elle a enregistré sur cette décennie et notamment au cours des années 1993 et 2000 où plus d'une personne sur deux a eu recours aux services de santé. Cette brutale variation à la hausse de l'indicateur s'expliquerait en partie par les épidémies, notamment les épidémies de méningite qui obligent les populations à se rendre dans les formations sanitaires pour se faire soigner.

¹⁵ Résultats d'une ACP sur les données sur l'évolution des taux d'utilisation des FS, page ci-contre

**Graphique 11 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux d'accouchement assisté.**



Graphique 12 : Cercle de corrélation



En outre, les données révèlent que l'année 1997 a été une année particulière au niveau de toutes les régions sanitaires qui ont enregistré leur plus faible taux d'utilisation des formations (en moyenne 17,14%) à l'exception de la région sanitaire de Ouahigouya où cet indicateur a été fort, presque trois personnes sur cinq ont fréquenté les formations sanitaires.

Les données de l'EDS 1999 montrent qu'uniquement 1 sur 5 enfants de moins de 5 ans souffrant de la diarrhée est prise en charge par les services modernes de santé. Parmi ce groupe vulnérable, l'utilisation des formations sanitaires est encore plus faible en cas d'infections respiratoires aiguës ou de paludisme.

▪ Soins préventifs et promotionnels

Par ailleurs, les données de routine du système d'information sanitaire suggèrent qu'après une chute au cours de la première moitié des années 90s, la couverture des enfants par antigène du PEV a repris de l'élan à partir de 1998. En 2001, les couvertures vaccinales ont été de 84,5% pour le BCG, 64,3% pour le DTPC3, 65,4% pour la rougeole et environ 52% pour la fièvre jaune. Il faut signaler que ces couvertures vaccinales ne sont que des taux administratifs, plus théoriques et moins fiables que les couvertures déterminées par enquêtes sur le terrain par échantillonnage.

Les données de l'EDS 1999 indiquent, cependant, que la discontinuité de la vaccination reste un problème important, surtout en milieu rural. Le problème de la discontinuité de l'utilisation des services de santé est aussi important dans le cas du suivi de la grossesse. En effet rien que 1 sur 3 accouchements est assisté au niveau des formations sanitaires modernes dans l'ensemble du pays, cette proportion en baisse est 1 sur 4 accouchements en milieu rural.

Le taux national d'accouchement assisté¹⁶ a été de 36% en 2001. La proportion d'accouchement assistée la plus élevée est retrouvée dans la ville de Ouagadougou suivi de celle de Bobo-Dioulasso (46,7% et 45,3% en 2001). En revanche, dans la région de Fada N'Gourma, seulement 21,3% des accouchements attendus ont été assistés par le personnel médical et paramédical. Une analyse¹⁷ globale sur la décennie 90 permet de distinguer d'une part les régions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso aux taux d'accouchement assisté les plus élevés qui s'opposent aux régions sanitaires de Gaoua, Ouahigouya et surtout de Dori, aux taux d'accouchement assisté les plus bas.

¹⁶ Les accouchements assistés correspondent aux accouchements qui se sont déroulés sous surveillance, c'est à dire dans les formations sanitaires.

¹⁷ Il s'agit d'une ACP le tableau donnant l'évolution des taux d'accouchement assisté de 90 à 2001 (voir page ci-contre)

Au Burkina, malgré une politique de population promulguée depuis 1991 visant explicitement à promouvoir la pratique de la contraception surtout moderne chez les femmes, la mise en oeuvre des différentes actions initiées reste de peu d'effets. Le taux de prévalence contraceptive demeure très faible.

Tableau 5 : Prévalence contraceptive par milieu de résidence (en %)

Source des données	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Enquête Démographique 1991	24,0	21,9	23,0
Enquête Démographique et de Santé 1993	26,0	4,2	7,9
Enquête CAP PF/MST/Sida 1996	38,1	27,1	
Enquête Démographique et de Santé 1998-1999	29,4	9,3	11,9

Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée en 1993, la prévalence contraceptive était de 7,9%, tout type confondu. En 1998/99, soit environ 5 ans après, elle était de 11,9 %. Malgré cet accroissement, le recours à la contraception reste encore une exception. Elle est pratiquée en général par les femmes citadines ou lettrées. De plus, l'objectif visé par les utilisatrices est plutôt l'espacement des naissances que la limitation du nombre des enfants. En effet, en 1998, 9,0% des femmes avaient satisfait leur besoin en matière d'espacement contre seulement 2,8% pour les besoins satisfaits de limitation.

3.3.2.3 Ressources sanitaires

- **Ressources financières**

De 1996 à 1999, le budget de la santé sur ressources propres est passé de 14 milliards 242,5 millions à 23 milliards 234 millions soit un taux de croissance moyen de 17,8% alors que le budget y compris les investissements a évolué de 30 milliards 619,5 millions à 38 milliards 291 millions au cours de la même période à un taux de croissance de 7,8%.

La part du budget de l'Etat allouée à la santé était de 10,7% en 1996, 9,9% en 1997, 8,9% en 98, 10,5% en 1998. Ces chiffres traduisent les difficultés que rencontrent les autorités à respecter les engagements pris vis-à-vis des partenaires au développement d'augmenter progressivement la part consacrée à la santé de 10% à 12%.

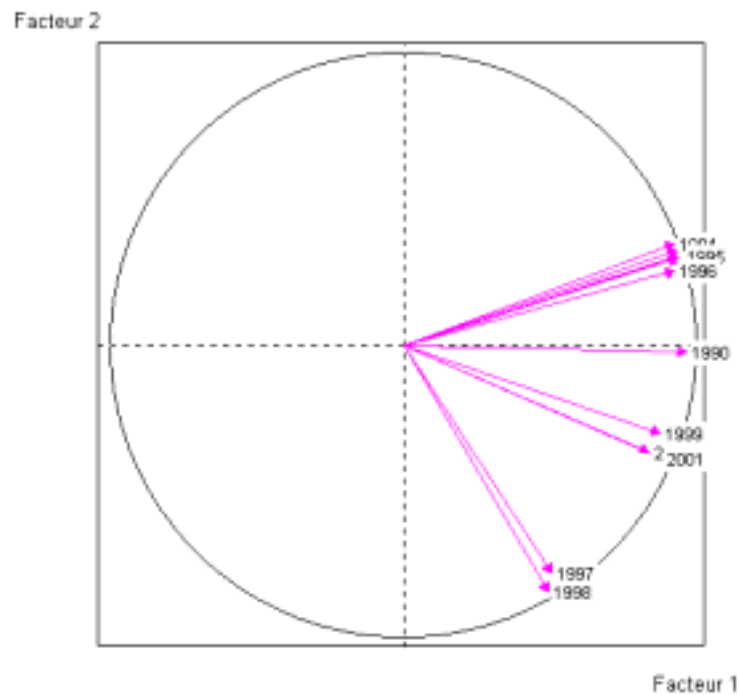
- **Médicaments**

Le coût des prestations de soins et des médicaments, même génériques, est généralement élevé par rapport au pouvoir d'achat de la majorité de la population, surtout après la dévaluation du franc CFA. Cette situation s'explique en partie par les « prescriptions" irrationnelles » et le non fonctionnement du système de prise en charge des indigents. Il s'y ajoute l'absence de mécanismes solidaires de prise en charge des coûts de santé.

Graphique 13 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le rayon d'action moyen des CSPS.



Graphique 14 : Cercle de corrélation.



▪ **Infrastructures sanitaires**

L'analyse de la dispersion des CSPS permet d'affirmer qu'au niveau des régions sanitaires de Dori et de Fada N'Gourma, les formations sanitaires sont trop dispersées, obligeant les populations de ces régions à parcourir de longues distances pour se rendre dans les centres de santé. En effet, le rayon moyen d'action des CSPS est de 16,72 Kms en moyenne sur la période de 1990 à 2001 pour la région sanitaire de Dori et il atteint 18 Kms en ce qui concerne la région de Fada N'Gourma alors que la moyenne nationale se situe autour de 9,7 kms.

La couverture nationale en infrastructures est globalement insuffisante avec, en plus, une répartition inégale des formations sanitaires existantes selon les régions. En effet, bien que le rayon moyen d'action des formations sanitaires soit de 9,7 Kms en 1997, les zones rurales et périurbaines demeurent faiblement couvertes en infrastructures, ce qui limite l'accessibilité géographique aux populations. Il existe encore de nombreuses formations sanitaires incomplètes et bien souvent les infrastructures sont dégradées par manque de maintenance. L'une des raisons de l'inégale répartition des formations sanitaires est le non respect des normes de la couverture sanitaire du pays.

▪ **Ressources humaines**

« Les effectifs disponibles en personnel du secteur sanitaire public ne couvrent pas les besoins du pays. En plus, il y a une disparité notoire dans la répartition du personnel entre d'une part, les villes de Ouagadougou et de Bobo-dioulasso et d'autre part le reste du pays. Ces deux villes regroupent à elles seules 53,7% des médecins, 57,3% des sages-femmes, 59% des pharmaciens et 33% des infirmiers toutes catégories confondues, alors qu'elles n'abritent qu'environ 10% de la population du pays »¹⁸. La gestion des ressources humaines est caractérisée par la non maîtrise des effectifs, le manque de définition des postes et des emplois, la mauvaise répartition du personnel par rapport aux besoins, l'insuffisance de motivation du personnel.

3.3.3 PAUVRETE ET INDICATEURS DE SANTE

Il est prouvé à travers de nombreuses études qu'il existe une corrélation étroite entre pauvreté et mauvaise santé. Ainsi, les personnes vivant dans une pauvreté absolue ont cinq fois plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans et deux fois et demi plus de risques de mourir entre 15 et 59 ans que celles appartenant à des groupes à revenus plus élevés¹⁹ ;

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, l'étude de la relation entre la pauvreté et la santé a été faite sur la base du calcul de la matrice²⁰ de corrélation entre les indicateurs de santé retenus dans l'observatoire et les indicateurs de pauvreté notamment l'incidence de la pauvreté. Les résultats concourent à affirmer que la forte

¹⁸ Plan national de Développement Sanitaire (PNDS) 2001 - 2010

¹⁹ Pauvreté et Santé : Rapport du Directeur Général de l'OMS (EB105/5), 14 décembre 1999.

²⁰ La matrice de corrélation (voir ci-contre)

mortalité maternelle est liée à la pauvreté. On note en effet une corrélation positive égale à 0,67 entre l'incidence de la pauvreté et le taux de mortalité maternelle. En d'autres termes, plus les populations d'une région sanitaire sont pauvres, plus elles ont une mortalité maternelle élevée. De même, il existe une corrélation négative entre l'incidence de la pauvreté et le taux d'accouchement assisté et des corrélations positives mais faible entre la pauvreté et les taux de mortalité infantile et juvénile.

Ainsi, des revenus plus élevés permettent d'accéder plus largement aux biens et services contribuant à une bonne santé, notamment une meilleure nutrition, une eau saine et un assainissement sûr et des services sanitaires de bonne qualité. Les faits démontrent qu'une bonne santé peut également favoriser les revenus des ménages et la croissance économique nationale. A l'inverse, une plus lourde charge de maladie peut entraver la croissance économique.

En ce qui concerne les relations entre les indicateurs de santé, la matrice indique que l'absence d'une assistance suffisante aux femmes en accouchement entraîne une hausse de la mortalité maternelle, ce qui favorise à son tour un accroissement de la mortalité infantile et juvénile (Forts coefficients de corrélation).

Au niveau de la fréquentation des structures de santé, la baisse du taux d'utilisation au cours de l'année 1998 s'explique en grande partie, au niveau de la région sanitaire de Ouahigouya par la forte incidence de la pauvreté enregistrée en 1998 (60,9%) soit la plus forte incidence du pays. En revanche, au niveau de la région sanitaire de Dori, la situation est tout à fait le contraire. En effet, avec une relative faible incidence de la pauvreté (42% de pauvres), soit la troisième région la moins pauvre du Burkina, elle enregistre paradoxalement une forte baisse de l'utilisation des formations sanitaires. Cette situation pourrait s'expliquer probablement à partir des déterminants de la demande de soins de santé tels que les comportements sociologiques et culturels en rapport avec la santé (il s'agit d'une population nomade assez particulière comparativement aux autres). Elle pourrait s'expliquer aussi par l'accessibilité géographique (avec un rayon moyen d'action d'environ 17 Kms, peu de gens sont prêt à se rendre dans les centres de santé), le degré d'utilisation de la médecine traditionnelle où par la qualité de soins de santé délivrée dans cette région sanitaire.

Dans l'ensemble, à l'exception donc de la région sanitaire de Dori, l'analyse de l'utilisation des services de santé en relation avec la pauvreté révèle en ce qui concerne le reste du pays que plus la population d'une région sanitaire est pauvre, moins cette population est encline à fréquenter les structures sanitaires. Ainsi, pour l'année 1998, la corrélation entre pauvreté et taux d'utilisation des formations sanitaires a été de l'ordre de -0,75, ce qui est important.

Par ailleurs, la baisse enregistrée au niveau des taux de fréquentation des formations sanitaires a entraîné d'une part, un accroissement de la mortalité maternelle, de la mortalité juvénile et infantile dans toutes les régions sanitaires et d'autre part, une diminution des taux d'accouchements assistés, ce qui est logique (résultats de la matrice de corrélation).

Globalement, les données révèlent une faiblesse des taux des fréquentations des formations sanitaires au niveau de toutes les régions sanitaires avec deux régions toutefois particulières (Dori et Ouahigouya). Ce constat n'est pas nouveau. En effet, les différents rapports statistiques et d'expertise, des études faites dans le domaine de la santé, et les discours officiels des autorités nationales l'ont régulièrement souligné.

Cette dégradation de l'utilisation des services de santé par les populations est intervenue au moment où beaucoup d'efforts a été fait pour revitaliser les soins de santé primaires dans le pays à travers l'augmentation de la couverture géographique et la décentralisation des services de santé. Les efforts pour décentraliser les services de santé ont été accompagnés par des stratégies délibérées de mobilisation des ressources locales pour supporter la viabilité des services de santé de base dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de Bamako depuis la première moitié des années 90s. Parmi ces stratégies, le paiement par les usagers, la mise en place de fonds de roulement de médicaments au niveau local et l'implication des populations dans la gestion des services de santé étaient attendus pour contribuer à la viabilité d'améliorations de la qualité des services des formations sanitaires périphériques.

Le plan national de Développement sanitaire, adopté récemment par le gouvernement du Burkina Faso, attribue en partie cette baisse des taux d'utilisation au compte du faible pouvoir d'achat des populations (faibles revenus des ménages) et aux coûts élevés des soins de santé et des médicaments, ce qui confirme en partie notre analyse. Toutefois, cette non fréquentation pourrait se justifier par le mauvais accueil, la mauvaise perception des populations vis-à-vis de ces services, la mauvaise organisation des soins entraînant, entre autres, des temps d'attente prolongés.

En tout état de cause, les critères d'utilisation ou de non-utilisation des services de santé offerts sont multiples. Des critères d'ordre culturel interviennent en amont de la décision de recourir ou non puisqu'ils conditionnent l'autodiagnostic de la maladie par le malade ou son entourage, c'est-à-dire la reconnaissance d'un état de maladie chez un individu donnée. Une fois la décision du recours à la médecine moderne prise, le choix entre l'un ou l'autre service (pharmacie, médecin privé, services publics, etc.) dépend de trois facteurs principaux : l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière, la qualité de l'offre perçue par le malade.

3.3.4 EVALUATION DES RESULTATS ATTEINTS ET PERSPECTIVES

3.3.4.1 Les objectifs du CSLP et du PNDS

L'objectif principal du CSLP relatif au secteur de la santé concerne l'axe 2 : garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base en particulier promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé. Les objectifs spécifiques essentiels que l'étude se propose de vérifier au cours des trois dernières années (2000-2002) pour rendre compte des résultats atteints et expliquer les éventuels réussites ou les contre-performances sont les suivantes :

1. Améliorer la couverture vaccinale ;
2. Amener le taux d'utilisation des FS de 20% à 50% en 2010 ;
3. Ramener le taux de mortalité infantile de 105 pour mille en 1998 à 42 pour mille en 2015 ;
4. Diminuer le taux de mortalité juvénile de 40% d'ici 2010 ;
5. Diminuer le taux de mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 ;
6. Amener le taux d'accouchement assisté à 60% en 2010 ;
7. Amener le taux de prévalence contraceptive de 6% en 1998 à 19% en 2015 ;
8. Ramener le taux de mortalité spécifique due au SIDA de 7,17% en 1997 à 6% en 2015 ;
9. Ramener le taux de séroprévalence du SIDA à moins de 6% en 2010 ;
10. Ramener le taux de rupture en MEG de 7% en 1997 à 6% en 2015.

3.3.4.2 Evaluation des résultats atteints

Au niveau de l'objectif 1, le tableau récapitulatif révèle qu'en 2000, les réalisations ont même dépassé les prévisions en ce qui concerne les taux de couverture du BCG et du DTCP3. Par contre, pour la fièvre jaune, les réalisations sont légèrement en deçà des prévisions (55% contre 53,19%). La même situation s'observe au cours de l'année 2001 où les taux de couverture des trois antigènes sont au delà des prévisions et où on observe par contre une baisse de la couverture de la fièvre jaune. En conclusion, on peut admettre que l'objectif 1 a été partiellement atteint bien que les données de l'année 2002 n'ont pas été disponibles ; on peut toutefois prévoir une progression des taux de couverture dans la même lancée.

Quant à l'objectif visé par le PNDS de ramener le taux d'utilisation des formations sanitaires de 20% à 50% en 2010, il sera difficile qu'il soit atteint compte tenu de la tendance actuelle. En effet, les prévisions faites à partir des données passées estiment seulement à 26,8% le taux d'utilisation à l'horizon 2010.

En revanche, la baisse du taux de mortalité maternelle de 40% d'ici 2010 est susceptible de se réaliser : la réduction pourra même être plus importante s'il y a un renforcement des actions en faveur de la santé des mères. En ce qui concerne le taux d'accouchement assisté, les prévisions montrent que l'objectif d'atteindre un taux de 60% n'est pas réalisable : le modèle de prévision prévoit plutôt un taux d'accouchement assisté de l'ordre de 47% d'ici 2010, ce qui est largement en deçà de l'objectif visé.

3.3.4.3 Recommandations

Les problèmes identifiés sont relatifs à la difficulté d'accès aux formations sanitaires, à la mauvaise qualité de l'accueil et des soins, à l'inaccessibilité aux médicaments, à des taux de mortalité infantile et maternelle élevés. Ces mêmes problèmes ont déjà été identifiés lors de l'élaboration de la Politique Sanitaire Nationale et du PNDS 2001-2010. Il est donc nécessaire de les résoudre en tenant compte surtout des pauvres et des groupes vulnérables. Pour cela, un accent particulier devrait être mis sur les activités de la politique sanitaire ci-après citées :

1. Face à la faiblesse générale des taux de fréquentation, il est nécessaire que des études prospectives soient conduites en vue de l'identification et de l'analyse des déterminants de la demande de soins de santé au Burkina à travers une modélisation d'une fonction de demande de soins de santé. Cette étude permettra de redéfinir les nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour une amélioration sensible des taux d'utilisation des structures de santé. Une attention spéciale mériterait d'être portée aux régions sanitaires de Fada N'Gourma et surtout de Dori où tous les indicateurs de santé sont très défavorables.
2. La politique sanitaire doit prêter une attention particulière aux groupes vulnérables ayant des besoins particuliers en santé. Il conviendrait d'augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables et ce, en réorientant les ressources (les fonds, les approvisionnements et le personnel) au profit des zones les plus pauvres pour lutter contre les maladies et les affections qui touchent les pauvres de façon disproportionnée.

3. Beaucoup de prestations de soins ne sont pas disponibles au niveau des formations sanitaires à cause de l'insuffisance de personnel et de compétence. En effet, le paquet minimum d'activités n'est pas entièrement offert dans toutes les formations sanitaires existantes ; tous les districts sanitaires n'étant pas opérationnels. Il est donc nécessaire d'instaurer le paquet minimum d'activités pour toutes les formations sanitaires afin de permettre aux pauvres d'accéder aux soins de santé de base.
4. L'amélioration des prestations devra se réaliser par l'accroissement quantitatif et qualitatif des effectifs, la motivation du personnel, la supervision, la communication personnel/patients, l'amélioration de la qualité de l'accueil, la réduction du temps d'attente des patients, et la mise à la disposition des patients des médicaments.
5. L'état devra penser un système d'assurance englobant l'ensemble des pauvres : En effet, il est nécessaire de concevoir des systèmes évitant aux pauvres de payer les prestations de leur poche, en augmentant le volume des règlements anticipés par un système d'imposition général, des contributions obligatoires à une assurance maladie ou par des initiatives volontaires et en subventionnant les plus pauvres.
6. Compte tenu de l'importance accordée par le Gouvernement à la lutte contre la pandémie du SIDA, l'effort doit porter sur un protocole clair de prise en charge des malades, ainsi que de son financement, les prix des anti-retro viraux étant toujours hors des possibilités financières de la plupart des malades, malgré la baisse substantielle obtenue avec certains laboratoires. Le cadre stratégique de lutte contre le Sida et les IST, couvrant la période 2001-2005, adopté par le Conseil des Ministres en mai 2001, constitue une structure logique pour faire reculer le Sida au Burkina Faso

3.4 EDUCATION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.4.1 APERÇU DES POLITIQUES EN MATIERE D'EDUCATION AU BURKINA

Au cours des dix dernières années, l'amélioration du système éducatif a été une préoccupation majeure pour le Burkina Faso, en témoignent les importantes ressources budgétaires consenties sur la période de 1987 et 1997 qui ont connu un bond de 3 points, représentant sur la période une part budgétaire de 10% environ.

Le second plan quinquennal a été un tremplin pour amorcer une véritable croissance du secteur de l'éducation. Les différents projets et actions mis en œuvre dans ce cadre ont été consolidés et prolongés dans le cadre d'actions stratégiques diverses dont la plus significative est le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB).

Ce plan tire ses fondements des orientations générales de la politique d'éducation contenues essentiellement dans la loi n° 013/96/ADP et est conforme aux orientations de la lettre d'intention de politique de développement humain durable et à celles relatives à la politique économique et financière du pays.

De façon générale, l'éducation apparaît au centre des préoccupations des autorités gouvernementales tant elle permet un développement optimal des ressources humaines et constitue un instrument important dans la réduction de la pauvreté et l'accroissement du bien être de la population.

Les traits caractéristiques de la politique du Gouvernement en matière d'éducation apparaissent très clairement dans le document cadre de politique économique et dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable. Elle se concrétise par la suite par la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des filles, le plan décennal de développement de l'éducation et le programme accéléré d'éducation pour tous (EPT).

Encadré 6 : contenu de la loi 013/96/ADP

La loi n° 013/96/ADP, adoptée le 9 mai 1996 et promulguée le 24 Juin de la même année reconnaît à l'éducation un caractère de priorité nationale, le droit de tout citoyen à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion. La loi d'organisation du système formel précise les droits et obligations des élèves, des étudiants et définit les différentes catégories de personnel du système éducatif.

Elle crée le conseil supérieur de l'éducation, chargé de proposer les orientations de la politique nationale en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique et de donner son avis sur toutes les questions d'intérêt national dans ces domaines.

Enfin la loi établit un schéma de financement de l'éducation qui implique l'Etat, les collectivités locales, les familles les personnes morales et physiques. Le financement de l'éducation est renforcé entre autre par les dispositions de l'initiative stratégique contre la pauvreté (Initiative 20/20) qui consiste en un engagement mutuel des pays en développement et des pays développés à consacrer respectivement au moins 20% des dépenses du budget national et 20% de l'Aide Publique au Développement (APD) aux services sociaux de base dont l'éducation de base.

La lettre d'intention de politique de développement humain durable quant à elle assigne les objectifs suivants à l'éducation à l'horizon 2005:

- porter le taux global de scolarisation à 60% en 2005 et celui des filles à 50% ;
- réduire les disparités régionales par des actions spécifiques de rattrapage en faveur des provinces défavorisées ;
- accroître le taux d'alphabétisation à 40% en mettant l'accent sur les zones rurales et sur les femmes ;
- accroître la fonctionnalité de l'alphabétisation ;
- renforcer les enseignements techniques et scientifiques dans le cadre d'une politique de régionalisation en adaptant la formation aux exigences du marché du travail.
- améliorer la qualité de l'enseignement supérieur

Une impulsion décisive sera donc donnée au système éducatif dans son ensemble, en vue d'en accroître l'offre, tout en veillant à l'élimination des disparités de tous genres.

C'est dans ce sens que le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) adopté en juin 1999, va être bientôt renforcé par le programme accéléré d'Education Pour Tous (EPT), afin de combler à terme le déficit éducatif. La conjugaison de ces actions d'envergure sans précédent, qui mobiliseront plus de 300 milliards de francs CFA (dont 235 milliards pour le PDDEB), se traduira sur le terrain par une expansion significative du système d'éducation de base, ainsi que l'amélioration des conditions, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement. La mise en œuvre du PDDEB se traduira par la construction de 23 000 nouvelles salles de classe, 23 000 logements d'enseignants et le recrutement de plus de 20 000 enseignants. De même, 7 000 Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation seront réalisés à travers tout le pays.

Dans le même élan, la vulgarisation de l'éducation non formelle sera renforcée, à travers l'approche " faire-faire ", et la mise en place du Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle.

L'expansion de l'éducation de base, permettra d'élever le taux brut de scolarisation du pays qui est actuellement de 43,4 % à 51 % en 2004, pour atteindre 70 % en 2010. Dans la même période, le taux de scolarisation des filles passera de 44 % à 65 %, tandis que celui de l'alphabétisation qui est de 31 % connaîtra une progression pour atteindre 40 %.

Il s'agit pour le Gouvernement de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système dans le but de répondre aux aspirations de la population n'ayant pas accès à l'éducation, et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

3.4.2 DES RESULTAS IMPORTANTS ATTEINTS

La couverture scolaire s'est considérablement accrue. La réalisation des programmes de construction de salles de classe, de recrutement et de formation des maîtres, associée à la mise en place de « mesures d'efficacité », telles que les Classes Multigrades et les Classes à Double Flux, a permis d'atteindre un taux de scolarisation de 40,9% pour l'année 1997/1998, alors que ce taux n'était encore que de 16% en 1983.

Les mesures mises en place en faveur de la promotion de l'enseignement privé ont eu pour résultat une augmentation nette des inscrits, qui sont passés de 42 192 élèves en 1991/1992 à 85 238 pour 1997/1998.

Une progression annuelle de 9 % a été enregistrée de 1990 à 1997, au niveau de la scolarisation des filles, se traduisant par un taux brut de scolarisation de 33,40 % en 1997/1998. De 1994 à 1997, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs d'élèves a été plus important pour les filles (7 %) que pour les garçons (5,6 %).

Durant cette même période, la représentation des filles dans l'enseignement de base est passée de 31 % à 38 % dans le secteur public et elle atteint en (1997/1998) 40,21 %, secteurs public et privé confondus.

Une moyenne de plus de 1300 maîtres a été recrutée chaque année. La plupart (80%) des enseignants en fonction ont bénéficié de formations initiales et/ou continues. Le pourcentage d'enseignants qualifiés est passé de 18,57 % en 1990/1991 à 65,68 % en 1997/1998. La gestion des écoles s'est vue améliorée par la formation des directeurs d'écoles, des Conseillers Pédagogiques Itinérants (CPI) et des Inspecteurs de l'Enseignement Primaires (IEP), ainsi que par la réorganisation du système d'encadrement et par la dotation en moyens logistiques des inspections, des directions provinciales et régionales. Le ratio élèves/maître est passé de 57 à 47 et le ratio élèves/classe de 89 à 52 entre les années 1990/1991 et 1997/1998.

Encadré 7 : La stratégie de mise en œuvre du PDDEB

Le plan va se développer sur une période de dix ans (2000-2009) et s'exécuter par phases triennales successives. Il couvre les domaines de compétences habituelles du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation que sont l'enseignement de base formel et l'enseignement de base non formel. Il intéressera l'éducation de la petite enfance et jettera les bases du développement global du système éducatif dans son ensemble.

Chaque phase poursuit des objectifs spécifiques précis.

Phase I : 2000 – 2002,

Cette phase consacrera entre autre : la poursuite du programme d'expansion de l'Education de Base pour atteindre les objectifs quantitatifs suivants :

- Taux brut de scolarisation : 51,16 % en 2002.
- Taux alphabétisation : 31,11 % en 2002.
- Taux de scolarisation des filles : 44,08 % en 2002.

Phase II : 2003-2005.,

l'action, à cette étape, visera :

- la poursuite de l'effort d'expansion de l'enseignement formel pour atteindre le taux brut suivant de 58,52 % dont 52,06 % pour les filles ;
- le développement de l'enseignement de base non formel pour atteindre le taux d'alphabétisation de 37,22 % ;
- la mise en œuvre des conclusions et résultats des études réalisées en phase I.

Phase III : 2006 - 2009 :

Cette étape sera la phase de consolidation des actions d'expansion du système éducatif de base, d'amélioration de sa qualité et pertinence et de renforcement des capacités de gestion pour atteindre les objectifs de 70 % de taux brut de scolarisation et de 40 % de taux d'alphabétisation en 2009. Le taux de scolarisation des filles devra atteindre le seuil de 65 % en fin de plan.

Les procédures et modalités d'acquisition, de production et de mise à disposition des manuels ont été sensiblement améliorées et ont permis de doter tous les écoliers d'au moins un livre pour deux dans les disciplines principales.

Au total, de 1994 à 1998, environ 4,5 millions de manuels d'élèves et 114 000 guides de maîtres ont été mis à la disposition des élèves et des enseignants.

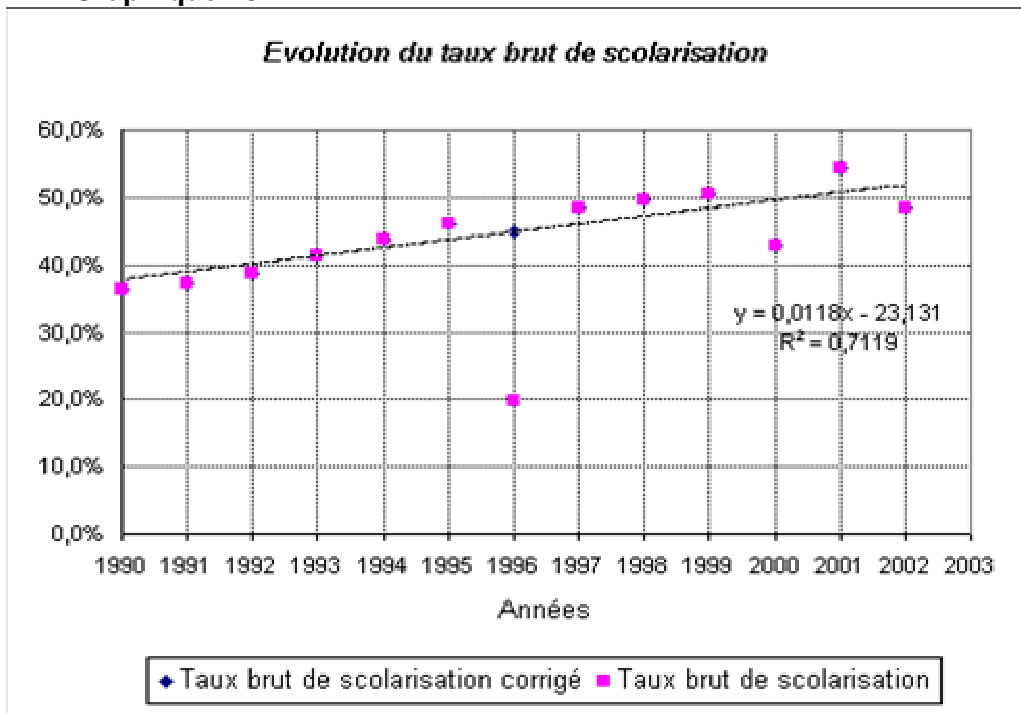
La dimension sanitaire et nutritionnelle a été intégrée au sein des programmes d'enseignement. Des micronutriments destinés à lutter contre les carences en vitamines, très répandues dans certaines régions, ont été distribués dans les écoles concernées. La sensibilisation des enseignants et encadreurs des provinces retenues a été réalisée.

Les taux de redoublement et des abandons en cours de cycle ont diminué. La proportion d'élèves redoublants est passée de 17,7 % en 1990/1991 à 16,3 % en 1995/1996 pour l'ensemble du cycle primaire. Le taux de réussite au CEP a nettement augmenté de 24% à 57% pendant cette même période et le nombre d'années/élèves consommées pour parcourir le cycle complet est passé de 26,0 à 12,3. Le coût de production d'un diplômé du primaire reste cependant de deux fois plus élevé qu'il aurait dû l'être en l'absence de redoublements et d'abandons : 17 % seulement des élèves d'une cohorte deviennent diplômés dans les délais normaux (6 ans).

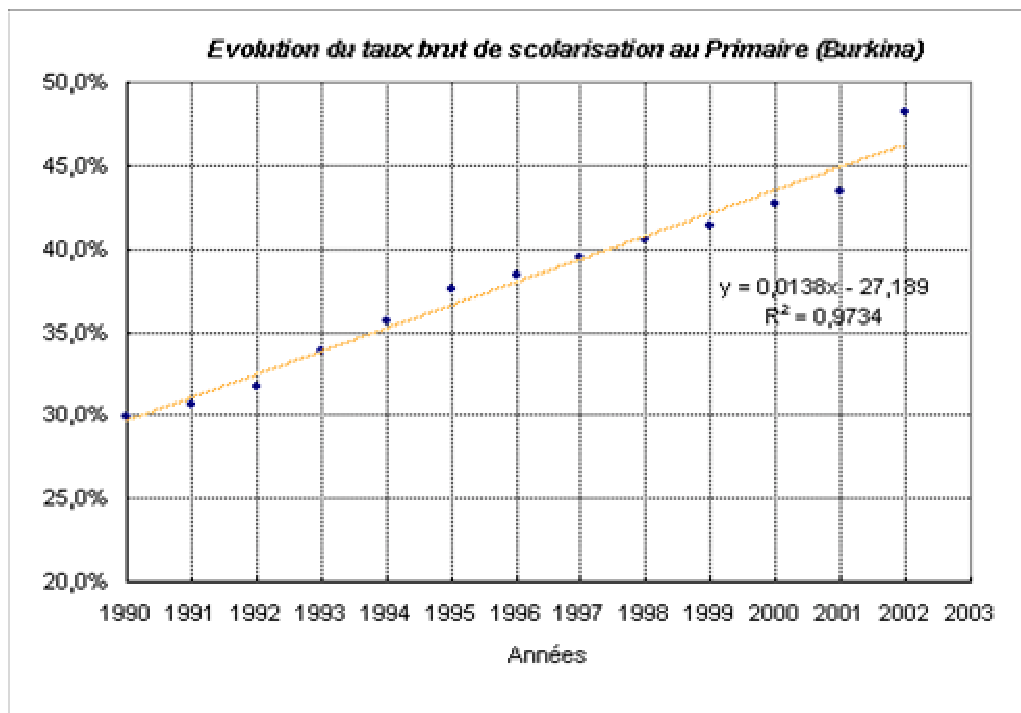
De nouvelles formules en matière d'organisation de la classe, de contenus et méthodes d'enseignement ont vu le jour avec les Classes Multigrades, les Classes à Double Flux, les Ecoles Satellites, les Centres d'Education de Base Non Formelle, les écoles Franco-arabes modernisées et les centres d'alphabétisation des petits. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture scolaire et de permettre une meilleure prise en charge de l'école par les communautés de base, qu'il faut alphabétiser pour donner les informations et les compétences nécessaires pour jouer ce rôle.

Dans l'ensemble, on note qu'un environnement institutionnel plus dynamisant est en train de se mettre en place, avec des actions réalisées pour améliorer l'efficacité des services clés du MEBA : formation des responsables de ces services, y compris les Directions Provinciales et Régionales, appui à l'élaboration et au suivi des statistiques et de la carte scolaire, réalisation d'études permettant une meilleure connaissance du secteur. Par ailleurs, les réformes en cours au niveau national (réforme globale de l'administration publique, décentralisation de certaines fonctions et responsabilités) sont exploitées et intégrées dans la démarche pour une gestion plus opérationnelle de l'éducation de base.

Graphique 15



Graphique 16



3.4.3 DES EFFORTS IMPORTANTS MAIS INSUFFISANTS POUR LES PAUVRES

Il est admis que l'éducation de base est le fondement et une condition de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Au Burkina Faso, les analyses établissent ce lien entre croissance économique et éducation bien qu'il soit plus souvent compris au niveau de l'enseignement supérieur. Pour les burkinabè pauvres, l'importance de l'éducation de base en tant que moyen d'échapper à la pauvreté a été clairement établie. Dans quelle mesure le système éducatif actuel répond-il aux besoins des burkinabés pauvres et comment peut-on améliorer cette situation ?

3.4.3.1 L'accès à l'éducation

- **Evolution des taux de scolarisation.**

De 36,3% en 1990, le **taux brut de scolarisation** pour l'ensemble du pays a connu une croissance régulière jusqu'en 1999 date à laquelle il a atteint 50,6%. Par la suite, il chute à 42,8% en 2000 avant d'enregistrer une nouvelle hausse l'établissant à 54,3% en 2001. Pour l'année 2002, une baisse a été observée. Ainsi, depuis 1999, le taux brut de scolarisation évolue en dent de scie (graphique 15).

En revanche, en ce qui concerne le **taux brut de scolarisation primaire** (graphique 16), son évolution a été assez régulière de 1990 à 2001. Sur cette période, il est en effet passé de 30% en 1990 à 48,2% en 2002 soit un taux de croissance annuel moyen de 3,7%.

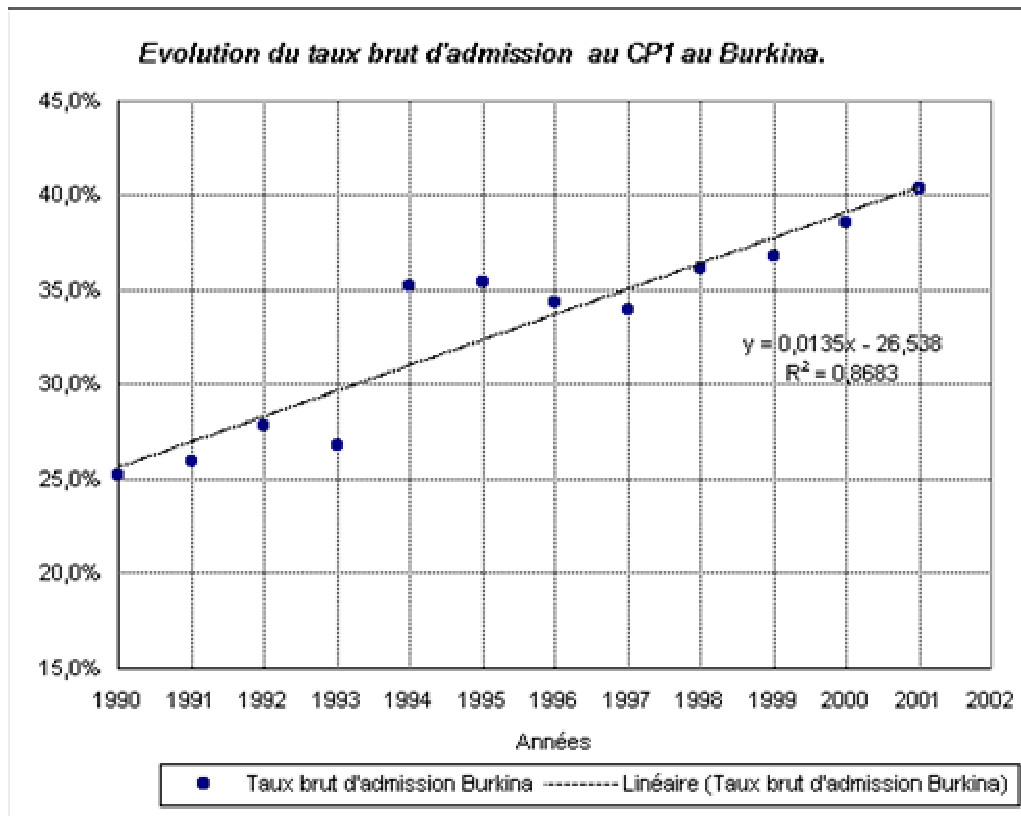
- **Des taux de scolarisation faibles et inégaux.**

L'analyse structurelle des taux de scolarisation au primaire révèle qu'au cours des six dernières années, la province du Kadiogo a enregistré les taux nets et bruts de scolarisation les plus élevés. En effet, dans cette province, les taux nets de scolarisation ont varié de 68,7% en 1997 à 71,7% en 2002, avec un accroissement régulier d'environ deux points par an. Le taux brut de scolarisation est lui passé de 87,5% en 1997 à 91,2% en 2002. En outre, c'est la province où les discriminations entre garçons et filles sont moins prononcées ; en moyenne sur les six ans (1997-2002), les différences entre les taux nets de scolarisation des garçons et ceux des filles, ont oscillé autour des 5% en faveur des garçons. La province du Kadiogo apparaît donc être la mieux nantie comparativement aux autres.

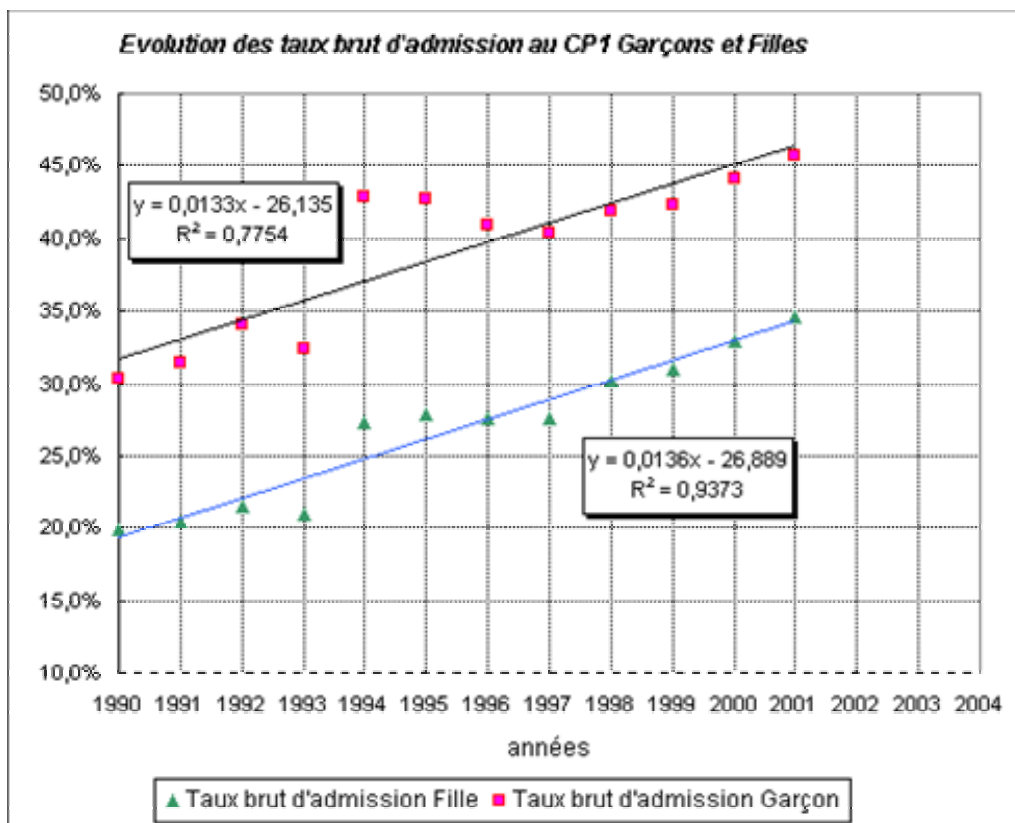
Viennent ensuite en deuxième position les provinces du Houet, du Nayala, de la Comoé, du Yatenga et du Boulkiemde bien que les taux de scolarisation soient très en deçà de ceux du Kadiogo. En effet, ces provinces ont enregistré de faibles taux bruts de scolarisation au niveau primaire (en moyenne de 46,7% à 63,6%) ainsi que de faibles taux nets en moyenne de 38,0% à 49,1% au cours de la période (1997 à 2002).

En ce qui concerne les provinces de la Komandjari, du Yagha, de la Gnagna, du Séno, de la Tapoa, du Soum, du Namentenga et de l'Oudalan, les taux de scolarisation enregistrés au cours des six dernières années sont très préoccupants. En effet, leurs taux nets de scolarisation ont varié de 10% à 17,3% en moyenne et les taux bruts n'ont pas dépassé le niveau de 22%.

Graphique 17



Graphique 18



Par ailleurs, de façon structurelle, les écarts observés entre les taux nets de scolarisation des garçons et des filles (TNS garçons – TNS filles) ont été importants dans la plupart des provinces, et particulièrement dans les provinces du Zondoma (22,6%), du Lorum (23%) et du Yatenga (23,6%). Toutefois, certaines provinces telles que le Yagha, la Komandjari, et le Séno bien qu'étant des provinces à faibles taux de scolarisation, sont moins discriminatives entre filles et garçons. Par contre, dans la province du Yatenga, malgré un taux de scolarisation relativement intéressant, les filles sont largement moins scolarisées que les garçons.

▪ **Le taux brut d'admission au CP1**

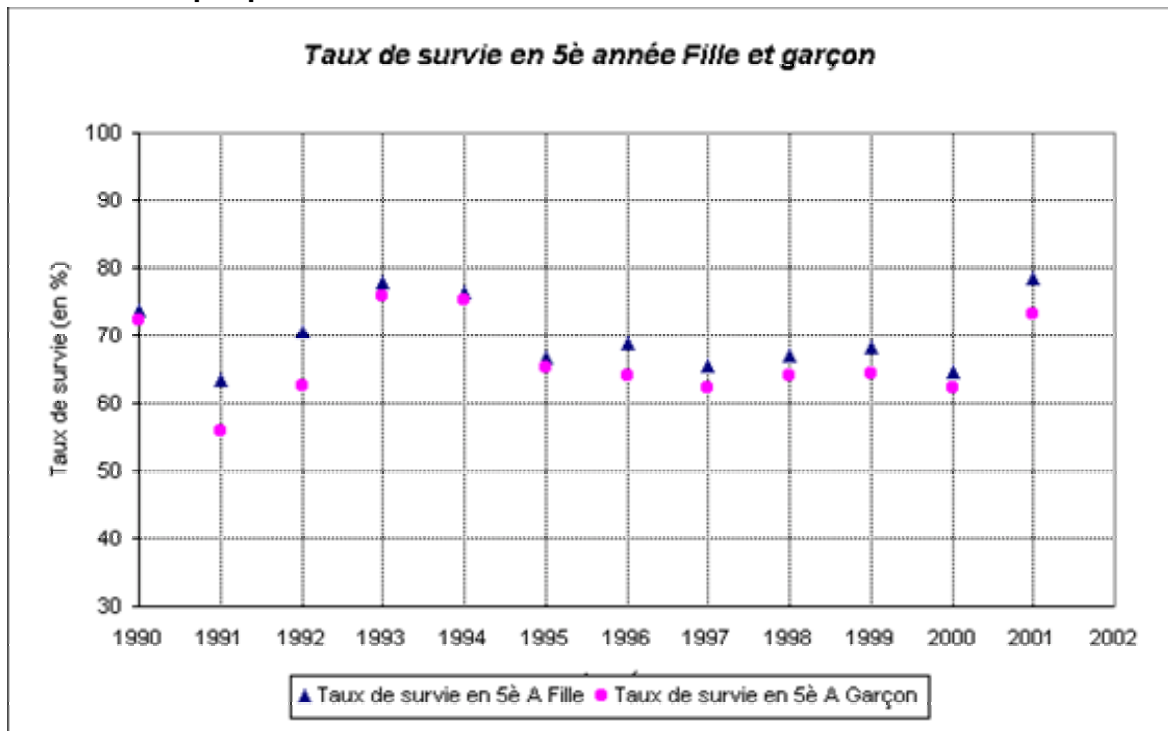
L'évolution du **taux brut d'admission au CP1** au Burkina a connu durant la même période trois phases (voir graphique 17) : D'abord, au cours de la période allant de 1990 à 1992, ce taux a enregistré une croissance régulière ; ensuite de 1993 à 1996, on a observé une forte hausse. En effet, de 26,8% en 1993, il s'établit à 35,4% en 1995. Enfin, la dernière phase est amorcée en 1997 avec une évolution régulière jusqu'en 2001 au cours de laquelle le taux brut d'admission passe de 34,0% à 40,3%.

L'analyse des taux d'admission selon le sexe révèle une faible scolarisation des filles par rapport aux garçons. Ainsi que l'illustre le graphique 18, les taux brut d'admission au CP1 des garçons ont été constamment au-dessus de ceux des filles au cours des douze dernières années. Les écarts sont restés presque constants malgré les efforts réalisés dans l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation. Si les tendances se maintiennent, il serait difficile d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2005.

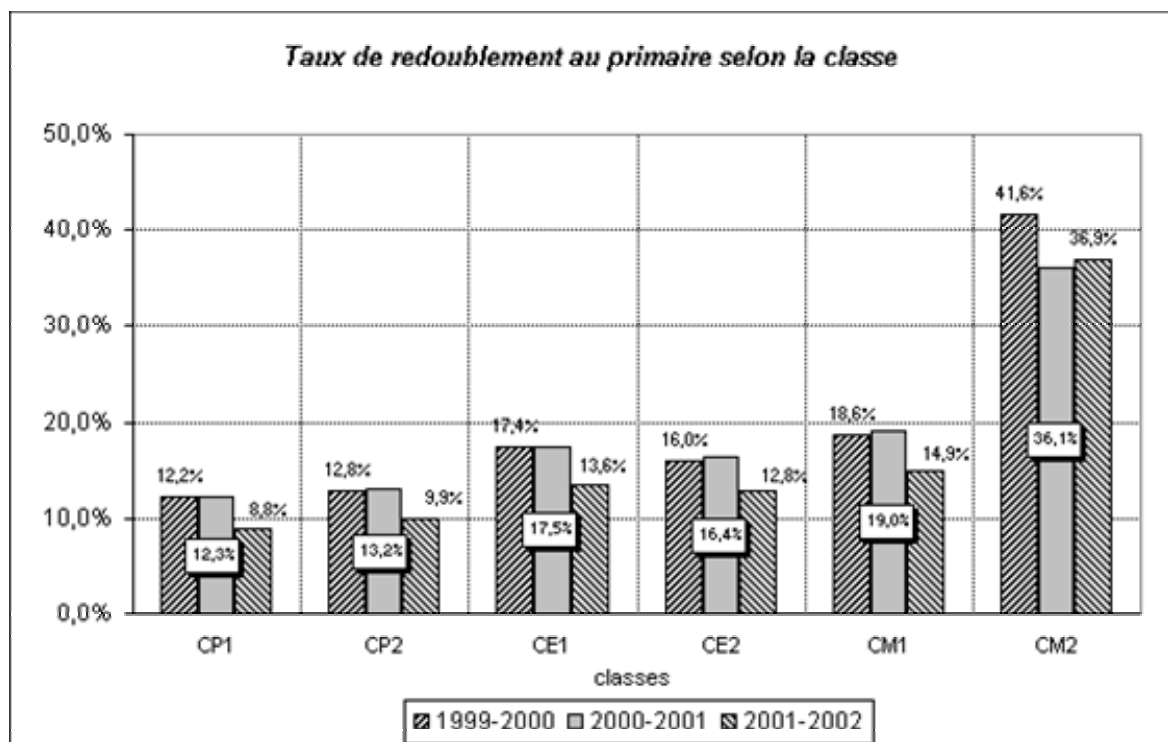
En tout état de cause, les différents taux d'accès à l'éducation montrent que le système scolaire burkinabè est loin d'accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école et ce sont surtout les enfants des pauvres qui sont les plus défavorisés. Le manque d'infrastructures scolaires explique en partie cet état de fait. Mais il ne saurait être la seule raison car dans certaines localités où les infrastructures existent, certains enfants ne vont pas à l'école. Pour cela, d'autres raisons de non scolarisation peuvent être évoquées notamment :

- Les problèmes économiques (la pauvreté et le manque de moyens économiques) constituent la première cause de non scolarisation surtout des garçons et cela, quelque soit la zone urbaine ou rurale.
- La non rentabilité de l'école ou son inadaptation est la seconde cause de la non scolarisation des garçons dans les zones urbaines ; mais dans les campagnes, elle vient après l'arbitrage en faveur des travaux champêtres. Cette vision de l'école n'est pas sans rapport avec le manque de rentabilité de l'école dû au chômage. Celle-ci est plus grande dans les villes que dans les campagnes dans la mesure où les parents dans la campagne ont la possibilité de faire travailler les enfants dans les champs.
- En ce qui concerne la scolarisation des filles, les « a priori » culturels sont avant tout à souligner. Ils constituent la dimension supplémentaire aux raisons de non scolarisation des filles par rapport à celle des garçons. Ils sont relatifs aux conséquences de l'école sur le comportement des filles surtout quand leur parcours scolaire se solde par un échec ou un abandon : mariage tardif, refus du mari qui lui est attribué, « débauche », etc.

Graphique 19



Graphique 20



3.4.3.2 Le parcours scolaire

- **Une bonne performance des filles**

Bien que les filles soient faiblement scolarisées, celles qui ont accès à l'école atteignent plus la cinquième année que les garçons. En effet, sur la période de 1990 à 2001, comme l'indique le graphique 19, les taux de survie en cinquième année des filles ont toujours été supérieurs à ceux des garçons. Autrement dit les différentes proportions d'élèves de cohortes de filles, qui, entrées en première année, accèdent à la cinquième année, ont toujours été plus élevées que les proportions d'élèves de cohorte de garçons. Cet indicateur révèle en partie la bonne performance des filles scolarisées par rapport aux garçons. C'est ainsi qu'en 1991, environ 63,5% d'élèves d'une cohorte de filles ont atteint la cinquième année contre 55,8% pour une cohorte de garçons et pour l'année 2001, les taux ont été 78,6% pour les filles et 73,1% pour les garçons.

- **Des taux de déperditions élevés**

L'une des caractéristiques du système éducatif burkinabè est le taux élevé de déperditions : redoublements, abandons. En ce qui concerne le taux de redoublement, c'est à partir de la troisième année (CE1) d'étude et principalement en sixième année que le redoublement est le plus fréquent (graphique 20). En effet, au cours de l'année scolaire 1999-2000, le taux de redoublement qui a été de 41,6% au CM2, est passé à 36,1% l'année scolaire suivante. Pour l'année scolaire 2001-2002, il s'est stabilisé à 36,9%. Cela peut signifier en partie que le système éducatif au niveau primaire est encore peu performant car si les taux de redoublement sont élevés en classe d'examen, cela veut dire que beaucoup d'élèves enregistrent des échecs aux examens (certificat d'étude primaire et concours d'entrée en sixième).

De nombreux efforts restent à faire afin d'assurer aux enfants ayant accès à l'école une alphabétisation de base conforme aux normes. Les taux d'abandon indiquent qu'il y a des phénomènes importants d'échecs ou d'abandons d'année en année jusqu'à la dernière année du cycle. Comme pour le taux de redoublement, c'est surtout à partir de la troisième année (CE1) que les taux d'abandon sont les plus importants. A ce niveau les taux d'abandon ont varié de 8,8% en 2000, à 10,2% en 2001 mais sont en baisse depuis 2002. Au CM2, les taux sont également importants et sont pratiquement stables. Les raisons des abandons scolaires sont diverses ; ici aussi, elles diffèrent entre les garçons et les filles et entre zone rurale et zone urbaine. Alors que « l'hostilité » des parents, le manque de suivi des élèves et les problèmes économiques constituent les principales causes des abandons chez les garçons, les grossesses et les mariages précoces sont chez les filles les raisons les plus probables.

Du point de vue de la pauvreté, les mauvais résultats sont aggravés par plusieurs disparités sérieuses et bien délimitées. Comme dans le domaine des services de la santé, ce problème revêt trois dimensions majeures. Celles-ci sont particulièrement nettes dans le cas des taux de scolarisation primaire, mais on les retrouve pour les autres aspects du niveau d'instruction, tels que le taux d'achèvement. Ces trois dimensions sont les suivantes :

- *Une dimension régionale*, avec un taux net de scolarisation de 71,7% dans la région du Kadiogo, mais de moins de 26% seulement dans les autres régions qui enregistrent des taux de scolarisation inversement proportionnels à l'incidence de la pauvreté ;
- *Une dimension liée au revenu*, avec un taux net de scolarisation de 78,7% à 81,8% chez les enfants des ménages urbains vivant en dehors de la pauvreté et seulement 15,5% dans les 20% des ménages ruraux les plus pauvres²¹ ;
- *Une dimension liée au sexe des écoliers*, avec 49,2% de garçons admis au CP1 en moyenne, contre 33,8% de filles.

Les trois dimensions révèlent les caractéristiques suivantes de l'éducation :

- **Une faible demande d'enseignement public**

Les enquêtes qualitatives ont permis d'identifier les principales raisons pour lesquelles les ménages peuvent ne pas envoyer leurs enfants à l'école : le coût de la scolarité qu'il s'agisse du coût direct de l'inscription, des livres, des fournitures a été mis en avant. Les enquêtes ont également révélé qu'on retirait parfois des enfants de l'école pour les faire travailler. Ce comportement était lié à un besoin d'argent plus important et à une évolution de la perception de l'utilité et de la qualité des études telles qu'elles ressortent des niveaux d'instruction et des taux d'échec. Avec le retour au village d'un grand nombre de jeunes gens instruits, les familles sont moins sûres que le coût croissant de la scolarité soit justifié. La montée du chômage chez les chefs de ménage a aussi été fréquemment mentionnée en milieu urbain pour expliquer le retrait des enfants de l'école.

- **Des dépenses d'éducation élevées pour les pauvres.**

La capacité de financement de l'éducation est extrêmement limitée au niveau des ménages pauvres, ce qui indique qu'il faut maintenir les coûts supportés par les parents à un faible niveau à l'heure actuelle et dans un avenir proche. En valeur absolue les sommes dépensées sont modestes chez les ménages pauvres (dont les dépenses par personne par an sont inférieures à 72 690 F CFA), le coût unitaire moyen supporté par les parents d'élèves est de 4 418 F Cfa en 2002²². De plus, c'est chez les ménages pauvres qu'on rencontre les familles les plus nombreuses et les dépenses d'éducation doivent être partagées entre un nombre d'enfants plus élevé.

- **Le coût d'opportunité de la scolarisation**

Au fur et à mesure que chutent les revenus familiaux, le rôle des enfants a changé. Chez les ménages pauvres, la fonction économique que remplissent les enfants est un obstacle important à leur scolarisation. En 1998 le taux d'activité des enfants de 8 à 9 ans, travaillant des les champs ou entreprises familiales était de 10% et progressait régulièrement avec l'âge pour atteindre environ 35% chez les enfants de 15 ans. Ces chiffres sont inversement proportionnels aux taux scolarisation. En plus de leurs activités économiques, les enfants assument aussi de nombreuses responsabilités ménagères difficiles et qui exigent du temps et les empêchent d'étudier convenablement. Lorsqu'un ménage envoie un enfant à l'école, il se prive là même de beaucoup d'avantage qu'il pourrait tirer de son travail.

²¹ Source des données : INSD, Enquête prioritaire 1998

²² Enquête auprès des services déconcentrés du Ministère de la Santé et ceux du Ministère de l'Education de Base juillet 2002, INSD.

▪ Les dépenses publiques d'éducation

Les évolutions à long terme du niveau et de l'allocation des dépenses publiques ont eu un impact profond sur le système éducatif. Cependant malgré les énormes moyens consacrés par l'Etat, des problèmes de scolarisation se posent face à l'explosion du nombre d'enfants en âge scolaire. Ainsi, parallèlement, un secteur d'enseignement privé s'est rapidement développé ces dernières années, en partie en réponse à la demande de parents plus aisés, et en partie avec le soutien de l'Etat, désireux de soulager les budgets publics et d'élargir l'accès à l'éducation.

Ces insuffisances constatées dans le secteur de l'éducation sont les reflets d'une gamme complexe de facteurs. Dans l'ensemble, plusieurs problèmes graves nuisent à l'efficacité du système : une efficacité interne médiocre qui se traduit par un fort taux de redoublement et un faible taux d'achèvement des études ; une structure onéreuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement, des déséquilibres dans la disponibilité du matériel pédagogique et autres fournitures ; une gestion médiocre du personnel enseignant travaillant dans le système ; Il faut aussi ajouter les disparités régionales, entre tranche de revenus et entre garçons et filles. Il y a également le peu d'empressement pour beaucoup de parents à envoyer les enfants à l'école et les problèmes d'affectation de fonds publics. Tous ces problèmes doivent être abordés si l'on veut que le secteur de l'éducation joue pleinement son rôle en faveur du développement économique et de la réduction de la pauvreté.

3.4.3.3 Evaluation de quelques résultats dans le cadre du CSLP et du PDDEB.

Le CSLP ainsi que le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) s'étaient fixés des objectifs quantitatifs soulignés ci-dessus. Dans quelle mesure certains de ces objectifs ont été atteints ?

L'objectif de la phase I du PDDEB prévoyait un taux brut de scolarisation de l'ordre de 51,2% en 2002 alors qu'on n'a enregistré que 48,3% pour cette année (tableau suivant).

Tableau 6 : Taux brut de scolarisation objectifs et réalisé ou estimé (en %).

Années	Taux brut de scolarisation	
	Objectif du PDDEB et du CSLP	Réalisé ou estimé ²³
2002	51,2	48,3
2005	58,5	52,8
2010	70,0	58,7

Cet objectif visé n'a donc pas été atteint. Au cours de la phase II, la situation sera probablement la même si des mesures ne sont prises pour consolider et approfondir les travaux sur le terrain. En effet en 2005, il est prévu dans le PDDEB un taux brut de scolarisation de 58,52% et pourtant compte tenu des tendances actuelles, un modèle de régression simple permet de prévoir plutôt un taux de 52,8%. De ce fait, avec les retards qui seront accumulés dans les phases I et II, on pourrait être donc bien loin de l'objectif des 70% de taux brut de scolarisation envisagé à l'horizon 2010 pour la phase III du PDDEB.

²³ Les taux des années 2005 et 2010 ont été estimés par un modèle de régression linéaire simple

Par ailleurs, les prévisions montrent que la discrimination entre garçons et filles en faveur des garçons quant à l'accès à l'école va se maintenir si des mesures complémentaires ne sont pas mises en œuvre pour convaincre les parents à scolariser leurs filles. Ainsi, à l'état actuel des choses, il faut s'attendre à un taux brut d'admission au CP1 des filles égale à 37,9% en 2005 contre un taux de 53,1% pour les garçons (tableau 7).

Tableau 7 : Prévisions des taux brut d'admission au CP1 (en %)

Années	Taux brut d'admission au CP1 Fille	Taux brut d'admission au CP1 Garçon	Taux brut d'admission au CP1 Burkina
2003	35,2	50,5	50,2
2004	36,5	51,8	51,6
2005	37,9	53,1	52,9

3.4.4 RECOMMANDATIONS LIEES AU SECTEUR DE L'EDUCATION POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

L'éducation des enfants coûte relativement cher aujourd'hui au Burkina Faso, mais il pourrait s'avérer plus onéreux encore de négliger leur instruction ; ce qui engendrerait un problème à plus long terme d'analphabétisme chez les adultes et exposerait une nouvelle génération à la pauvreté. Le manque d'éducation ralentira le progrès dans de nombreux domaines critiques, y compris la transition démographique vers une fécondité moins élevée, l'amélioration de l'état de santé et l'élévation de la productivité sur le lieu de travail. Le manque d'éducation remet aussi en cause les objectifs de croissance économique à plus long terme que s'est fixé le pays. Les mesures à prendre doivent principalement viser à relever la qualité de l'éducation de base, à réduire ses coûts pour le gouvernement et pour les parents, et à scolariser tous les enfants en âge de fréquenter l'école.

- **Améliorer la qualité de l'éducation de base**

En plus des réformes systémiques visant à relever la qualité de l'éducation et des enseignements en général, d'autres réformes de redéploiement du personnel enseignant au profit des zones rurales et réaffectation des ressources non salariales en vue d'achat de matériels pédagogiques et didactiques peuvent contribuer à élever la qualité de l'enseignement dans les zones défavorisées. Il est essentiel de surveiller les normes de qualité pour garantir l'égalité dans ce domaine.

- **Etendre l'accès à l'éducation de base dans les zones mal desservies.**

Le système d'éducation de base ne s'est pas suffisamment développé au rythme nécessaire pour accueillir le nombre croissant d'enfants en âge scolaire ces dernières années. Les réformes sectorielles entreprises pour élever la qualité de l'éducation et abaisser le taux de redoublement permettront aux écoles fonctionnant actuellement d'accueillir un grand nombre d'enfants. Mais il faut aussi des investissements. Les disparités constatées dans les taux nets de scolarisation entre régions et tranche de revenu indiquent clairement où ces investissements sont les plus nécessaires.

- **Réduire les coûts pour l'Etat**

L'enseignement primaire absorbe à lui seul la moitié du budget public alors qu'il ne n'instruit que moins de la moitié des enfants d'âge scolaire. Il apparaît clairement qu'une stratégie de réduction des coûts doit être mise en œuvre pour contenir les coûts moyens. Il est essentiel de gérer plus efficacement le personnel enseignant et de maîtriser le coût des enseignants et les frais de constructions des écoles, si l'on veut ramener les coûts de l'éducation à un niveau correspondant aux possibilités de l'économie.

- **Réduire les coûts financiers pour les parents**

Il n'existe pas de frais de scolarité dans le cycle primaire pour les inscrits du public. Cela contribue utilement et heureusement à alléger le fardeau qui pèse sur les parents. Ceux-ci doivent, toutefois, prendre en charge d'autres dépenses notamment les cotisations imposées au niveau local, dont certaines sont légales (cotisations au titre de l'association des parents d'élèves), les livres et fournitures et autres frais connexes tels que le transport et repas. De plus, les communautés pauvres sont souvent obligées de construire et d'entretenir elles-mêmes leurs écoles faute de ressources publiques provenant des services centraux de l'Etat. Dans les régions où la demande éducative est forte, des cotisations parallèles bien gérées au niveau des écoles peuvent générer des ressources supplémentaires et contribuer à améliorer la qualité du cadre d'enseignement et d'apprentissage. Mais dans les régions où la demande est déjà faible, elles risquent de rebuter d'avantage les parents.

Affecter des ressources de fonctionnement supplémentaires aux écoles des régions à faibles taux de scolarisation, cibler les programmes gouvernementaux de construction d'écoles dans les régions à faibles revenu, insister pour qu'il n'y ait pas de cotisations dans les zones à faibles revenu, et prendre des initiatives analogues visant à réduire considérablement le coût de l'éducation pour les parents, constituent des mesures qui peuvent contribuer à rendre l'instruction plus accessible aux ménages pauvres.

- **Abaisser les coûts d'opportunité pour les ménages pauvres**

Certaines mesures simples peuvent être prises pour abaisser le coût d'opportunité que la scolarisation des enfants représente pour les ménages pauvres. Les écoles peuvent, par exemple, fixer des horaires et un calendrier scolaires souples respectant le calendrier des travaux champêtres dans les zones rurales. Des cantines scolaires gratuites peuvent également faire baisser le coût d'opportunité, tout en encourageant les enfants à être assidus et ponctuels dans les régions où ils doivent accomplir certaines tâches ménagères avant d'aller à l'école.

- **Initiatives en faveur des filles**

La réticence des parents vis-à-vis de la scolarisation de leurs filles pose un problème particulier. Pour le résoudre, il faut des campagnes efficaces pour faire connaître à l'opinion les avantages que représente l'éducation des filles. Des investissements visant à améliorer les structures réservées aux filles dans les écoles, à donner aux écolières plus de possibilités de continuer leurs études au delà du primaire et à construire des écoles dans les régions où les taux de scolarisation des filles sont les plus faibles sont autant de mesures qui vont dans

la bonne direction. On peut envisager de modifier le critère d'octroi des bourses pour assurer aux filles le même rythme de progression à travers le système qu'aux garçons. Enfin, associer plus étroitement les mères à la vie scolaire, à travers des associations de parents plus actives, ou créer des cantines scolaires, peuvent sensibiliser plus largement la communauté à l'importance de l'éducation des filles.

- **Nécessité d'une gestion prévisionnelle efficiente basée sur la croissance démographique.**

Les renseignements sur la répartition de la population et les projections concernant l'évolution de la population doivent guider les décideurs à prévoir les ajustements qui devront être apportés aux systèmes d'éducation du Burkina Faso pour répondre aux besoins de la future population élève et étudiante.

L'évolution de la composition de la population aura peut-être également des répercussions sur la capacité de financer les systèmes, puisqu'elle se répercutera peut-être sur l'assiette fiscale dont on retire les fonds publics pour financer l'éducation. Un examen des tendances démographiques au fil du temps afin doit donc permettre de prendre des décisions éclairées sur la répartition des ressources au sein des systèmes d'éducation — à partir des décisions sur l'embauche d'enseignants jusqu'à celles sur les investissements immobiliers et l'entretien des écoles et sur la planification de programmes qui répondent aux besoins de formation de certains segments.

3.5 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.5.1 APERÇU DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'EMPLOI AU BURKINA.

L'emploi peut être défini comme toute activité procurant à son détenteur un salaire, un gain ou un bénéfice familial, en espèces ou en nature en vue de satisfaire les besoins de la vie. L'accès à un emploi permet à tout individu de contribuer à la production de biens et services économiquement indispensables. L'exercice d'un emploi procure en retour un revenu ou un bénéfice, assurant ainsi une reconnaissance d'une activité socialement valorisante et économiquement rentable. Il accorde à l'individu des moyens, des droits et des devoirs de participer à la vie économique et sociale et de s'y épanouir.

L'exercice d'un emploi permanent constitue une assurance pour la survie et contribue à la promotion de ses droits économiques et sociaux, individuels et collectifs. Il peut alors satisfaire ses besoins élémentaires (alimentation, habillement, logement) et accéder à certains services sociaux directement ou indirectement tels que les services de santé, d'éducation, d'information ou participer à la prise de décision.

L'exercice de l'ensemble de ces droits favorise l'application d'autres droits fondamentaux comme l'égalité des chances, pour combattre la discrimination ou l'exclusion, pour éliminer les travaux forcés, pour combattre le travail des enfants ou pour harmoniser les conditions de travail.

L'emploi joue un rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté car il assure aux individus un revenu qui leur permet d'accéder à toute une gamme de biens et services nécessaires à un niveau de vie décent.

Par conséquent, l'emploi contribue à la promotion du développement économique ainsi qu'à celle de la justice sociale, des libertés et droits démocratiques. Le gouvernement a adopté par décret n° 2001-474/PRES/PM/METSS du 18 septembre 2001, un document de stratégie nationale de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Encadré 8 : Eléments de la stratégie nationale de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Ce document définit les orientations majeures du cadre de lutte contre le chômage et l'amélioration de la productivité du travail au Burkina. Les objectifs visés par cette stratégie dans le secteur de l'emploi sont :

- L'instauration d'une visibilité sur le marché de l'emploi et du travail ;
- La création d'un environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi productif ;
- L'accroissement des produits financiers accessibles aux promoteurs et aux micros et petites entreprises ;
- L'amélioration continue de la qualité des services d'appui conseil aux promoteurs et aux entreprises ;
- La mise en œuvre de programmes de création directe d'emplois au profit de groupes sociaux spécifiques.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les orientations fondamentales visent les objectifs suivants :

- La normalisation du dispositif national de formation professionnelle et de curricula des formations ;
- L'accès du plus nombre de burkinabè à la formation professionnelle ;
- La mise en place d'un dispositif de financement efficace et durable de la formation professionnelle.

En vue de rendre plus opérationnelles ces orientations fondamentales, un plan d'action de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté a été élaboré. Il contient trois axes principaux et environ 15 programmes spécifiques:

- Les mesures en faveur de la création et de la consolidation de l'emploi ;
- Les mesures en faveur de la promotion de la formation professionnelle ;
- Les mesures de renforcement de capacités institutionnelles des services de l'administration, des ONG ; et associations de développement impliqués dans la mise en oeuvre du plan d'action.

L'ampleur des actions en cours en faveur de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle témoigne de la volonté des autorités burkinabè de lutter contre le chômage et la pauvreté. Plusieurs fonds spéciaux en vue de la création de l'emploi ont été mis en place, ils s'adressent en particulier aux jeunes diplômés sans emploi (FAPE, PAPME) aux travailleurs déflatés de l'administration publique et des entreprises privées (PNAR-TD), aux femmes et à leurs différents groupements (FAARF).

Par ailleurs plusieurs programmes et fonds d'appui sont intentionnellement orientés d'une part vers l'emploi urbain aussi bien dans sa composante moderne (PAPME), temporaire (Faso Baara) qu'informelle (FASI) et d'autre part, vers la promotion de l'emploi rural (FEER, PSTP/HIMO).

Enfin, l'effort réalisé en faveur de l'emploi dans le cadre des six engagements du Chef de l'Etat est tout aussi remarquable. Ces engagements ont permis la mise en oeuvre des projets suivants : l'opération ZANU ; le projet fixation des jeunes dans leurs terroirs ; les brigades de production ; le projet de formation et de production pour jeunes filles.

3.5.2 SITUATION DE L'EMPLOI

3.5.2.1 Le chômage

Au Burkina Faso, le **taux de chômage** est relativement faible. Pour l'ensemble du pays, il est de l'ordre de 2,5%. Cependant son ampleur varie considérablement de la ville à la campagne. En effet, dans les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le taux de chômage est de 18,32%. Pour les villes secondaires, il est de 10,10% en moyenne tandis qu'au niveau des zones rurales, il varie de 0,24% à 0,9%. Le chômage se révèle comme un phénomène essentiellement urbain.

Selon les résultats de l'enquête²⁴ 1-2-3 organisée par l'INSD, 15,4% des actifs de Ouagadougou déclarent être des chômeurs au sens du BIT. Les jeunes de moins de 30 ans sont particulièrement les plus touchés par ce phénomène. Le taux de chômage chez ces derniers est évalué à 22,9%. Les chômeurs ont visiblement de grandes difficultés à s'insérer ou se réinsérer sur le marché du travail, puisque la durée moyenne du chômage dépasse 4 ans. En outre, la proportion des chômeurs de longue durée (qui correspond à une attente de plus d'un an) touche 57,1% des chômeurs.

²⁴ Etude sur le secteur informel urbain et l'emploi à Ouagadougou, premiers résultats de la phase 1 de l'enquête 123.

Au niveau des villes, le **taux d'accroissement de la population active** est demeuré supérieur à celui de l'emploi. Entre 1988 et 1995, la population active des villes s'est accrue au taux de 5% par an tandis que le l'accroissement de la population était de 3% au cours de la même période. Cette situation a accentué le chômage en milieu urbain dont le taux est passé de 10% en moyenne en 1991 à 18,32% dans les deux principales villes. Cette évolution extrêmement rapide du taux de chômage urbain s'expliquerait par une croissance économique relativement insuffisante pour absorber l'excédent de main-d'oeuvre et par l'importance de l'exode rural. Le chômage dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso participe pour 20,2 % au chômage de l'ensemble du pays.

Le chômage urbain affecte surtout les jeunes, car 65,3% des chômeurs ont moins de 24 ans et la plupart d'entre eux sont encore élèves ou étudiants à la recherche d'un premier emploi. Ils sont confrontés à « l'essoufflement » du secteur moderne où la demande publique de travail est quasi stationnaire et n'absorbe en moyenne que 2,3% de l'offre de travail dont le volume est évalué à plus de 150 000. Cette situation explique le taux élevé du **chômage des jeunes diplômés** évalué en moyenne à 97,6%

La capacité limitée du secteur moderne à absorber la main-d'oeuvre excédentaire est à l'origine de l'émergence du secteur informel. En milieu urbain, le secteur informel contribue pour au moins 20% au PIB, il occupe 12% des actifs du pays et 70% de la population active urbaine. Le secteur informel urbain se compose essentiellement de l'artisanat, du petit commerce et du petit transport.

En milieu rural par contre, si le chômage paraît réduit, c'est le sous-emploi qui affecte une grande proportion de la population active. En effet, le secteur agricole engage près de 87% de la population, mais cette population se trouve affecté par 40% de **sous-emploi** surtout durant la campagne agricole morte.

3.5.2.2 Les groupes vulnérables et le marché de l'emploi

Le chômage et le sous-emploi affectent toutes les couches sociales du pays. Cependant, les femmes, les personnes handicapés et les jeunes sont davantage victimes de marginalisation et d'exclusion sur le marché du travail en raison de leur condition physique, leur inexpérience et des préjugés.

Les femmes : Elles se retrouvent fortement représentées dans le secteur informel urbain et dans les activités agricoles où les conditions d'accès sont faciles à remplir. Evaluées à plus de 58% dans ce secteur, les femmes s'orientent en milieu urbain vers les activités de fabrication de savon, de préparation de beurre de karité, de tissage et de vente de fruits et légumes. En milieu rural, leur situation professionnelle est plus marquée par des discriminations dues au statut social si bien que leurs emplois restent précaires et les revenus qu'elles en tirent faibles et irréguliers.

Dans le secteur moderne, public ou privé, l'on constate une sous représentativité des femmes qui est l'expression concrète de l'inégalité d'accès des femmes au marché du travail. En 2000, la fonction publique burkinabè comptait 49 577 salariés dont 11 271 femmes, soit seulement 23%. A l'instar de l'administration publique, les femmes restent sous représentées dans le secteur privé. En 1998, 12 200 femmes (soit 17,34%) contre 57 800 (82,57%) étaient régulièrement déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Pour faire face à la précarité de la situation de la femme face à l'emploi, le Gouvernement a initié un certain nombre d'actions spécifiques en faveur des femmes, dont on peut noter la mise en place du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et du fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des agricultrices (FAAGRA), la création du Centre de production et de formation des jeunes filles et la mise en œuvre du projet national karité.

Les personnes handicapées : Selon les données de l'INSD, le Burkina Faso comptait en 1996 168 698 personnes handicapées dont 64,4% de femmes contre 140 160 en 1985. Ces chiffres sont en deçà de la réalité dans la mesure où le handicap est considéré chez bon nombre de burkinabè comme un tabou. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 10% de la population burkinabè vit avec un handicap. Elle estime la population handicapée à 1 100 000 personnes.

Sur l'ensemble de la population handicapée, on estime que 91,8% n'ont aucun niveau d'instruction, 4,7% ont le niveau primaire, 1,9% ont le niveau secondaire et seulement 0,24% possèdent un niveau supérieur. La faible scolarisation des personnes handicapées compromet davantage leur chance d'accès à un emploi sur le marché du travail. Elles sont souvent victimes de préjugés de la part des employeurs qui ont des appréhensions sur leurs capacités productives.

Face à ces difficultés d'insertion des groupes sociaux dont les personnes handicapées, le Gouvernement a initié une série d'actions d'ordre législatif et institutionnel et développé des actions spécifiques de réadaptation pour favoriser l'une meilleure insertion sociale et économique des personnes handicapées.

3.5.2.3 Les efforts de lutte contre le chômage et la pauvreté

Les actions menées en faveur de l'emploi concernent, d'une part, la mise en place de programmes et de fonds spéciaux dans le but de faciliter l'accès des micros, petites et moyennes entreprises au financement et d'autre part, la mise en place de projets dans le cadre des engagements du Président du Burkina Faso.

- *Le programme national d'appui à la réinsertion des travailleurs déflatés (PNAR-TD)*

L'objectif de ce programme est d'inciter les déflatés de l'administration publique et des entreprises privées à s'orienter vers l'auto emploi à travers la formation et l'octroi de crédits permettant de développer des initiatives productives. Le PNAR-TD a favorisé la création de 700 emplois à travers le financement de 300 projets.

- *Le fonds d'appui au secteur informel (FASI)*

L'objectif de ce fonds est de financer et d'appuyer techniquement les activités du secteur informel. Ce fonds a permis de créer 400 emplois permanents et 500 emplois temporaires en finançant une centaine de micro projets.

- *Le fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE)*

Le FAPE remplace le fonds national à la promotion de l'emploi (FONAPE). Ce fonds a permis la création de 330 emplois permanents et près de 600 emplois temporaires.

- *Le programme d'appui aux petites et moyennes entreprises*

Le PAPME a été créée en 1995. A la date du 31 janvier 2002, il a traité 315 dossiers qui ont généré 1 236 emplois. Ce programme a également financé la formation de 1000 promoteurs en création d'entreprises.

- *Le fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER)*

Il a été créé en au début de la décennie 70 et a pour mission de mobiliser les fonds (intérieurs et extérieurs) pour financer les petits projets de développement en milieu rural avec la participation des communautés de base. En 1997 le FEER a financé pour 6 milliards environ 241 projets.

- *Le fonds d'appui aux activités rémunératrices des revenus*

Ce fonds s'adresse exclusivement aux femmes et leurs groupements, il a permis de financer 147 547 promotrices individuelles dans le secteur de l'élevage, de l'agriculture de l'artisanat, du commerce et de la transformation pour un montant de 3 090 millions de FCFA à la date de juin 1998.

- *Les projets à haute intensité de main-d'œuvre*

A la faveur de la prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel, un projet de travaux publics pour l'emploi dénommé « Faso Baara » a vu le jour en 1991 grâce au soutien financier de la Banque Mondiale. Son objectif est d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises privées du bâtiment et des travaux publics. Faso Baara a attribué au moins 220 marchés aux entreprises. Plus de 13 000 emplois ont été créés dont 240 permanents.

En plus de ces programmes et de ces fonds spéciaux, plusieurs structures ont été mises en place dans le cadre des engagements du Président du Faso et qui participent à la promotion de l'emploi des jeunes, des femmes et des filles. Il s'agit de l'opération ZANU, le projet fixation des jeunes dans leurs terroirs, les brigades de production, le projet de formation et de production pour jeunes filles.

En outre, il faut souligner les initiatives nationales pour la promotion de la formation professionnelle qui contribue à renforcer le capital humain. Après la création du CNPAR en 1967 devenu CEFP en 1994 pour dispenser des formations en forge, menuiserie, maçonnerie, petite mécanique, tissage, maroquinerie, électricité et plomberie, les autorités burkinabè ont mis en place l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle ; un centre de référence en ingénierie de la formation professionnelle et un centre polytechnique des métiers sont en cours.

3.6 AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.6.1 SECTEUR AGRICOLE

L'économie burkinabè est basée essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui contribuent à eux seuls pour plus de 30% au PIB et 80% aux exportations totales. La population active est occupée à 86% dans l'agriculture et l'élevage, à 5,8% dans d'autres activités rurales, à 4% dans l'industrie et l'artisanat urbain et à 4,2% dans les services. Le constat général est que la performance de l'agriculture et de l'élevage burkinabè est fortement tributaire d'un environnement qui subit une dégradation accélérée. A cet égard, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la recapitalisation de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification et la sécurisation foncière sont les axes d'orientation de la stratégie définie pour une gestion durable des ressources naturelles.

Jusqu'à une période récente, le secteur se caractérisait par une emprise importante de l'Etat. Ce dernier intervenait massivement par l'investissement public, par les structures institutionnelles et administratives et par un ensemble d'outils réglementaires et d'appareils de contrôle. Avec les nouvelles orientations politiques, le Burkina aborde une nouvelle ère économique et sociale caractérisée par une libéralisation de l'économie et le transfert au secteur privé des activités d'approvisionnement, de production et de commercialisation.

Dans la foulée des réformes entreprises depuis le début des années 1990 en vue de créer un environnement favorable au développement, Le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de ses partenaires, l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Après avoir réalisé un diagnostic approfondi, il a adopté en janvier 1998 une politique agricole qui est exposée dans le **Document d'Orientation Stratégique (DOS)**.

Encadré 9 : Objectifs et résultats attendus énoncés dans le Document d'Orientation Stratégique (DOS).

Ce document fixe quatre objectifs de développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à l'horizon 2010, à savoir :

- Accroître la production agricole de 10% par an ;
- Contribuer à une croissance de revenus des exploitations agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par personne et par an ;
- Créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ;
- Généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

Pour atteindre ces objectifs, sept grandes orientations stratégiques ont été définies comme autant de domaines prioritaires d'assistance dans lesquels le Gouvernement souhaite concentrer les interventions des partenaires au développement pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage au cours des dix prochaines années. Il s'agit de :

- Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- Moderniser les exploitations agricoles et d'élevage ;
- Favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle ;
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles
- Accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Accroître sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Les résultats attendus de la réalisation des objectifs dans le secteur de l'agriculture portent principalement sur la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, l'intensification et la modernisation de l'activité agricole, l'accroissement et la diversification des revenus des acteurs du secteur agricole, la professionnalisation des acteurs et le soutien aux organisations de producteurs.

Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a lancé un ensemble de projets et programmes de développement dont les plus pertinents en matière de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations rurales sont :

- La petite irrigation villageoise dans l'objectif d'une production céréalière (maïs, niébé, soja) en saison sèche ;
- L'opération 50 000 fosses fumières pour une fertilisation des sols appauvris par de nombreuses années d'exploitation ;
- Le programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) d'une durée totale de 15 ans (renouvelable par tranche de cinq ans). Son objectif global est de réduire rapidement la pauvreté rurale et de promouvoir un développement durable. Son coût est de plus de 70 milliards de francs CFA ;
- La promotion des filières agricoles par la commercialisation des productions agricoles dans l'objectif de promouvoir les filières agricoles par l'organisation de la production, la collecte, la commercialisation, l'organisation et la professionnalisation des producteurs. A ce titre, l'agriculture vivrière connaîtra une nouvelle impulsion avec la création de la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA), dont l'objectif est d'apporter un soutien à l'encadrement des producteurs vivriers et la commercialisation de leurs produits ;
- La mise en œuvre du Programme Saaga qui contribue déjà à l'augmentation de la pluviométrie et qui met le pays à l'abri des effets désastreux d'un démarrage tardif des pluies.

En perspective, il faut souligner la valorisation économique des petits barrages existants et l'aménagement de grands périmètres comme celui du barrage de Samandeni.

3.6.1.1 Diagnostic du secteur agricole

3.6.1.1.1 Introduction

L'analyse multidimensionnelle de la situation du secteur agricole du Burkina Faso n'est pas une chose aisée à ce stade d'élaboration des indicateurs de suivi de l'ONAPAD. Les indicateurs retenus ne sont pas tous renseignés et les données qui ont pu être collectées traduisent imparfaitement les corrélations intuitives que l'on peut attendre d'une analyse sur les performances du secteur agricole dans son ensemble.

Sur un total de 15 indicateurs sélectionnés pour l'agriculteur, 10 ont pu être documentés dont cinq au niveau macro-économique, six au niveau mésoéconomique et deux seulement au niveau départemental. Les données obtenues des différents calculs ne couvrent pas la période 1990-2002 retenue pour l'analyse mais va plutôt de l'année 1996 à 2002.

Ainsi, les indicateurs sur le Taux de Couverture Céréalière Apparent (TCCA) et la Proportion des ménages se consacrant à l'agriculture de rente (PAR) décrivent une série complète sur la période, tandis que les valeurs du Taux d'Accroissement de la Production (TC-PA) ne sont disponibles que sur deux ans. De même, il est à noter que les données de 1999 et 2000 sont absentes pour le Taux d'Équipement des Ménages Agricoles (TEMA) et pour le Pourcentage des Ménages Agricoles utilisant des Intrants (PMAI). Ces lacunes se rencontrent également au niveau des données provinciales et départementales.

L'Etat actuel des données de l'observatoire rend compte partiellement de la situation de l'agriculture, ce qui va réduire le champ de la présente analyse.

3.6.1.1.2 Les performances du secteur agricole

Le bilan global de la Couverture Céréalière laisse apparaître un équilibre d'ensemble qui s'est renforcé depuis 2002. Pourtant il est généralement admis que l'agriculture burkinabè du fait des facteurs naturels défavorables et structurels présente une performance insuffisante et cela s'est révélé lors de la crise enregistrée au cours de la campagne 2000/2001 et celle d'une moindre ampleur enregistrée en 1997/1998.

Tableau 8 : Evolution de quelques indicateurs du secteur agricole au Burkina Faso

Données en pourcentage

Indicateurs	Années							
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*
Taux d'Accroissement de la Production	22	-0,1						
Taux de Couverture Céréalière Apparent	108	116	92	105	120	81	124	128
Proportion des ménages se consacrant à l'agriculture de rente	4	4	5	4	4	7	6	-
Taux d'équipement des ménages agricoles	47	53	53	-	-	56	55	-
Pourcentage de ménages agricoles utilisant des Intrants	23	27	30	-	-	-	50	-

Source : Direction des Statistiques Agricoles

- Données manquantes

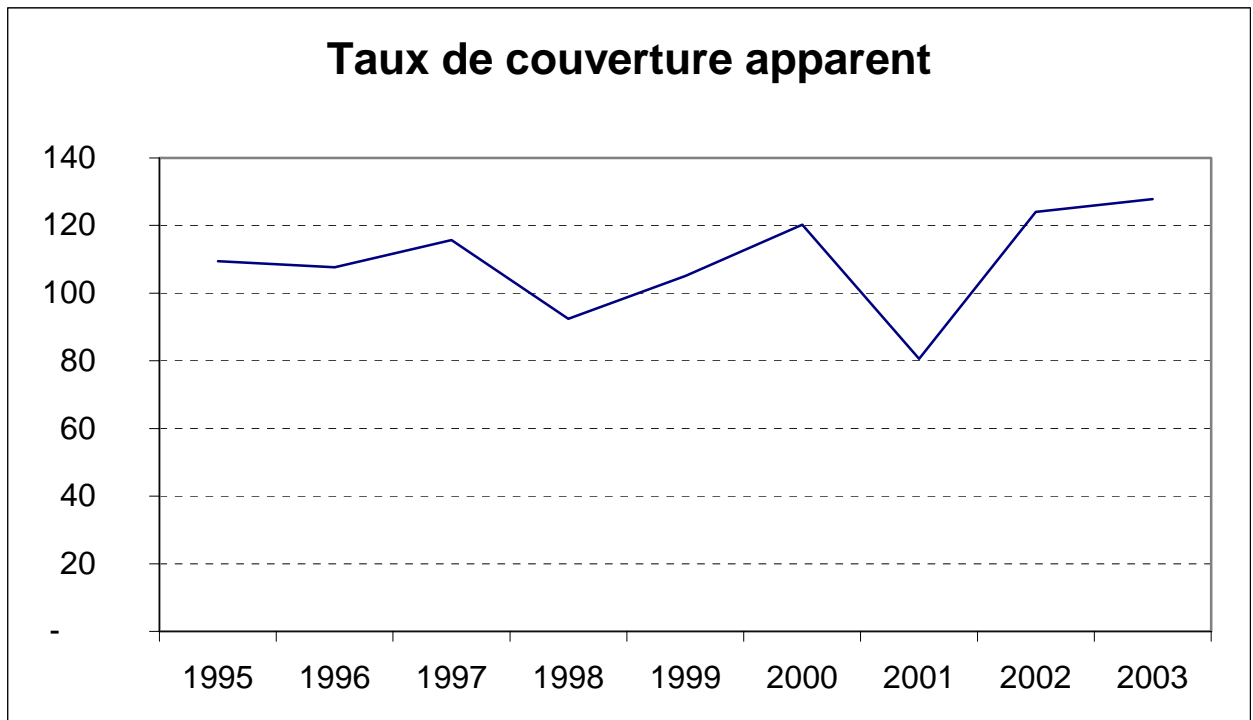
* Données prévisionnelles

Les réponses structurelles apportées à la faiblesse de la base productive du secteur agricole sont orientées naturellement vers les apports alimentaires en provenance de l'extérieur vu que les efforts de modernisation du secteur ne produisent pas encore les effets attendus à même de combler le gap entretenu par la croissance rapide de la population et le phénomène de pauvreté.

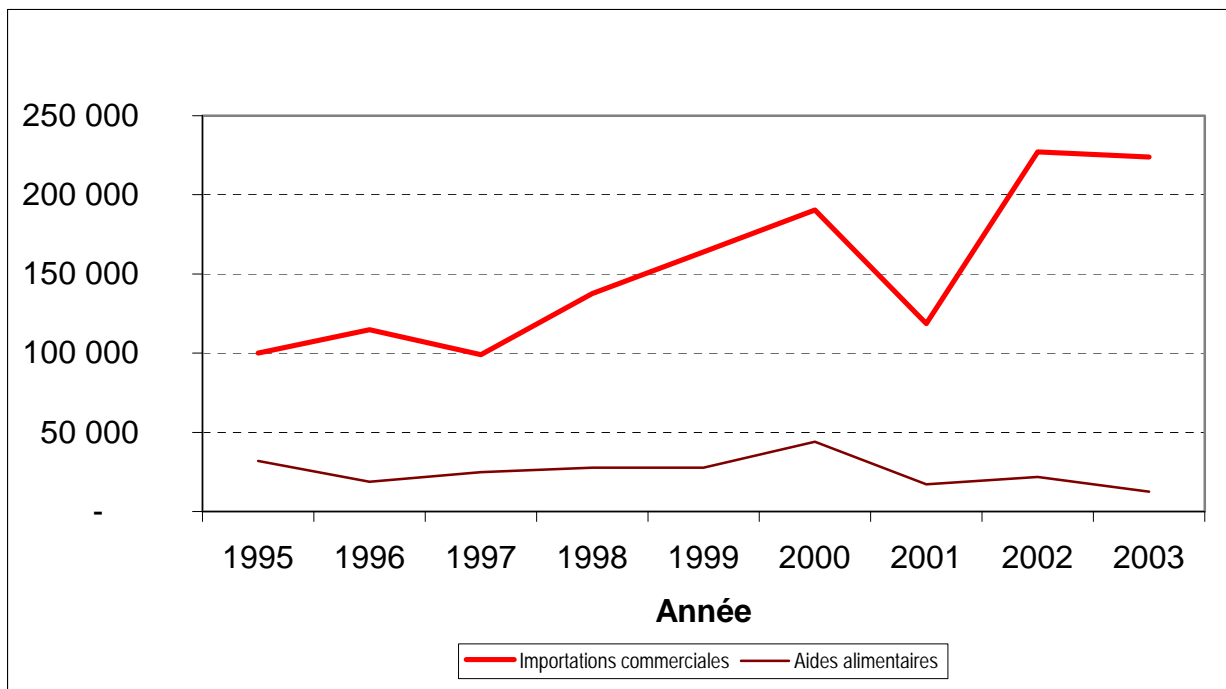
L'effort de modernisation de l'agriculture est indéniable, il se traduit le plus souvent par la vulgarisation des thèmes techniques (utilisation d'intrants), le développement de nouvelles méthodes culturales (cultures attelées) et de nouvelles technologies (techniques d'irrigation) et la recherche d'une connexion au marché.

A ce titre, les données confirment que la culture attelée est vulgarisée dans toutes les provinces du Burkina et que sa pratique est maintenant chose courante dans un nombre élevé de provinces où le taux d'équipement des ménages agricoles (TEMA) atteint 75%. Seules les provinces du Sud-Ouest et du Sahel ont un taux relativement faible en raison certainement des pratiques inadaptées de cette méthode culturale.

Graphique 21



Graphique 22 : Evolution des importations commerciales et de l'aide alimentaire



Quant aux ménages utilisant les intrants agricoles, ils représentent la moitié des agriculteurs du pays et une répartition de ces derniers selon les provinces donne les résultats suivants :

- 23 provinces sur les 45 possèdent une proportion des ménages agricoles utilisant des intrants de 50% ;
- 14 provinces ont une PMAI variant entre 25% et 50% ;
- et seulement 8 provinces ont un PMAI inférieure à 25%.

L'agriculture irriguée qui apparaît comme la composante moderne du secteur agricole n'est pas vulgarisée au niveau requis, en témoigne les données par province ou la proportion des terres irriguées par rapport aux superficies totales emblavées reste quasiment faible (voir TME). Le développement récent de la petite irrigation villageoise ainsi que la perspective des grands aménagements hydroagricoles offerte par la construction de grands barrages (barrage de Samendéni) va ouvrir de nouvelles possibilités pour l'agriculture irriguée.

On voit bien que des solutions sont préconisées par les autorités politiques pour impulser une croissance réelle au secteur agricole mais elles ne peuvent annuler les effets sur la production d'une pluviométrie irrégulière et de la dégradation progressive de la base productive entamée par les années de sécheresse.

Cette situation problématique de l'agriculture burkinabè contraint les pouvoirs publics à combler les déficits de production par des importations régulières et onéreuses que complète une aide alimentaire d'appoint qui devient de moins en moins importante.

En effet, les graphiques montrent bien que les crises alimentaires au Burkina sont pour l'essentiel gérées par le biais d'une augmentation des volumes des importations commerciales au détriment de l'aide qui a rarement dépassé 50 000 tonnes par an. Ce qui peut paraître paradoxale puisque le pays est réputé être pauvre et adossé constamment à l'aide internationale. Même au paroxysme des crises alimentaires enregistrées par le pays, l'aide a rarement doublé en ces moments ; elle a même parfois baissé durant certaines périodes de crise.

La situation de l'agriculture dans son ensemble commande l'importation de produits agricoles à un rythme régulier et croissant. Dans les conditions actuelles, une rupture avec cette façon de faire peut être problématique quant à la sécurité alimentaire des populations ; c'est du reste le relâchement de cet effort qui est essentiellement à la base de la mauvaise couverture des besoins alimentaires de la population constatée en 2001 (le TCCA se situait à 81%). En effet pour cette année, les importations commerciales ont baissé de près de 38% passant de 190 320 tonnes à 118 704 tonnes.

3.6.1.1.3 L'agriculture et la pauvreté

L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux constituent un point d'appui important pour le Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. En effet, il est envisagé dans ce cadre quatre types d'actions stratégiques :

- Améliorer l'accès des producteurs au crédit ;
- Augmentation de la monétarisation de la production ;
- Augmentation de la compétitivité des cultures de rente.
- Promotion des activités rémunératrice de revenus et d'auto-emploi.

Ces options de politiques de développement du secteur agricole reconnu comme principal pilier de la croissance économique du pays, s'effectue dans un cadre réellement propice tant les effets externes de cette option sont en train d'être maîtrisés à travers la mise en œuvre de politiques appropriées en matière d'environnement et d'eau.

En effet, tous les instruments juridiques en la matière sont en place (Réformes agraire et foncière (RAF), code de l'environnement, code forestier, loi d'orientation sur l'eau) ainsi que les plans sectoriels de développement (Plan d'action national de l'environnement (PANE) et plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE).

Toutefois, un problème fondamental mérite d'être soulevé puisqu'il est admis désormais que les agriculteurs vivriers constituent le groupe le plus important, le plus pauvre et le plus vulnérable ; un diagnostic précis permettant de cibler ce groupe de pauvres n'existe pas pour orienter les priorités de l'action publique et à bien les raccorder à la réalisation des objectifs d'impact et de résultat. Dans cette optique, la caractérisation du pauvre devra dépasser le seul critère de revenu et aborder d'autres aspects ayant trait à la « capacité²⁵ » des agriculteurs vivriers.

En considérant le niveau général des revenus des agriculteurs vivriers, on ne peut aboutir qu'à des commentaires descriptifs des indicateurs sans pour autant pouvoir dégager des axes structurants pour l'action publique.

De manière générale, l'intensification agricole et l'amélioration de la productivité agricole permettent de réaliser des gains de revenus supplémentaires aux producteurs ; or selon le Plan d'Action pour la gestion des Sols (PAGIF) qui a fixé des objectifs de rendement pour chaque spéculature à l'horizon 2010, le Taux d'Accroissement d'Objectif de Rendement Agricole (TOA-RA) est très faible ; à cela s'ajoute le fait que 50% des agriculteurs n'utilisent pas d'intrants agricoles et que le potentiel irrigable est faiblement exploité. Tous ces facteurs contribuent à réduire de manière significative les gains de productivité de l'agriculture vivrière.

Les cultures de rente contribuent également à réduire de manière substantielle le niveau de la pauvreté chez les ménages ruraux. En effet, une corrélation négative est établie entre l'incidence de la pauvreté et la proportion de ménages Agricoles pratiquant l'agriculture de rente (PAR), parce que là où la PAR est élevée, l'incidence de la pauvreté est moins importante. C'est le cas par exemple des provinces de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, de la Comoé où la PAR varie entre 15% à 40% (provinces cotonnières par excellence), l'incidence de la pauvreté est aux environs de 40% contre 45% au niveau national. Par contre, dans les régions du Nord ou du Centre-Nord où la PAR est quasiment nul, l'incidence de la pauvreté dépasse la barre de 60%.

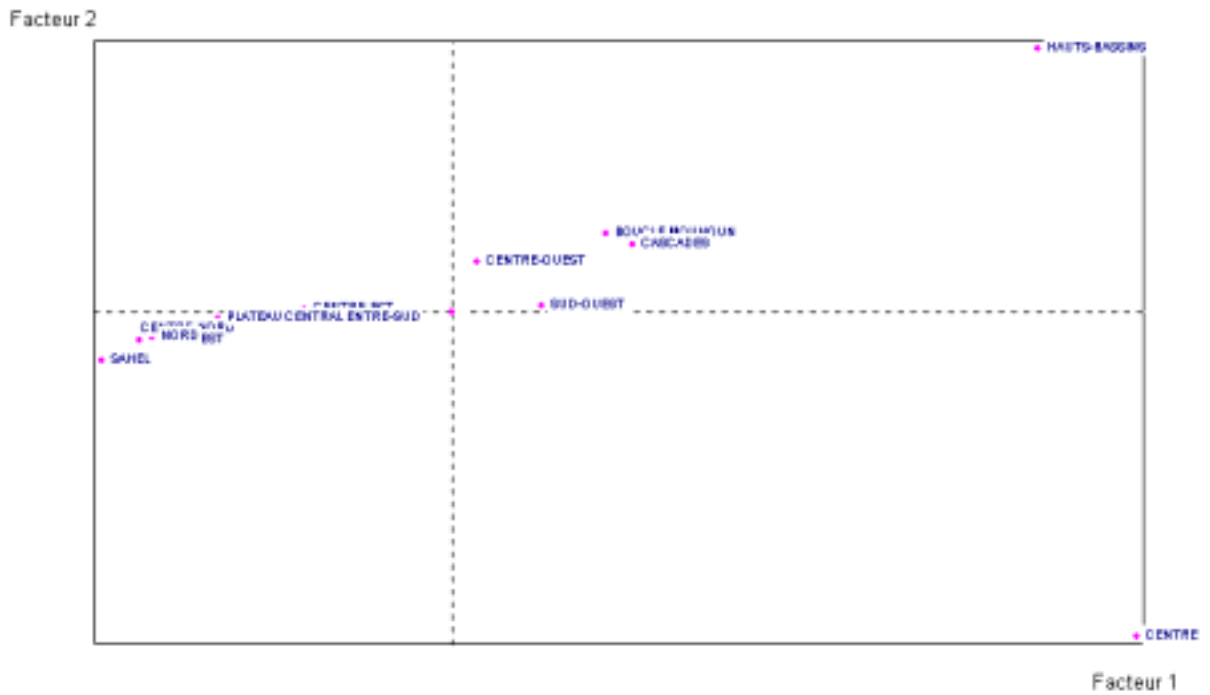
²⁵ Capacité :

3.6.2 SECTEUR DE L'ELEVAGE

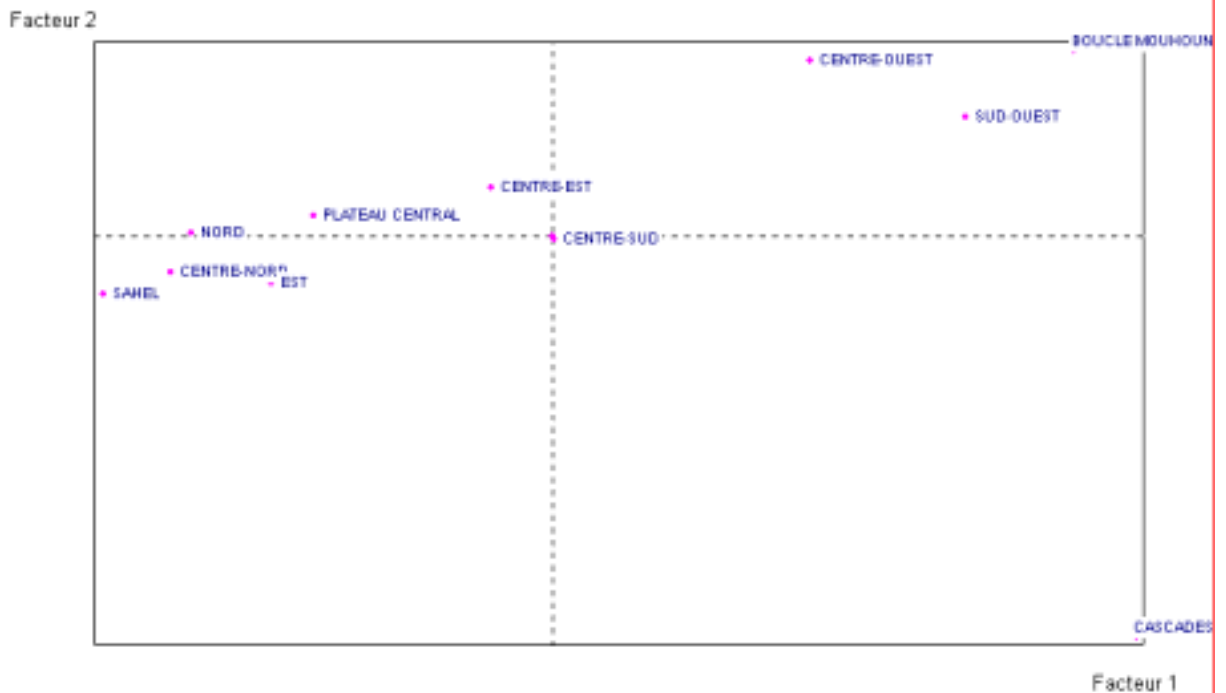
L'élevage, qui est plutôt de type extensif, est pratiqué sur l'ensemble du territoire. C'est un sous-secteur particulièrement important en terme d'effectifs (environ 4,4 millions de têtes de bovins, 13,7 millions de tête d'ovins et caprins et 20 millions de volailles) ; en 1996, il représentait en valeur d'exportation :

- 18,6% pour les animaux vivants, soit 21,1 milliards de FCFA ;
- 2,8 % pour la viande, soit 3,2 milliards de FCFA ;
- 9,4 % pour les cuirs et peaux, soit 10,7 milliards de FCFA.

Graphique 23 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions selon le taux de protection contre les trypanosomes.



Graphique 24 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions selon le taux de protection contre les trypanosomes.
 (les régions du Centre et des Hauts Bassins sont exclues)



L'élevage est caractérisé par une gestion traditionnelle où les fourrages naturels constituent la principale source d'alimentation, auxquels s'ajoutent les résidus des récoltes. Au cours des dernières années, des élevages améliorés se sont développés en zones périurbaines.

La problématique de pouvoir augmenter et diversifier les revenus en milieu rural, ne peut être abordé uniquement au sens de la production agricole sans intégrer toutes les activités liées à l'élevage. L'agriculture, bien qu'offrant des possibilités reste limitée dans la génération des revenus monétaires.

Cette situation a justifié le fait que les quatre objectifs de développement définis par le Document d'Orientation Stratégique concernent les deux secteurs (agriculture et élevage) ensemble. Par contre, le plan stratégique opérationnel est spécifique à chaque secteur. Celui de l'élevage retient les objectifs suivants :

- Accroître la productivité et la compétitivité du secteur de l'élevage dans un cadre de développement durable ;
- Identifier et exploiter les opportunités de développement ;
- Ajuster le cadre juridique et aménager adéquatement les zones d'élevage ;
- Identifier les mesures nécessaires au renforcement du cadre institutionnel et de l'appui des différents acteurs impliqués.

3.6.2.1 Etat sanitaire du cheptel

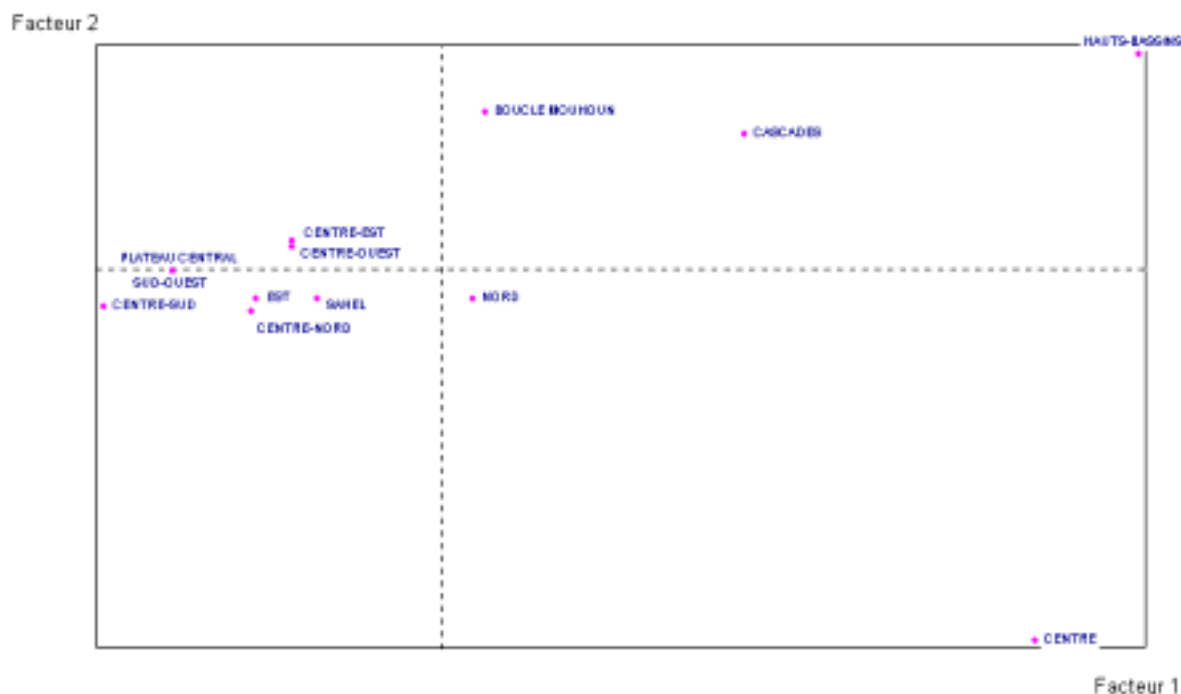
Pour les éleveurs, la plus grande source de souci est l'insuffisance de fourrage et la prévention des maladies du bétail. Parmi ces maladies, notons la péri-pneumonie contagieuse bovine, les trypanomoses, et la maladie de New-castle chez les volailles. Les mesures les plus efficaces contre ces maladies sont la vaccination préventive et l'extermination des parasites.

Au niveau des trypanomoses, l'analyse (voir page ci-contre) de la série de données de la période (1990 à 2002) permet de répartir les régions en trois grands groupes selon le degré de protection des animaux contre la trypanosomose (voir tableau 3). Le premier groupe, constitué des régions des Hauts-Bassins et du Centre avec une relative bonne protection (les taux de protection ont varié en moyenne de 57% à 67%) s'oppose au troisième groupe de régions dont les taux de protection ont été en-dessous de 14%. Entre ces deux groupes, il existe un groupe intermédiaire dont les taux de protection au cours de cette décennie sont restés dans la fourchette de 23% à 34%.

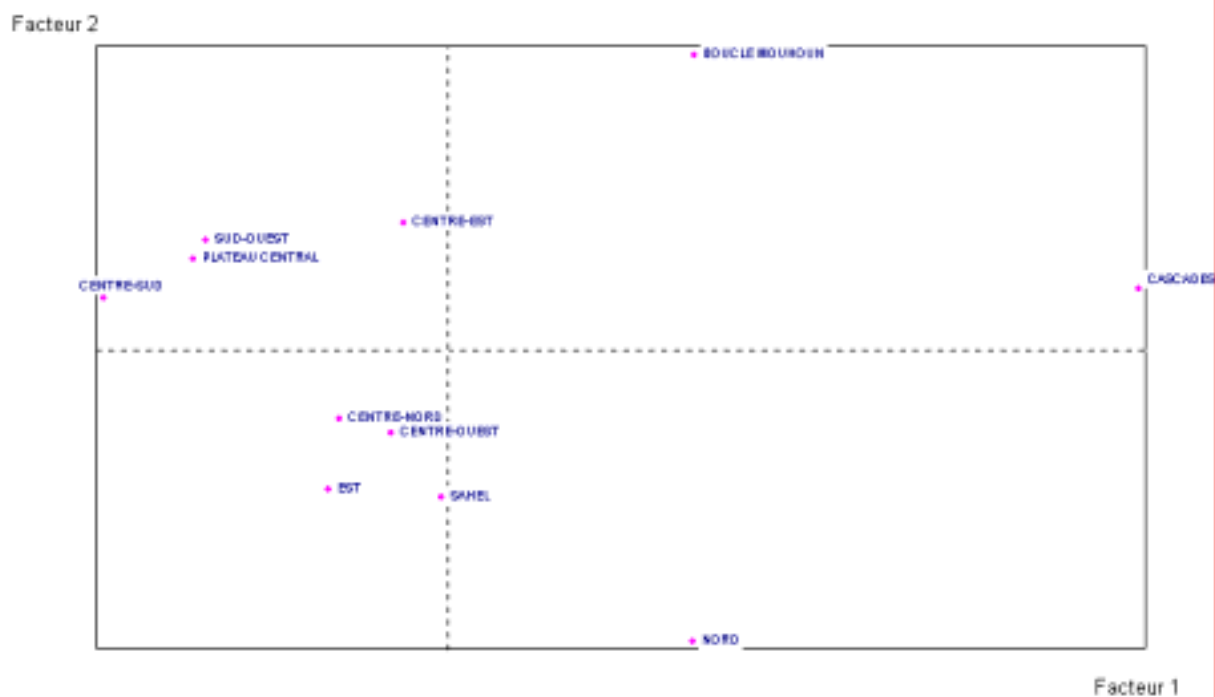
Tableau 9 : Typologie des régions selon le taux de protection contre les trypanosomoses

Rang	Protection contre les trypanosomiasés	Groupe de régions
1 ^{er}	Bonne protection (57 à 67%)	Hauts Bassins, Centre
2 ^e	Faible Protection (23 à 34%)	Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Ouest, Sud-Ouest
3 ^e	Très faible protection (moins de 14%)	Centre-est, Centre-sud, Plateau Central, Sahel, Est, Nord, Centre Nord

**Graphique 25 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions selon le taux de couverture vaccinale contre la
péripleumonnie contagieuse bovine**



**Graphique 26 : Représentation des régions selon le taux de couverture vaccinale
contre la péripleumonnie contagieuse bovine
(les régions du Centre et des Hauts Bassins exclues).**



Paradoxalement, il apparaît que les taux de protection les plus bas sont enregistrés dans les régions à vocation élevage telle que le Sahel, où les taux de protection n'ont guère dépassé la barre des 7% sur douze ans. Ces résultats sont difficilement justifiables.

En effet, à supposer que les traitements contre les trypanosomoses soient liés aux mouvements du bétail (les animaux transhumants reçoivent les traitements préventifs), en principe la région du Sahel où les mouvements sont importants, devrait posséder les taux de protection les plus élevés, ce qui n'est pas le cas.

En outre, si les traitements sont liés à la fréquence de la maladie (les traitements curatifs n'étant administrés qu'en cas de suspicion de trypanosomose), les résultats reviendraient à dire que les cas de suspicions de maladie ont été rares au cours de la dernière décennie au Sahel, ce qui n'est pas certain.

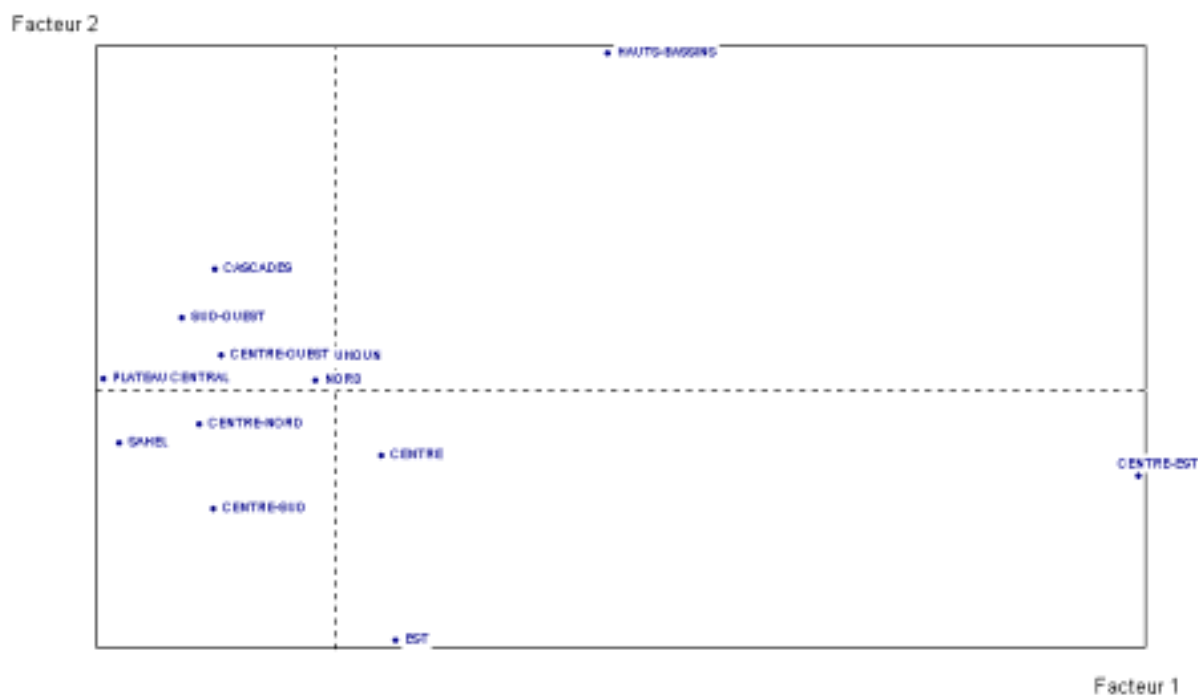
L'explication la plus plausible est que les animaux sont souvent recensés dans une région donnée mais peuvent recevoir leur dose de vaccin dans une autre, ce qui entraîne l'enregistrement des taux de couverture supérieurs à 100% au niveau de certaines régions notamment celle du Centre. Ce constat met en doute la fiabilité de l'indicateur « taux de protection contre les trypanosomoses ». Pour qu'il reflète la réalité des choses, il est nécessaire qu'une fiche d'identification (une pièce d'identité) soit établie pour chaque animal.

Au niveau de la péripneumonie contagieuse bovine, les taux de couverture sont alarmants dans les régions du Sud-ouest, du Centre-sud et du Plateau central, car ils sont estimés à moins de 18% en moyenne alors que les régions des Hauts Bassins et du Centre enregistrent de forts taux de couverture (90 à 94% en moyenne) sur cette période. Si donc dans les deux grandes régions, les bovins sont bien suivis en ce qui concerne cette pathologie, cela n'est pas le cas pour les régions suscitées. De même, la situation des autres régions n'est guère satisfaisante hormis la région des Cascades où les taux de couverture de la PPCB ont toujours été autour des 62% en moyenne. Les régions Nord et la Boucle du Mouhoun sont aussi relativement mieux épargnées.

Contrairement aux autres pathologies animales où on observe des taux de couverture élevés au niveau des régions Centre et Hauts Bassins, en ce qui concerne la maladie de Newcastle, ce sont plutôt les régions (Centre-ouest, Plateau central, et Centre-sud) qui ont enregistré les meilleurs taux. Cependant, il convient de signaler que dans l'ensemble, le taux de couverture contre la maladie de Newcastle est très faible (moins de 17% en moyenne sur la période 1990-2002). On peut donc penser que les éleveurs, toute région confondue, accordent en général peu d'importance à cette pathologie qui ne touche que la volaille.

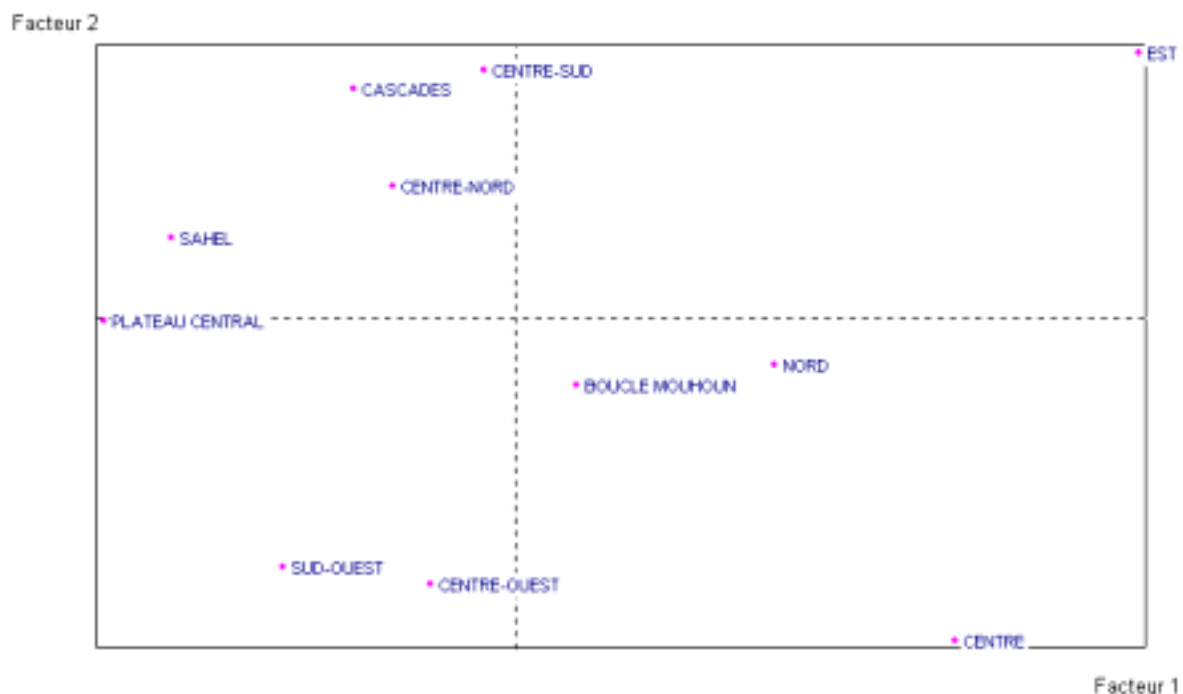
En tout état de cause, ces résultats doivent attirer l'attention des autorités sur ces taux de vaccination relativement bas surtout au Sahel et envisager des solutions qui permettent de les rehausser. L'un des moyens les plus efficaces pour l'amélioration des taux sera de construire des enclos de vaccination à proximité des villages ; l'instauration de fiche d'identification pour chaque animal est également nécessaire pour améliorer la fiabilité des indicateurs.

**Graphique 27 : Analyse en composantes principales
Représentation des régions selon le nombre d'animaux commercialisés.**



Graphique 28 : Représentation des régions selon le nombre d'animaux commercialisés.

(Le Centre-Est et les Hauts Bassins exclus)



3.6.2.2 Elevage et pauvreté

Le bétail représente un des principaux produits d'exportation du Burkina Faso et il s'agit principalement d'exportation de bétail vivant à l'extérieur du pays. Durant la période 1990 à 2002, la région du Centre-est a été en tête des exportations d'animaux (en moyenne 32% des exportations totales), suivi de la région des Hauts Bassins (en moyenne 14%). Une analyse en composantes principales (voir figure ci-contre) sur les autres régions (en écartant donc le Centre-est et les Hauts Bassins) permet de noter que les régions Est et Centre dont les exportations sont les plus élevées après les deux régions exclues de l'analyse s'opposent aux régions de faibles exportations notamment le Sahel et le Plateau central. Les autres régions occupent une position intermédiaire mais à l'intérieur du groupe on note des différences relatives à la période de 1991 à 1993. En effet, au cours de ces trois années, les régions du Sud-ouest et du Centre-ouest ont enregistré des exportations plus importantes que celles des régions Cascades, Centre-sud, Centre-nord faisant apparaître ainsi sur le graphique une opposition entre ces deux groupes.

Là encore, les données révèlent que le Sahel bien étant la principale zone d'élevage du Pays, se retrouve être la région la moins exportatrice de bétail. Cette situation s'explique probablement par le fait que les animaux du Sahel sont orientés vers les pôles de vente et enregistrés comme étant vendus dans une autre région (notamment le Centre-est). Aussi, l'indicateur « nombre d'animaux commercialisés » tel que calculé ne reflète pas la réalité. Pour obtenir des données plus réalistes, il est indispensable comme il a été signalé tantôt qu'une fiche d'identification de chaque animal soit établie.

Au Burkina Faso, le bétail représente une fortune précieuse qui en tant que matériau de production, fournit la nourriture (viande, lait, etc.) et des objets d'utilisation courante (peaux, etc.). Il fait parti des stratégies développées par le monde paysan pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité. En effet, dans les périodes difficiles (soudure, etc.), une petite partie du bétail peut être vendue afin d'acheter des vivres, ce qui rend les populations qui en possèdent moins vulnérables.

Bien que l'élevage au Burkina Faso se transforme de plus en plus vers le modèle sédentaire, il s'agit encore principalement d'un élevage nomade qui repose sur l'utilisation de la végétation naturelle. Afin de pouvoir prévenir la désertification, il est nécessaire de développer un élevage de type sédentaire qui permette une utilisation plus intensive et durable des ressources naturelles du pays. Il est vrai qu'une transformation immédiate vers un mode d'élevage sédentaire et intensif est impossible, aussi faut-il adopter une méthode réaliste d'amélioration graduelle des méthodes traditionnelles.

3.7 PAUVRETE ET ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

3.7.1 APERÇU DE LA POLITIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'eau est une ressource indispensable et essentielle à toute vie humaine, animale, végétale, à l'équilibre biologique de la nature et aux activités humaines. C'est une ressource naturelle limitée, fragile et irremplaçable. L'eau est en même temps, une ressource environnementale spécifique, une ressource économique et la clé de voûte de l'équilibre de l'environnement.

La gestion d'une ressource naturelle comme l'eau implique sans contexte des règles d'ordre public. Sont en effet en cause des besoins vitaux pour les hommes et les activités économiques, des problèmes de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de solidarité et d'équité, de sécurité, de santé publique, voire de défense et de souveraineté.

Conscient de la nécessité de mener une politique préventive visant à préserver les ressources en eau dans une perspective de développement durable, le Gouvernement a défini une politique de l'eau ainsi que les principes de sa gestion durable à travers les principaux documents suivants : **Politiques et stratégies en matière d'eau ; La loi N°002-2001 du 8 février 2001 ; Le Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).**

Encadré 9 : politique de l'eau et principes de sa gestion durable

Politiques et stratégies en matière d'eau

Politiques et stratégies en matière d'eau : Le gouvernement du Burkina Faso a adopté en juillet 1998 par décret 98-365/PRES/PM/MEE le document de « politiques et stratégies en matière d'eau ». Ce document définit notamment les objectifs et les stratégies à mettre en œuvre pour amorcer la politique nationale de l'eau.

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne un facteur limitant du développement socio-économique.

Les principes de la politique sont basés sur l'équité, la subsidiarité, le développement harmonieux des régions, la gestion par bassin, la gestion équilibrée des ressources, la protection des usagers et de la nature, le principe utilisateur-payeur, le principe pollueur-payeur.

La loi N°002-2001 du 8 février 2001

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau : Elle contient des principes majeurs en matière de gestion : assurer l'alimentation en eau potable des populations, reconnaître l'accès à l'eau comme un droit, la notion de gestion au niveau des bassins versants, la conservation des écosystèmes aquatiques.

Elle définit les statuts à donner à la gestion de l'eau : le domaine public par type de gisement (l'étendue des berges restant à définir en matière de propriété), les indemnités (important dans le cas des déguerpissements).

Elle précise les modes d'administration de l'eau : le conseil national et les SAGE, la décentralisation de la gestion, la rationalisation de la gestion ; les modes de financement : le prix à payer, le principe pollueur payeur, les usages domestiques, les indemnités en cas de pollutions ; la réglementation des usages et la protection.

Elle termine par le régime du service public et la délégation des compétences en matière de gestion et par les dispositions pénales.

Le Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)

Le plan d'action a pour objectif global de contribuer à la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Ses objectifs spécifiques consistent à 1.) Définir et planifier la mise en œuvre du cadre futur de gestion intégrée des ressources en eau ; 2.) Identifier les actions prioritaires, les mesures d'urgence et proposer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Le plan d'action détermine dans le cadre des orientations qu'il énonce, les actions envisagées au plan national, au niveau des bassins, des circonscriptions et collectivités pertinentes. Sa durée globale de mise en œuvre est de 13 ans.

Les politiques et stratégies sous-sectorielles

L'approvisionnement en eau potable

Au Burkina, la politique en matière d'eau donne la priorité à l'usage « eau potable » par rapport aux autres usages. A cet effet, son objectif est de satisfaire durablement les besoins en eau de la population en quantité et en qualité.

La politique en matière d'approvisionnement en eau (AEP) des populations est segmentée selon la taille et le statut des localités, ainsi on distingue :

- l'hydraulique urbaine dont la gestion est confiée exclusivement à l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et qui regroupe les centres urbains, les villes moyennes et les centres secondaires de plus de 10 000 habitants ;
- l'hydraulique semi-urbaine qui s'intéresse aux centres dont la population est supérieure à 2 000 habitants et qui ne sont pas couverts par le contrat plan signé entre l'Etat et l'ONEA ;
- l'hydraulique villageoise qui vise la satisfaction de la demande en eau pour les besoins des villages dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

La politique de l'approvisionnement en eau potable met l'accent plus particulièrement sur l'implication des utilisateurs et des prestataires privés à la réalisation et la prise en charge de l'entretien et du renouvellement des points d'eau. Cette option est bien traduite dans le document de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain. Adoptée le 03 Novembre par décret N° 2000-514/PRES/PM/MEE, la réforme vise à assurer le fonctionnement permanent des équipements par la valorisation des compétences et de l'acquis existant dans le milieu rural en apportant aux intervenants les appuis dont ils ont besoin à travers des opérateurs privés qui auront pour charge d'assurer une partie des tâches contre rétribution.

Hydraulique agricole

Le développement de l'hydraulique agricole est une option pertinente de la valorisation des ressources hydrauliques dans le cadre d'une contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où une meilleure utilisation de l'eau permet d'obtenir des rendements nettement supérieurs.

A cet effet, les actions suivantes sont préconisées :

- L'intensification des actions de réhabilitation et de maintenance des barrages et des périmètres existants ;
- La promotion des actions de réhabilitation et de valorisation des grandes plaines ;
- L'introduction et la promotion de nouveaux acteurs à travers la mise en œuvre d'une politique d'agrobusiness ;
- Le développement et la promotion de la petite irrigation.

Au titre de ce volet, il faut souligner comme textes importants : les cahiers des charges sur l'exploitation des périmètres hydro-agricoles, des terres aménagées pour les cultures pluviales et des terres pastorales aménagées (6 août 1990). Le décret 97-598/PRES/PM/MEE/AGRI du 31 décembre 1997 portant adoption du cahier des charges pour la gestion des grands aménagements hydro-agricoles (agrobusiness). La redevance agricole sur les aménagements est notamment recouvrée et gérée directement par les exploitants.

Assainissement

La stratégie nationale de l'assainissement vise la sauvegarde du milieu naturel et humain de telle sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et qualité suffisantes pour la satisfaction de leurs besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien-être général.

La protection de l'environnement qui en découle vise à promouvoir l'assainissement, à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens.

La promotion de l'assainissement développera pour atteindre les objectifs globaux ci-dessus, les idées fortes suivantes :

- Associer le plus possible les autorités locales au processus de planification afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleure appropriation des stratégies, fondées sur la demande réelle des communautés ;
- Intégrer le concept de partage de responsabilités de gestion dans les arrangements institutionnels entre les administrations, le secteur privé, les ONG et les communautés de base ;
- Faire de l'assainissement une composante essentielle des programmes de développement en s'appuyant sur les opportunités et les initiatives communautaires.

La stratégie nationale de l'assainissement recentre le rôle des acteurs dans le domaine de l'assainissement. Elle en fait la répartition suivante :

- Assainissement pluvial : Ministère chargé de l'urbanisme ;
- Assainissement eaux usées et excréta : Ministère chargée de l'Eau ;
- Assainissement ordures ménagères et déchets solides : Communes.

3.7.2 L'ACCES DES POPULATIONS A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT (EPA)

3.7.2.1 Introduction

La question de la qualité de l'eau destinée à la consommation domestique est une préoccupation constante pour l'humanité toute entière. Il est certain qu'elle se posera avec plus d'acuité dans les années à venir au regard des effets conjugués de l'accroissement de la population, de la diversification et du développement des activités grandes consommatrices d'eau, de la réduction progressive du volume d'eau douce et de la pollution. D'ores et déjà, des solutions diligentes devraient être trouvées pour apporter des palliatifs aux répercussions sanitaires, d'autant que les maladies d'origines hydriques constituent l'une des premières causes de morbidité et de mortalité, plus particulièrement dans le tiers monde.

Au Burkina Faso, l'eau consommée ne remplit pas toujours les normes de qualité requises surtout en milieu rural. Toutes les collectes de données indiquent que les pourcentages des ménages qui utilisent l'eau de surface pour leur consommation oscillent dans une fourchette allant de 6,0% à 15,5% en milieu rural, alors qu'en ville la proportion est au plus de 1%. Mais bien trop souvent, l'on a tendance à établir une relation univoque entre source d'approvisionnement et qualité de l'eau. Si on admet d'office que certaines sources ne peuvent produire de l'eau souillée, il faut cependant souligner que l'eau provenant des autres sources n'est pas nécessairement potable. L'entretien des sources, les moyens de transport, de stockage et le mode d'utilisation peuvent contribuer à dégrader considérablement la qualité de cette eau, la rendant ainsi impropre à la consommation humaine.

3.7.2.2 La couverture actuelle en eau potable

La couverture des besoins théoriques²⁶ en AEP des populations paraît satisfaisante au plan national, en effet le taux de couverture²⁷ en 2001 est évalué 104% pour l'ensemble du pays. Avec les prévisions d'investissement de 2 987 points d'eau sur la période 2001-2004, le taux de couverture sera porté à 107% en fin de programme.

Cette situation globalement équilibrée au plan national cache une grande diversité de situations sur la couverture réelle des besoins à l'intérieur même des localités bénéficiaires, des départements et des provinces.

Par ailleurs, le ratio utilisé ne met pas clairement en évidence la performance et l'adéquation des politiques spécifiques en matière d'AEP (Hydraulique urbaine, Hydraulique semi-urbaine, Hydraulique rurale).

- **Eau potable en milieu urbain**

En milieu urbain, l'approvisionnement en eau se fait par des réseaux d'adduction d'eau et la desserte s'effectue à travers des branchements privés ou des bornes fontaines. En marge des réseaux d'adduction d'eau, les puits et forages continuent d'être exploités, particulièrement en périphérie. On estime les consommations spécifiques à 60l/h/j pour la ville de Ouagadougou, 50l/h/j pour la ville de Bobo-Dioulasso et de 40l/h/j en moyenne pour les centres secondaires

L'ONEA a en charge l'approvisionnement en eau potable de 36 centres équipés de systèmes classiques d'AEP et de 6 autres munis de postes d'eau autonomes. Au plan national, l'ONEA détient un potentiel de marché équivalent 18% de la population. En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, cette part de marché est seulement de 9%.

Au niveau des communes de plein exercice, l'ONEA intervient dans 36 centres, les autres centres sont gérés soit en affermage, soit en régie communale, soit en gestion communautaire ou en gestion partagée type centre de gestion de la région de Bobo-Dioulasso. Quatre communes sont sans système AEP.

²⁶ besoins théoriques = taille de la population /300

²⁷ (nbre de points d'eau/besoins théoriques)

Au vu de l'implantation de l'ONEA dans les centres urbains (Il occupe 83% du marché urbain), l'ONEA est quasiment le principal opérateur dans le service public marchand de l'eau potable, cependant la capacité de ses réseaux est beaucoup plus ciblée sur l'agglomération urbaine. Les quartiers périphériques ainsi que les nouveaux quartiers compris dans le territoire communal ne sont souvent pas couverts. Dans les centres ONEA, le taux actuel de desserte officiel est de 75,5%, il est fort probable que ce taux soit surévalué en raison des biais introduits dans l'évaluation des données démographiques.

Objectivement on peut dire que l'ONEA couvre un peu plus de 50% de l'ensemble du marché urbain de l'eau potable au Burkina. Dans le contexte de la politique actuelle, la dynamique urbaine à l'œuvre dans les centres ONEA et l'apparition de nouveaux centres urbains à moyen et long terme prendront nettement le pas sur l'évolution des services offerts par l'ONEA.

- **Eau potable en milieu semi-urbain**

En milieu semi-urbain, l'approvisionnement en eau se fait à travers des systèmes d'approvisionnement en eau potable simplifiés que sont les postes d'eau autonomes et les mini-AEP. Selon les données de la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable, la norme de desserte est de 30 litres par jour et par habitant.

Sur un total de plus de 200 centres semi-urbains et urbains en 2000, 39 sont couverts par l'ONEA et 40 centres ont été équipés par l'Etat à travers sa politique d'hydraulique semi-urbaine qui a permis à ce jour de couvrir environ 200 localités de diverses tailles.

Plus de la moitié des centres urbanisés sont en attente d'être équipés, ils comprennent 19 centres dont la population est supérieure à 10.000 habitants et 117 centres dont la population est supérieure à 5.000 habitants. L'ONEA s'est positionné dans les zones fortement urbanisées, et la Direction Générale de l'hydraulique, via les projets, avec sa grande tradition en matière d'hydraulique villageoise (centres ruraux) a poursuivi l'équipement des petits centres dont la population est comprise entre 2.000 habitants et 5.000 habitants. Tout le segment des centres dont la population est comprise entre 5.000 et 20.000 habitants n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue en matière d'équipement AEP, or c'est bien dans ce segment que se recruteront les futures communes urbaines et rurales du Burkina. Notamment ces centres connaîtront une évolution relativement plus rapide que les autres, ils seront un peu moins de 500 en 2025. Le développement du secteur eau dans les communes est donc bien à l'ordre du jour.

En résumé, 29 centres urbains, 147 semi-urbains sont actuellement hors du champ de l'ONEA. Ils constituent un champ d'action spécifique de la politique de l'Etat ; à l'état actuel, 40 de ces centres sont équipés de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) et des postes d'eau autonomes (PEA). Il reste donc 136 centres à équiper. En tenant compte des programmes à venir, environ 47 centres pourraient être équipés portant ainsi la couverture des centres de plus de 5.000 habitants à 50% environ.

- **Eau potable en milieu rural**

En milieu rural, l'approvisionnement en eau se fait à travers les puits et forages équipés de pompes à motricité humaine réalisés dans le cadre des programmes d'hydraulique rurale. La norme de desserte retenue est de 1 point d'eau pour 300 habitants, pour assurer 20 l/j/hab.

En fin 2001, un total de 21 760 forages et 10 563 puits modernes permanents ont été réalisés soit en moyenne une couverture de 441 personnes par forage.

Avec le déficit actuel en forages, évalué à 9 421 (soit 30% des forages et des puits modernes réalisés) et au regard du rythme des investissements pluriannuels en matière d'hydraulique villageoise, on peut raisonnablement conclure que ce segment de la demande en AEP est en train d'être globalement couvert ; par conséquent les grands programmes d'envergure nationale ne serait plus justifiés à long terme ; Il faudrait dès lors s'orienter, sous réserve d'un diagnostic plus précis, vers des programmes ponctuels et mieux ciblés sur les poches déficitaires au niveau villageois, départemental et provincial.

Au niveau villageois, des disparités existent. On a noté lors de l'étude sur la maintenance des systèmes d'exhaure que :

- 9% des points d'eau sont abandonnés, et 18% des forages ne sont pas fonctionnels ;
- 28% des villages comptent plus de 500 habitants par point d'eau et 34% des villages n'auraient pas de point d'eau moderne ;
- Les villages des provinces de la Kossi, du Poni et de la Bougouriba ne disposent pas, en moyenne, d'au moins une pompe par village. Par contre, les villages du Boulkiemdé en ont plus de 6 en moyenne.

Les plus petits villages ont tendance à être plus mal desservis, mais progressivement les projets hydrauliques visent à réduire ces disparités et à ramener le taux de desserte à environ 300 habitants par pompe.

Au niveau provincial des déficits apparaissent toujours, il s'agit :

- Des provinces à déficit important (taux de couverture < 50%) : les Balé et les Banwa ; Des provinces à couverture insuffisante (taux de couverture comprise entre 50% et 75%) : le Houët, la Kossi, le Koulpélgo ; Des provinces à couverture acceptable (taux de couverture comprise entre 75% et 100%) : la Gnagna, le Kadiogo, le Kourwéogo, le Mouhoun, le Nahouri, le Nayala, l'Oubritenga, le Passoré, le Sourou, la Tapoa, le Tuy, le Ziro.

Progressivement les projets hydrauliques visent à réduire ces disparités.

3.7.2.3 Assainissement

Dans ce domaine, le retard est encore plus marqué. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent de plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales.

Au Burkina Faso, environ les trois quarts des ménages ne disposent pas de latrines; cela est dû en grande partie aux ménages ruraux où les habitations dans leur grande majorité ne disposent pas d'une telle infrastructure. Dans les campagnes, plus de 8 ménages sur 10 satisfont leur besoin dans la nature contre environ 1 ménage sur 10 en milieu urbain. Ce niveau relativement bas du milieu urbain réside dans les contraintes qu'imposent la surpopulation et son corollaire de manque d'espace et d'obligation d'hygiène minimale. En milieu rural, par contre, où les préoccupations d'espace et de promiscuité se posent moins, la contrainte sociale ou publique de disposer d'un lieu aménagé est moins prégnante. Il n'en demeure pas moins que les conséquences en terme de morbidité sur la population sont une réalité à considérer avec beaucoup d'attention.

Tableau 10 : Pourcentage des ménages ne disposant pas de latrine

Sources de données	Pourcentages		
	Urbain	Rural	Ensemble
Enquête Démographique 1991	12,0	85,4	75,1
Enquête Démographique et de Santé 1993	10,5	85,6	71,2
Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1996	15,2	88,8	75,6
Enquête Démographique et de Santé 1998	10,7	88,1	74,9
Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1998	11,4	84,5	68,0

En ce qui concerne l'assainissement dans les 49 communes urbaines : Seules les communes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Fada-N'Gourma, Kaya, Koudougou et Ouahigouya disposent de services techniques plus ou moins structurés et ont engagé des actions significatives d'assainissement.

La commune de Pouytenga est la seule municipalité à avoir engagé des actions significatives d'assainissement dans le cadre des interventions du FICOM sans l'appui d'un service technique spécifique.

3.7.3 L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.7.3.1 Les objectifs du Cadre stratégique

Selon l'étude sur le profil de pauvreté au Burkina Faso réalisée en 1998 par l'INSD, l'analyse des modes d'approvisionnement en eau, montre que les puits sont la principale source d'approvisionnement des ménages burkinabè, soit environ 48% ; suivent ensuite les forages (26%) les fontaines publiques (12%), les cours d'eau (9%) et l'eau courante au robinet (5%).

Les sources d'approvisionnement diffèrent donc selon les régions et le niveau de vie des ménages. Les zones rurales s'approvisionnent surtout à partir des puits (44,5% contre 16,4% pour les zones urbaines). Concernant les fontaines publiques, les zones urbaines s'approvisionnent à 53% contre 4,8% en milieu rural. Au robinet, les proportions sont de 24% pour les urbains contre 0,5% pour les ruraux. 9.7% des ménages ruraux contre moins de 1% d'urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau.

Dans le document de Réduction de la pauvreté au Burkina deux axes stratégiques de lutte contre la pauvreté concernent plus particulièrement l'Eau et de l'Assainissement à savoir :

- l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de bases qui prévoit de promouvoir l'accès des pauvres à l'eau par le renforcement de la couverture en eau potable et l'implication des bénéficiaires dans la gestion des infrastructures ;
- l'élargissement des opportunités de revenus et d'emploi pour les pauvres qui prévoit la promotion de
- L'hydraulique rurale par la construction et la réhabilitation d'ouvrages.

Un ensemble d'actions mis en oeuvre par les autorités de l'eau participent à la réalisation de ces objectifs, il s'agit entre autre de l'exécution des programmes AEP ciblés en fonction des besoins des populations à faible revenus, de la réforme des systèmes de maintenance qui favorise l'implication du privé, la délégation de gestion des bornes fontaines et des systèmes AEP et enfin la politique tarifaire de l'eau qui tient compte des populations à faible revenu en milieu urbain comme en milieu rural.

3.7.3.2 La politique tarifaire de l'eau

La mise en oeuvre de systèmes de tarification efficaces pour l'ensemble des usagers de l'eau n'est pas évidente car une majorité de burkinabè possède un faible revenu et c'est certainement un des aspects importants qui a limité la pression financière de l'Etat sur les usagers de la ressource en eau.

L'ONEA, dans sa situation actuelle présente à la fois les caractéristiques d'une société d'eau visant une gestion financièrement profitable en vendant de l'eau à ceux qui peuvent payer, et celles d'un service public chargé d'offrir le service d'eau potable même à ceux qui ont un faible pouvoir d'achat. L'ONEA cherche à trouver l'optimum entre la poursuite de l'objectif commercial et celle de l'objectif social.

L'ONEA n'est pas libre de fixer les tarifs en fonction des coûts réels de production dans les centres. Par ailleurs l'eau se vend moins cher à la borne fontaine qu'au branchement individuel. A ce niveau l'ONEA applique une tarification progressive qui de la tranche sociale (< 6 m³) facturée à 180 FCFA/m³ à une tranche plus élevée () facturée à 998 FCFA/m³. Ce qui signifie que les gros consommateurs et les industries sont assujettis à une facturation plus onéreuse. Un système de péréquation nationale permet d'uniformiser les tarifs dans tout le pays.

A l'opposé du système ONEA, le monde rural bénéficie des égards de l'Etat qui investit dans le secteur de l'eau potable sans se préoccuper des retours des capitaux. Les usagers sont organisés pour prendre en charge les opérations d'entretien qui représentent une infime partie du coût réel de l'eau. La mise en oeuvre de la réforme devrait améliorer le marché de l'eau potable dans ce segment.

Entre ces deux segments de l'eau potable, le milieu semi-urbain est éprouvé par la vérité des prix. La tentative de l'Etat de comprimer les prix de vente de l'eau a abouti dans certains cas à une inefficacité financière, technique et organisationnelle du système AEP. Les systèmes de gestion en maturation dans le secteur (AUE, AUE/CDG, Régie communale, Affermage) ne semblent pas indiquer en filigrane, la possibilité d'asseoir un système de gestion centralisée de type ONEA. Il n'est donc pas erroné de conclure que ce segment de l'eau potable, malgré le fait qu'il s'adresse à des ménages relativement moins aisés que ceux du milieu urbain, est appelé à subir la vérité des coûts pour maintenir sa longévité.

En définitive, l'étude conclut que le marché de l'eau garde un caractère plutôt normatif au Burkina ; si le Gouvernement veut agir dans le sens du marché et rétablir le principe d'équité entre les usagers, il sera confronté à la solvabilité de ces derniers et une bonne frange de la population devrait être exclue du marché de l'eau potable.

3.7.3.3 L'assainissement

L'assainissement a commencé à être pris en compte à partir des années 80 avec la mise en oeuvre de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. Les eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans la nature sans ou avec peu de traitement par le biais de caniveaux. Au Burkina, la nature constitue le lieu privilégié d'aisance (69,1% des ménages). L'utilisation de la nature est un phénomène essentiellement rural.

L'insuffisance du CLSP du Burkina est la non prise en compte de l'assainissement. La société d'Etat en charge de ce volet concentre ses efforts dans la promotion de l'assainissement autonome dans les grandes villes, dans certaines villes moyennes et la conduite par ailleurs de projet de réalisation de l'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Dans le cadre de l'initiative PPTE, aucune mention n'est faite sur l'accès à un système d'assainissement adéquat des pauvres.

3.8 ENVIRONNEMENT, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, ENERGIE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

3.8.1 APERÇU DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU BURKINA.

La Constitution du Burkina Faso dispose en son article 14 *que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie »*. En son article 29 elle indique particulièrement que *« le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous »*.

La gestion de l'environnement au Burkina Faso est donc un des principaux enjeux de l'avenir. Elle interpelle toute la communauté nationale et implique des règles d'ordre public.

Conscient des enjeux importants de l'environnement pour un développement durable du pays, le Gouvernement a défini à travers de nombreux textes une politique multidimensionnelle de l'environnement. Il a en outre ratifié de nombreuses conventions internationales qui servent de cadrage à la mise en œuvre des plans et programmes d'actions pour l'environnement.

A la suite du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE), le Gouvernement a mis en place un Conseil National sur l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD). Cette structure est chargée de la promotion de la politique et de la législation en matière d'environnement et de développement durable. Il a pour mission globale de faciliter l'intégration effective des principes fondamentaux de gestion environnementale dans les politiques nationales et sectorielles de développement en vue de promouvoir le Développement Durable.

De l'action gouvernementale, on peut retenir surtout des acquis en matière de législation environnementale, un vaste chantier de plans et de programmes environnementaux en rapport avec le développement durable et enfin une participation accrue du pays au côté de la communauté internationale pour faire face aux problèmes environnementaux.

3.8.1.1 La législation environnementale

Depuis 1984, le Burkina Faso s'est doté d'une législation pour la gestion des ressources naturelles, à travers la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Elle a été relue puis adaptée au contexte économique du pays. Le texte en vigueur a été adopté par la loi 014/96/ADP du 23 mai 1996 et promulgué par un décret d'application 97-054/PRES/PM/MEF.

En plus de la RAF, des textes de loi régissant des secteurs spécifiques ont été pris. Il s'agit :

- La loi 005/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement du Burkina Faso ;
- La loi 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier du Burkina Faso ;
- La loi 023/97/AN du 22 octobre 1997 portant Code minier au Burkina Faso ;
- La loi 002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

En particulier, le Code de l'environnement. précise les modes de protection des eaux (boisson et assainissement) et les études d'impact sur l'environnement (Art 17 : « *Toute activité susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement est soumise à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement, établi sur la base d'une étude ou d'une notice d'impacts sur l'environnement* »).

Par ailleurs, le code pose le principe de la réglementation sur tous les rejets, déversements dépôts et toute activité susceptible de provoquer à court, moyen et long terme une dégradation de la qualité des sols et des eaux de surface ou souterraines.

Le code de l'environnement définit également les établissements classés répartis en trois classes en fonction du risque et de la vulnérabilité.

La Politique Forestière Nationale est fondée, avec le Code forestier, sur les principes suivants : conservation de la biodiversité, valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques pour le développement économique et l'amélioration du cadre de vie, la génération d'emplois et des revenus au profit de la population, la participation et la responsabilisation effective de la population dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités forestières, notamment à travers la gestion décentralisée des ressources naturelles.

Comme exemple des aires protégées, citons la réserve totale de la faune de Bontioli (catégorie UICN IV, 12 700 ha) et la réserve de biosphère de la mare aux hippopotames (catégorie UICN X, 16 300 ha, UNESCO MAB).

Un fonds forestier a été créé et alimenté par l'Etat, les institutions de coopération, les dons, legs et autres recettes.

3.8.1.2 Les plans et programmes nationaux d'actions pour l'environnement

Face aux déséquilibres écologiques, une volonté politique de protection et de sauvegarde de l'environnement a été affirmée et définie dans la lettre d'intention de politique de développement humain. Elle s'est traduite par la formulation et l'adoption de plusieurs plans et programmes. L'on peut citer les deux principaux :

- Le Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD) ;
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

Le PNLCD a été adopté en 1986, mais actuellement le Burkina met en œuvre un programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) s'inscrivant dans le cadre de la convention internationale de la lutte contre la désertification (Paris juin 1994). Ce programme vise à :

- Assurer une gestion durable et intégrée des ressources naturelles aux fins de la promotion de la sécurité alimentaire ;
- Améliorer l'environnement économique aux fins de l'élimination de la pauvreté ;
- Améliorer l'organisation institutionnelle et l'environnement législatif de la LCD ;
- Améliorer la connaissance du phénomène de la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

Quant au PANE, il a été conçu comme un cadre stratégique global dévaluation des actions liées à la gestion des ressources et à l'amélioration du cadre de vie. Adopté en 1991, il prend en considération l'environnement dans ses dimensions sociales, économiques, écologiques, institutionnelles et politiques. Relu en 1994, suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), le Plan d'Action National pour l'Environnement constitue actuellement l'agenda 21 National du Burkina Faso. Il se veut un cadre de référence pour la planification des actions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Il détermine le cadre général de la politique de l'environnement et comporte cinq programmes à savoir :

- Le Programme Cadre de Gestion des Terroirs ;
- Le Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie ;
- Le Programme de Développement des Compétences en Environnement ;
- Le Programme National de Gestion de l'information sur le Milieu.

Le Burkina Faso est signataire de plusieurs conventions internationales sur l'Environnement dont quelques unes sont rappelés dans l'encadré ci-contre.

Encadré 10 : Quelques conventions internationales dont le Burkina Faso est signataire.

La Convention de Ramsar (1971) vise la protection des zones humides de type « étendues de marais, de franges, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les étendues marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Un programme de conservation des zones humides a été établi en 1995 au Burkina Faso. Les parties contractantes sont par ailleurs tenues d'appliquer leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la liste et autant que possible l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire.

La Convention sur la biodiversité et le patrimoine mondial (décembre 1993). Adoptée à Nairobi, elle a pour objet de compléter la convention sur la diversité biologique (Rio, Juin 1992) qui précise que les Etats ont le droit d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne cause pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale : il s'agit là d'un important cadre de référence en matière d'externalités environnementales.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) : Le Burkina a ratifié cette convention le 2 septembre 1993, elle a pour objectif ultime de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique.

La Convention sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (Paris juin 1994). Elle note qu'il faudra appliquer les stratégies intégrées à long terme axées simultanément dans les zones touchées (...) sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terre et en eau.

3.8.2 ETAT DES RESSOURCES EN EAU

D'une façon générale, le principal problème des ressources en eau du pays est la pluviosité qui est à la fois faible et aléatoire. Depuis une quarantaine d'années, la pluviosité a régulièrement baissé, avec des périodes de sécheresse accrue, spécialement dans les années 80. De plus, les précipitations sont souvent inégalement réparties, d'une année à l'autre et au cours d'une même saison de pluies. En année moyenne (pour les 40 dernières années), les précipitations (207 milliards de m³) génèrent un écoulement de surface de 8,79 milliards de m³ (soit 4,2 %) et une infiltration de 32 milliards de m³ (soit 15,6 %).

Pour les eaux de surface, l'écoulement constitue une ressource renouvelable. La part réellement utilisable de cet écoulement, compte tenu des exigences de l'environnement, du partage avec les pays avals, de la perte par évaporation de l'eau stockée dans les retenues, se monte à 4,75 milliards de m³ en année moyenne. En année très sèche, ce volume se réduit à 2,32 milliards de m³.

En ce qui concerne les eaux souterraines, la baisse sensible des nappes des aquifères constatée depuis 30 ans (avec une période de remontée entre 1985 et 1995) montre qu'il n'existe pas, pour l'ensemble de cette période, de ressources renouvelables en eau souterraine : l'eau infiltrée chaque année est reprise par divers mécanismes (évapotranspiration, écoulements souterrains) et elle ne suffit pas à maintenir un bilan positif des aquifères.

« Au regard des ressources renouvelables disponibles, de la situation déficitaire des aquifères au cours des dernières décennies, il faut donc considérer que le Burkina Faso est en situation de pénurie, au sens de la gestion durable des ressources en eau, et que le principe de précaution s'impose. Les problèmes de l'eau résident donc particulièrement dans la disponibilité des ressources, dans leur gestion et leur suivi attentif. »²⁸

3.8.3 LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

En matière de gestion des ressources naturelles, plusieurs actions sont menées par les autorités Burkinabé dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement, notamment la lutte contre les feux de brousse, le suivi et la gestion des forêts classées, la gestion des stocks des ressources forestières, la conservation des espèces menacées, la protection des écosystèmes fragiles.

3.8.3.1 La lutte contre les feux de brousse

Elle a toujours été une préoccupation politique constante au Burkina, vécue diversement à travers le temps : interdiction totale des feux de brousse, puis recherche participative d'une meilleure compréhension du fléau devant sa persistance, en vue de mieux le combattre. Grâce à cette dernière approche, des réflexions profondes ont été entreprises à partir de 1987 dans le cadre des rencontres à caractère national, en même temps qu'une quantification de son ampleur a été réalisée. En effet, un exercice de suivi des feux de brousse par l'interprétation d'images satellite Landsat au cours de la saison sèche 1986/1987 et la cartographie réalisée sur l'ensemble du Burkina, seule étude synoptique d'envergure nationale réalisée à ce jour, a permis de disposer de données exhaustives sur les superficies affectées par la pratique des feux de brousse (Parnot, 1988). Le tableau 5 donne les **superficies brûlées** (en km²) et leurs pourcentages correspondants par région administrative.

²⁸ source : Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso (Programme de Gestion des Ressources en Eau (GIRE))

Tableau 11 : Superficies couvertes par les feux de brousse (km²)

Région	Superficie / région (km ²)	Superficie brûlée (km ²)	Superficie brûlée (%)
Centre	2 805,0	13	0,46
Centre-Est	14 656,3	2 656	18,12
Centre-Nord	19 840,4	39	0,20
Centre-Ouest	21 725,7	9 250	42,58
Centre-Sud	11 312,2	8 954	79,15
Est	46 226,7	21 328	46,14
Boucle du Mouhoun	34 160,8	14 481	42,39
Nord	16 199,6	2	0,01
Hauts-Bassins	25 342,6	15 150	59,78
Cascades	18 434,1	7 720	41,88
Plateau Central	8 544,8	529	6,19
Sahel	35 360,3	589	1,67
Sud-Ouest	16 153,3	9 852	61,00

Il ressort du tableau 11 que plus de 90 000 km², soit environ 33% de la superficie du pays, ont été affectés par les feux de brousse. Les résultats montrent que la partie sud du pays (zones sud soudanienne) est la plus touchée (Régions du Centre-sud, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, notamment). C'est donc dire que le milieu est plus ou moins touché en relation avec le couvert végétal :

- zones sud soudanaises particulièrement touchées;
- zones fortement occupées (partie centrale du pays particulièrement) peu affectées;
- zones sahéliennes très peu touchées.

En d'autres termes, il existe au Burkina un zonage des feux de brousse en fonction de la latitude, avec parallèlement une influence de l'occupation humaine. En outre, l'étude a révélé que la grande majorité des mises à feu intervient en novembre (47 % de la surface brûlée) et en décembre (33%), soit 80% au cours des deux mois.

Aujourd'hui, on peut dire que grâce à l'important travail de conscientisation des populations, les fréquences des feux et les proportions des superficies brûlées diminuent plus ou moins perceptiblement selon les régions, mais le zonage des feux de brousse décrit ci-dessus reste toujours le même.

3.8.3.2 Le suivi et la gestion des formations classées

Le domaine forestier classé a été créé sur la base du décret de 04 juillet 1935 portant régime forestier en Afrique Occidentale Française. Le classement a été considéré comme un moyen efficace d'empêcher une trop grande déforestation du pays et visait en outre à constituer des réserves présentes et futures de bois (bois d'œuvre dans les zones forestières et combustibles ligneux dans les zones de savanes). Les formations classées (forêts classées, parcs nationaux et réserves de faune) ont été, à trois exceptions près, constituées avant 1960.

On constate que l'essentiel des formations classées se concentrent dans la partie sud du pays, notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun (11), des Cascades (14) et des Hauts-Bassins (15), soit 40 formations classées sur 77, mais seulement 19,64% du total en termes de superficie. Cela s'explique par le fait que les parcs nationaux et les réserves de faunes, généralement de plus grandes superficies que les forêts classées, sont essentiellement concentrées dans la région de l'Est (18,36%), tandis qu'à elle seule, la réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel, créée en 1970, représente 44,81% de la superficie totale des formations classées. Il convient de noter que les vastes formations classées sont souvent sur plus d'une région ou d'une province.

Tableau 12 : Nombre et superficies des formations classées par région

Région	Nombre de formations	Superficie (ha)	Superficie (%)
Centre	01	260	0,01
Centre-Est	03	9 290	0,26
Centre-Nord	04	3 390	0,09
Centre-Ouest	06	128 850	3,61
Centre-Sud	03	194 636	5,45
Est	06	655 700	18,36
Boucle du Mouhoun	11	222 725	6,24
Nord	02	1 225	0,03
Hauts-Bassins	15	194 117	5,44
Cascades	14	284 304	7,96
Plateau Central	05	129 100	3,62
Sahel	01	1 600 000	44,81
Sud-Ouest	06	147 200	4,12
Total	77	3 570 797	100,00

Enfin, il est bon de savoir que les superficies données sont celles contenues dans les arrêtés de classement. Sur le terrain, la réalité est désastreusement toute autre à cause des occupations autorisées ou anarchiques des forêts classées notamment. Ainsi, la forêt classée de la Volta blanche (Nakambé) dans la région du Plateau Central, une des plus vastes forêts classées du pays qui couvrait 98 000 ha, a été légalement occupée dans le cadre de la mise en valeur des vallées des Volta pour constituer le bloc AVV de Linoghin. De façon anarchique, des champs, et pire des villages administrativement reconnus, sont implantés dans la plupart des forêts classées à travers le pays.

3.8.3.3 La gestion des stocks disponibles des ressources forestières

La production régulière de statistiques relatives aux ressources forestières est une tâche quasi impossible aujourd'hui au Burkina, par manque d'énormes moyens financiers que requièrent les inventaires forestiers nationaux, régionaux, provinciaux, et mêmes locaux (au niveau des forêts). Pour cette raison, les données disponibles actuellement en la matière sont ponctuelles, produites au gré de projets de financement extérieur, et comportent des disparités d'ordre technique, rendant leur comparaison dans le temps très difficile. Le tableau 4 suivant illustre toute la difficulté qu'il y a à suivre l'évolution des superficies des formations forestières au Burkina dans les conditions actuelles.

Tableau 13 : Evolution des formations végétales au Burkina Faso

Types de formation	1978	1987	1999
Forêts naturelles*	15 420 000	13 327 000	11 121 000
Steppes	1 200 000	7 141 000	3 844 400
Champs/jachères	8 770 000	6 877 000	12 396 800
Total			

* Forêts naturelles : ensemble forêts galeries, forêts claires, savanes boisées, savanes arborées, savanes arbustives, fourrés.

L'analyse du tableau 13 appelle les commentaires suivants :

- La carte de 1978 (FAO, 1983) et la carte de 1987 du projet Campus (Fontès et Guinko, 1995) ont été produites à partir de documents cartographiques identiques (images Landsat MSS de 1978 et 1987 en majorité, et images Spot en complément pour la carte de 1987, photographies aériennes) ; cependant, les systèmes de classification de l'occupation des terres, notamment des formations végétales, sont différents.
- La très grande différence de superficie des formations arbustives observée entre les deux dates provient de la différence de classification : sur la carte de 1978, l'essentiel des steppes a été classé comme des couverts végétaux d'origine anthropique ; seules les brousses tigrées localisées à l'extrême nord du pays ont été classées comme des steppes ; pour la carte de 1987, les steppes sont essentiellement rattachées au domaine phytogéographique sahélien dont la frontière sud se situe aux environs du 13^e parallèle nord, accroissant ainsi leurs superficies.

Selon la classification de Yangambi, la steppe est une formation herbeuse ouverte, parfois mêlée de plantes ligneuses, généralement non parcourues par les feux. Les graminées sont annuelles et accompagnées de plantes vivaces largement espacées, n'atteignant généralement pas 80 cm, à feuilles étroites, enroulées ou pliées, principalement disposées à la base. Localement, la strate arbustive peut devenir dense pour former un fourré ou "brousse tigrée".

- Compte tenu de ce qui précède, on peut comprendre plus facilement qu'il y ait actuellement divers taux de déboisement utilisés dans les documents. En considérant seules les superficies des forêts naturelles pour apprécier la disparition des forêts, on a sur la base des données de 1978 et de 1987 un taux de déforestation de 209 000 ha par an. Dans la littérature, on rencontre en effet des taux de déboisement allant de 50 000 ha par an à 250 000 ha par an.
- Les données de 1999 résultent d'une modélisation mathématique à partir des données de 1978 et de 1987 après l'établissement d'une équivalence entre les données des deux dates sur la base d'une harmonisation des deux nomenclatures des formations végétales.

Sur la base des productivités moyennes annuelles disponibles, les prélèvements annuels possibles du bois sont estimés en 1999 à 6 636 000 m³ pour les formations forestières et 1 014 600 m³ pour les jachères et cultures, soit un potentiel total de 7 650 600 m³. Le bois énergie constitue 69,6% de ce potentiel, soit un volume de 5 324 820 m³ en 1999 (DFVAF, 2001).

Par ailleurs, la consommation annuelle du bois (tous usages confondus) est estimée à 7 532 500 m³ en 1999 pour l'ensemble du pays. Il en résulte alors théoriquement un excédent de 118 100 m³ environ entre l'offre et la demande en bois en 1999 au Burkina. Le résultat ci-dessus répond à l'hypothèse où l'ensemble des superficies forestières serait exploité, les prélèvements annuels possibles correspondant aux volumes qu'on pourrait prélever chaque année sans entamer la base de production. Cependant, eu égard aux problèmes d'accès aux formations forestières, les utilisations locales sont telles que seulement 1/3 (soit 2 550 000 m³) du volume produit annuellement serait effectivement disponible pour des transferts internes au niveau national. C'est donc dire que le bilan positif obtenu traduit au mieux dans la réalité une situation d'équilibre, et plus vraisemblablement une situation de déficit en bois.

3.8.3.4 La conservation des espèces menacées

Les espèces en péril sont déterminées au Burkina à travers des textes législatifs qui fixent les dispositions de leur protection. La liste des espèces disparues, menacées et vulnérables est peu fournie en raison du caractère récent de l'attention particulière accordée aux différents éléments constitutifs de la diversité biologique globale du pays.

Sans qu'on puisse nécessairement affirmer qu'elles sont menacées, les espèces dont la liste est donnée au tableau 9 bénéficient traditionnellement de protection à cause des différentes valeurs qu'elles représentent aux yeux des populations.

3.8.3.5 La protection des écosystèmes fragiles

Juridiquement et techniquement parlant, la notion d'écosystèmes fragiles protégés n'a pas encore été définie au Burkina. En d'autres termes, il n'existe pas une liste officielle d'écosystèmes fragiles protégés. Mais on peut dire, compte tenu des aléas climatiques et des modes d'utilisation des ressources naturelles en vigueur, que tous les écosystèmes présents sont devenus fragiles et méritent d'être protégés ou mieux exploités. Ainsi, à titre d'exemple, 75% des terres de la province de la Tapoa n'étaient pas cultivées en 1994, mais 80% de ces terres ont une potentialité faible pour l'agriculture et seraient sensibles à la dégradation si elles étaient mises en culture (Kessler et Geerling, 1994) ; de même, étant donné le phénomène inquiétant d'ensablement et de comblement des cours et étendues d'eau, on peut s'accorder raisonnablement pour reconnaître que les écosystèmes des zones humides sont particulièrement fragiles. Aussi, des actions de protection d'étendues et de cours d'eau (protection des berges par plantation ou par la conservation de bandes de végétation plus ou moins larges) commencent à s'observer çà et là. D'ailleurs même, la loi N° 014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso dispose que la protection quantitative et qualitative de l'eau est assurée au moyen de périmètres de protection (art. 78). En outre, les fonds de terre riverains des cours d'eau, lacs, étangs, supportent une servitude de passage sur une largeur de cent (100) mètres sur chaque rive ou sur tout le pourtour selon le cas (art. 77). Enfin, le classement des forêts a eu également pour souci de protéger les trois fleuves du pays et leurs principaux affluents. La concentration des forêts classées le long du fleuve Mouhoun en particulier en est une preuve.

Malgré toutes ces bonnes dispositions sectorielles et ces bonnes actions qu'il faut développer, on peut conclure qu'il n'existe pas, sur le plan juridique, une liste officielle d'écosystèmes fragiles devant bénéficier de protection spéciale.

3.9 SECTEUR PRIVE, COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE BURKINABE, ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.

3.9.1 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE AU BURKINA

Dès le lancement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991, les autorités ont clairement exprimé leur volonté de faire du secteur privé le moteur de la croissance. Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre d'une série de réformes visant la libéralisation de l'économie et l'amélioration du cadre légal et réglementaire, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et concurrentiels, la promotion de l'initiative privée et la compétitivité de l'économie.

Dans un contexte d'ouverture croissante des marchés au niveau régional (UEMOA) et mondial, l'amélioration de la compétitivité de l'économie du Burkina Faso passe obligatoirement par une réduction des coûts des facteurs de production notamment le prix de l'électricité, du téléphone, de l'eau et des transports.

Malgré cette volonté politique de promouvoir le secteur privé le constat est qu'aujourd'hui de nombreuses contraintes continuent de peser sur son développement. Ce diagnostic des contraintes qui met en relief les coûts des facteurs et des services, la fraude, la corruption, et l'étroitesse du marché a permis au Gouvernement de définir et d'adopter une stratégie nationale de développement du secteur privé dans le but de faire de ce dernier le principal moteur de croissance économique du pays.

Les mesures de relance économique et de promotion des entreprises initiées par l'Etat ont surtout trait à la libéralisation et à la privatisation perçues comme des instruments de politiques capable d'améliorer très sensiblement le cadre d'accueil et d'exercice des affaires et de provoquer une forte compétitivité de son économie aux plans sous-régionale et internationale.

En appui à cette stratégie de promotion du secteur privé, le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres, La Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé qui présente le programme de réformes que le Burkina Faso entend mettre en œuvre pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ce programme se décline en 9 axes qui sont :

- Amélioration de l'environnement juridique des affaires ;
- Poursuite du désengagement de l'Etat ;
- Renforcement des capacités des entreprises ;
- Développement des institutions d'appui au secteur privé ;
- Développement du potentiel des acteurs agricoles, agro-industriels et de l'élevage ;
- Financement du secteur privé ;
- Développement des infrastructures ;
- Incitation à la création et à la sauvegarde des emplois ;
- Développement du secteur minier.

Les politiques et stratégies nationales en matière de développement du secteur privé doivent être accordées aux politiques communautaires de l'UEMOA qui poursuit entre autre d'une part le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des Etats-membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé et d'autre part à assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats-membres par l'institution d'une surveillance multilatérale.

De même, les options nationales sur le développement du secteur privé et de la compétitivité de l'économie burkinabè sont cohérentes avec les engagements internationaux du Burkina notamment celle relative à l'accord de partenariat entre les Etats ACP et l'Union Européenne qui a été signé le 23 juin 2000 à Cotonou. Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs de développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Il sert de cadre cohérent d'appui aux stratégies de développement nationales.

Après trois années de mise en œuvre du CSLP qui donne une place prépondérante au secteur privé dans le cadre du recentrage des missions de l'Etat, il est bon de voir si le secteur privé se situe en position favorable de prendre véritablement le relais de l'Etat dans son champ d'action spécifique et aussi de voir s'il possède les atouts nécessaires pour impulser une dynamique de croissance durable à l'économie du pays.

Pour apprécier la situation du secteur privé à l'étape actuelle, les indicateurs de suivi du CSLP ont été utilisés. Ces indicateurs ont été regroupés en 13 objectifs de développement du secteur privé. La mise à jour actuelle de l'observatoire permet seulement d'évaluer le niveau de réalisation de quelques uns. Sans donc épuiser la problématique de développement du secteur privé et de la compétitivité, le présent rapport donne quelques éléments d'appréciation qui peuvent fonder une analyse plus complète sur la situation.

3.9.2 LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

3.9.2.1 Promouvoir un environnement juridique et réglementaire des affaires incitatif

L'amélioration de l'environnement juridique des affaires constitue l'un des axes principaux de développement du secteur privé. Il s'agit de consolider les acquis des dernières années en terme de simplification des formalités et d'adaptation des textes à ceux de l'OHADA, d'allègement du système fiscal et du code du travail.

En ce qui concerne la simplification des formalités, il est visé de réduire le nombre de formalités et le délai nécessaires à la création d'une entreprise :

- *Nombre de formalités nécessaires à la création d'une entreprise*

Dans le cadre de la mise en œuvre du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), les pays signataires se doivent de conformer leurs textes aux dispositions. Aussi, en référence au postulat qu'une fois les conditions macro-économiques stabilisées, les obstacles administratifs peuvent décourager un investisseur (multiplicité des formalités auxquelles sont astreints les opérateurs économiques), le Gouvernement a décidé de procéder à la simplification des formalités.

Le renseignement de cet indicateur permet d'apprécier les efforts faits par le pays dans le cadre de l'intégration économique et pour alléger les charges des opérateurs économiques. Au regard des données statistiques recueillies, on note que l'année 1997 marque le début d'un toilettage des textes nationaux régissant le commerce et a concerné 25 formalités. Le nombre de ces formalités est passé à 15 et à 8 suite à la suppression, fusion de certaines en fonction de l'activité que le promoteur désire mener.

- *Délai de création d'une entreprise*

Cet indicateur est un corollaire à la réduction du nombre de formalités et du regroupement des structures en charge du traitement des dossiers afférents à la création d'entreprises, l'exercice de la profession de commerçant et l'investissement en un seul lieu (le Centre des Guichets Uniques). L'objectif visé étant d'apprécier la diligence avec laquelle les formalités sont délivrées. Ces réformes introduites dès la mise en œuvre du Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP) en 1996, ont permis de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers. Pour ce qui est de la délivrance des dossiers relatifs à la création d'une entreprise, les délais sont passés de plus de deux (02) mois en 1997 à un (01) mois en 2000. Il en est de même (au cours de la 1997-2000) pour la délivrance des dossiers afférents à l'exercice de la profession de commerçant et à l'investissement où les délais sont passés respectivement de 24 jours à une délivrance séance tenante et de plus de trois (03) mois à un (01) mois.

3.9.2.2 Réduire le coût des facteurs de production

Les coûts de facteurs de production ont été relevés comme un poste de charge important qui pénalise la compétitivité des entreprises burkinabè. Sont en cause les prix élevés constatés au niveau de l'eau potable, de l'électricité, de la communication, de la main-d'œuvre et du transport.

Les analyses comparatives réalisées au niveau de la zone UEMOA sur les coûts de services montrent que sur la période 1996 et 1997 le Burkina a eu des coûts de production en moyenne supérieurs à ceux de la sous région.

- *Eau potable*

La politique tarifaire de l'eau repose sur des études préalables. Par ailleurs, des difficultés de leur mise en application ont subsisté (raisons sociales) nonobstant la privatisation du volet gestion financière de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA). Ainsi, de 1990 à 1995, la structure tarifaire comportait cinq (05) tranches avec des prix allant de 164 F CFA/m³ à 840 F CFA/m³. La prise en compte du tarif société est entrée en vigueur en 1997 a induit un réaménagement des tranches qui sont passées de 5 à 3. La dernière structure des prix date de 2001 et couvre la période 2001-2005. Elle prévoit un réajustement à la hausse du prix du m³ chaque année. Au cours des deux dernières années, deux réajustements à la hausse ont été opérés sur le prix du m³ d'eau. Ainsi, de 2000 à 2002, le taux de variation du prix moyen a évolué à la hausse.

Le niveau actuel du prix du m³ applicable aux entreprises est de l'ordre de 1.109 FCFA au Burkina Faso contre 396, 315 et 386 francs CFA au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Niger. Au niveau de la ressource en eau, les entreprises burkinabè ne disposent d'aucune marge de compétitivité par rapport à celles de l'espace sous-régional.

- *Electricité*

L'énergie a été toujours citée comme un facteur indispensable à la production. Par ailleurs, son coût élevé constitue une entrave à la compétitivité de l'économie. Une des solutions préconisées pour la réduction du prix du KWh est d'accélérer les processus d'interconnexion électrique avec les pays voisins (Côte d'Ivoire et Ghana) qui est aujourd'hui une réalité. Depuis la création de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL), les tarifs d'électricité sont appliqués uniformément sur tout le territoire national (suivant le principe de la péréquation et dans un esprit d'équité) et devraient faire généralement l'objet d'une révision périodique (tous les 5 ans). Pour des raisons sociales et du fait que la SONABEL est une société à participation de fonds publics, les politiques tarifaires n'ont toujours pas reflété les coûts de production, de transport et de distribution. Cette assertion est d'autant plus vérifiée avec l'avènement de la dévaluation du F CFA par rapport au Franc Français intervenue en 1994 où les prix (réajustés sur la base d'une étude tarifaire menée en 1988) sont restés inchangés à ce jour. L'interprétation faite de ce maintien des prix peut être comprise comme une réduction des prix du KWh (comparaison non faite avec d'autres pays de la sous-région) si l'on tient compte des évolutions, sans cesse à la hausse, des coûts des matières premières (DDO, FUEL, pièces de rechange, etc.).

Par ailleurs, un réajustement à la baisse du prix du KWh (hors taxe) entre 1990 et 1993 (le prix est passé de 77 F CFA/KWh à 69 F CFA/KWh) a été effectué avec toutefois un relèvement de plus de 300% (toute tension comprise) de la redevance. Cela a entraîné un taux de variation du prix du KWh de %. Malgré cet effort le prix de l'énergie reste assez élevé. A titre de comparaison le prix moyen du KWh est de 41 FCFA en Côte d'Ivoire, 53 FCFA au Bénin, 56 FCFA au Mali et 58 FCFA au Togo. Cet état de fait qui complique la situation financière des entreprises burkinabè a conduit certaines d'entre elles à faire des recommandations dans le sens de prix de l'énergie en envisageant notamment la suppression de la redevance mensuelle, de la prime fixe et de la taxe télé.

- *Communication*

Le secteur des télécommunications est composé de deux grands segments : la téléphonie fixe (gérée jusqu'à présent par l'Office National des Télécommunications (ONATEL qui est l'opérateur historique) et la téléphonie mobile. Les prix des communications ont connu des évolutions en dents de scie au cours des dix dernières années. Par ailleurs, la mise en place de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ARTEL) en 2000 a permis une meilleure gestion des communications tant locales, interurbaines qu'internationales.

A ce jour, on peut affirmer que les tarifs des communications (internationales et locales) pratiqués par l'opérateur historique (ONATEL) sont, de manière générale, relativement compétitifs au plan sous-régional dont la privatisation est prévue pour 2003. Toutefois, les tarifs de l'abonnement (tarifs d'accès) au téléphone fixe sont les plus élevés. Des réaménagements des tarifs de communication ont été opérés au cours des deux dernières années. Les réaménagements sensibles ont été effectués respectivement en mai 2000 et décembre 2001 et ont concerné le segment de la téléphonie fixe avec une réduction de 8% et 40% en moyenne pour les communications interurbaines et de 27% et 21% pour les communications internationales.

TABLEAU 14 : COMPARAISON DES TARIFS 2002 DES COMMUNICATIONS NATIONALES (LOCALES ET INTERURBAINES) DES PAYS VOISINS (tarif normal en F CFA TTC/mn)

Pays	Type de communications	Prix
<i>Burkina Faso</i>	<i>Locales</i>	24
Côte d'Ivoire	Locales	26
Mauritanie	Locales	32
Mali	Locales	100
Sénégal	Locales	36
Togo	Locales	24
Moyenne hors ONATEL		44
<i>Burkina Faso</i>	3.9.2.2.1.1 interurbaines	192
Côte d'Ivoire	interurbaines	204
Mauritanie	interurbaines	216
Mali	interurbaines	301
Sénégal	interurbaines	144
Togo	interurbaines	79
Moyenne hors ONATEL		180

Pour ce qui est du segment de la téléphonie mobile, il n'a été opérationnel qu'en 1996 avec l'opérateur historique à travers sa branche TELMOB. C'est en 2000 que ce segment a été ouvert avec l'entrée de deux opérateurs privés à savoir CELTEL BURKINA et TELECEL FASO portant le nombre d'opérateurs à trois. A ce niveau, on note qu'avec la concurrence et l'ARTEL, les prix des communications tendent à évoluer la baisse avec des écarts réduits entre opérateurs privés.

- *Hydrocarbures*

Au Burkina Faso, les prix sont administrés. Les modalités de réajustement des prix sont fixées par arrêté. De 1985 à 2002, plusieurs modes de tarification des produits pétroliers ont été adoptés. Ils sont passés de la tarification annuelle (de 1991 à 1993) à la tarification mensuelle en passant par celles à quatre mois, trimestrielle et bimensuelle (de 1994 à 2001). L'entrée en vigueur de ces modalités de tarification a été possible suite à la prise d'arrêtés. Ainsi, de 1994 à 2001, trois arrêtés portant révision des prix des produits pétroliers ont été pris (arrêté n° 94-163 (bis)/MCIM/SG du 25 novembre 1994, arrêté n° 98-024/MCIA/SG/IGAE du 02 avril 1998 et arrêté n°01-018/MCPEA/SG/IGAE du 19 mars 2001).

L'institution de la Taxe Unique sur les Produits Pétroliers (TUPP) de 1994 à 2000, qui a consacré le regroupement de tous les postes de prélèvements au profit d'établissements publics et parapublics, a permis de maintenir les prix aux consommateurs à des niveaux comparables à ceux pratiqués dans les autres pays de l'interland. En 2001, cette taxe a été remplacée par la Taxe sur les produits Pétroliers (TPP).

La nouvelle politique de réajustement des tarifs qui est entrée en vigueur en février 2001 vise à ce que les prix à la pompe reflètent les réalités du marché pétrolier international. Les prix sont révisés tous les mois, d'une part en fonction des variations des cotations du Platt's European Marketscan (PEM), pour le marché de référence qui est le marché méditerranéen, et d'autre part en fonction des fluctuations du dollar.

Les prix CAF sont basés sur la parité importation. Les moyennes des cotations journalières du Platt's et du dollar du 1^{er} au 25 du mois donné servent à élaborer la structure de prix du mois suivant. Les variations de prix sont systématiquement répercutées à la pompe sauf pour les produits subventionnés que sont le pétrole, le fuel-oil et le DDO SONABEL, ainsi que le gaz butane.

Au regard de la différence entre le prix à la pompe et celui CAF, les prélèvements au profit d'établissements publics et parapublics (charges dépôts côtiers, transport et transit, montant des droits et taxes et TUPP ou TPP) représentent plus de 70% dans la structure des prix.

Dans un souci de synthèse, deux (02) catégories de produits pétroliers ont été constituées. La première catégorie, regroupe les produits pétroliers utilisés pour le transport à savoir : l'essence, le super, le pétrole et le gasoil. Les produits pétroliers utilisés par les unités industrielles (DDO, FUEL, Jet A1) constituent la deuxième catégorie.

De 1992 à 2002, le prix moyen CAF (moyenne simple) des produits pétroliers est passé de 62,9 F CFA le litre à 141,4 FCFA pour les produits pétroliers destinés au transport.

- *Salaires moyens*

Le travail est tout aussi important pour les entreprises que les autres facteurs de production tels que les matières premières. Selon les travaux de Pigato, le coût unitaire de travail a considérablement crû dans les pays de l'UEMOA entre les années 1983 et 1993 (5,9% au Burkina, 5,6% pour le Sénégal contre -15,9% pour le Ghana). Ce résultat est confirmé par les travaux portant sur la compétitivité et la croissance au Burkina faso. Selon cette étude la dévaluation du fcfa a provoqué une baisse du coût unitaire de travail jusqu'en 1997 toutefois, les coûts salariaux au Burkina dépassent de loin ceux des pays voisins à revenu comparable : 94% de ceux du Mali, 60% de ceux du Bénin, de 70% de ceux du Togo. Les origines de cette faiblesse peuvent être attribuées à la législation du travail qui autorise des salaires minima et des charges sociales élevées.

- *Transport*

Le tableau suivant reprend quelques éléments de comparaison sur les coûts unitaires de transport dans les pays de l'UEMOA. Il en ressort que les coûts unitaires de transport sont partout supérieurs à la moyenne des pays de la zone, entraînant un grand handicap dans la compétitivité sous-régionale des entreprises.

Tableau 15 : Eléments de comparaison des coûts unitaires de transport dans l'UEMOA (1996-1997)

Pays	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Moyenne UEMOA
Transport routier (FCFA/Km)	33,5	55	31,2	33,6	42,4	33,6	31,6	37,3
Transport aérien Paris (FCFA/kg)	2900	3000	2900	3000	2800	2200	2800	2800
Transport ferroviaire	33,7	52,5	26,6	28,9	26,6	28,9	40	33,9

Source : Rapport sur l'économie du Burkina Faso 2000, Ministère de l'Economie et des Finances

Pour ce qui concerne le transport, les infrastructures sont juste acceptables. Le réseau routier burkinabè représente 67% du réseau global ; c'est un puissant outil de désenclavement et un moyen d'approvisionnement du marché local. Le coût de transport des marchandises est lié au prix du carburant, à l'état des routes et à la distance à parcourir. Or nous savons que le prix du carburant augmente au fil des années et que sur les 8 739 Kms de routes entretenues en 1998, seulement 2 229 Kms soit 25% étaient jugés bons.

3.9.2.3 Réduire la pression fiscale sur le secteur formel

La fiscalité est une contrainte qui pèse sur l'activité économique et entrave la compétitivité des entreprises burkinabè. Réputée non incitative et répressive, la fiscalité burkinabè garde un caractère discriminatoire entre les acteurs de l'économie et les mécanisme de sa perception complique les rapports entre les entreprises et le Trésor Public.

Par ailleurs, il est admis que la fiscalité serait à la base de nombreuses distorsions constatées au niveau des secteurs économiques et en particulier elle pourrait expliquer le faible développement des secteurs des NTIC, des mines, des assurances, etc.

Au total, le système fiscal burkinabè ne serait pas tout à fait profitable au Trésor Public, vus les fuites de capitaux qu'elle favorise et le niveau actuel des investissements directs ; et elle empêche aux entreprises, à travers les divers prélèvements inconséquents de disposer de tout leur potentiel financier pour assurer durablement leur performance sur le marché intérieur et extérieur.

L'accroissement des recettes publiques dont le pays a besoin pour financer les dépenses publiques nécessaires à la résorption du déficit social ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité des entreprises

C'est dans l'optique de concilier l'accroissement des recettes budgétaires et l'utilisation des incitations fiscales comme moyen de promotion de l'investissement, qu'un indicateur synthétique d'appréciation de la fiscalité du capital a été mis à la disposition du secteur privé et de l'administration à savoir le Taux Effectif Marginal d'Imposition (TEMI). Cet indicateur a été utilisé pour la première fois en 2000 au Burkina Faso dans le cadre de la réalisation d'une étude portant sur les implications macroéconomiques de la fiscalité des entreprises sur l'offre globale. Cette étude a recommandé le maintien du taux du BIC à 35% comme partout ailleurs dans les pays voisins.

Pour le calcul de cet indicateur, seulement 31 entreprises sur un échantillon de 150 présentant un chiffre d'affaires supérieur de 200 millions de FCFA ont été retenues.

De l'exploitation de leurs bilans de 1998 à 2000 et nonobstant les difficultés rencontrées, le TEMI moyen calculé est de 33% avec cependant de grandes disparités selon les secteurs d'activités.

Tableau 16 : TEMI calculés dans les différents secteurs d'activité (en %)

N°	Secteurs	Taux rentabilité Avant impôt	Taux rentabilité après impôt	TEMI
I	<u>Secteur secondaire</u>			
I-1	Industries agricoles et alimentaires	32,10	14,27	55,55
I-2	Egrenage du Coton	27,43	19,74	28,03
I-3	Cuirs et peaux	15,37	9,78	36,37
I-4	Industries chimiques	16,85	9,71	42,37
I-5	Carton	63,59	43,61	31,42
I-6	Tôles	29,90	19,78	33,85
I-7	Cycles	368,68	250,08	32,17
I-8	BTP	24,36	14,88	38,92
II	<u>Secteur tertiaire</u>			
II-1	Commerces et services	30,74	18,90	38,52
II-2	Distribution des produits Pétroliers	83,00	38,96	53,06
II-3	Banques et assurances	180,21	163,42	9,32
	Moyenne Générale	49,20	32,94	33,05

Il est remarquable que le TEMI moyen atteint environ 39 si on ne tient pas compte du secteur des assurances dans les calculs. Ce chiffre traduit parfaitement la situation difficile des entreprises burkinabè face à l'impôt. Comparé aux pays voisin le TEMI moyen calculé certes à une période différente donne pour le Mali 41%, pour la Cote d'Ivoire 31,9% et pour le Sénégal 31,10%.

Tableau 17 : TEMI des pays de l'Afrique de l'Ouest en 1996

n°	Pays	Secteur	
		Sans Industrie	Incitation Services
1	<i>Mali</i>	41,00%	34,60%
2	<i>Côte d'Ivoire</i>	31,90%	29,70%
3	<i>Sénégal</i>	31,10%	32,30%

Source : Service conseil pour l'investissement étranger, Société Financière Internationale (SFI) et Banque Mondiale

Par ailleurs, du fait du caractère récent en ce qui concerne l'utilisation de cet indicateur auquel s'ajoute le manque de dispositions prises pour toujours produire des statistiques, le renseignement de cet indicateur pourrait s'avérer difficile. Bien que le calcul n'ait concerné que 31 entreprises le TEMI permet de voir qu'une baisse substantielle du taux d'un impôt, d'une taxe ou la mise en œuvre d'une bonne politique fiscale aura pour effet la baisse du niveau de l'indicateur et rendrait les entreprises burkinabè plus compétitives.

3.9.2.4 Promouvoir l'investissement privé

Bien qu'ayant connu une amélioration depuis la dévaluation, la productivité marginale du capital reste encore faible : autour de 20% entre 1995 et 1997. Ce qui rend compte d'un environnement peu incitatif et défavorable à l'investissement privé. Cette situation couplée aux opportunités offertes par l'Union Douanière a poussé les autorités publiques à réviser le code de l'investissement en 1997. Ce nouveau code garantit les mêmes droits et obligations aux entreprises nationales et étrangères. Cette mesure a eu un impact positif sur l'investissement privé, comme en atteste le tableau suivant :

Tableau 12 : Evolution de l'investissement privé de 1997 à 2001

	1997	1998	1999	2000	2001
Investissement privé (en millions de fca)	128 602	115 256	134 212	147 084	148 261
Investissement total (en millions de fca)	232 382	234 681	261 667	271 694	246 186
%privé dans le total	55%	49%	51%	54%	60%

Source : calculés à partir des données de Instrument Automatisé de Prévision, MEF

3.9.3 EVALUATION DES RESULTAS ATTEINTS DANS LE CADRE DU CSLP ET PERSPECTIVES.

Les indicateurs de suivi du secteur privé et de la compétitivité qui ont fait l'objet d'analyse ont été synthétisés de manière à permettre de suivre leur évolution.

De l'analyse de ces indicateurs, une des évidences est que les réformes entreprises dans le cadre de la promotion d'un environnement juridique, réglementaire des affaires attractif et de l'initiative privée, doivent être poursuivies avec toutefois une attention des pouvoirs publics sur la réduction des coûts des facteurs de production. Par ailleurs, l'incitation du secteur privé à investir plus dans des secteurs porteurs et compétitifs doit être soutenue vigoureusement par l'Etat. Les lois du marché libre jouent à priori en défaveur des entreprises burkinabè du fait de son enclavement et de sa relative pauvreté.

Encadré 11 : nécessité de renforcer le dispositif de collecte des données sur le secteur privé et la compétitivité

Lors de la collecte des données, un des constats a été que ces indicateurs, tels que intitulés ne permettent pas de mener des analyses fines. Au regard des difficultés rencontrées dans la collecte des données, il nous a paru nécessaire de noter que des dispositions diligentes doivent être prises dans la perspective de leur mise à jour, leur viabilisation, leur amélioration. En effet, certains indicateurs, malgré leur existence, ne pourront être fiables du fait de leur caractère disparate d'où la nécessité d'une réorganisation des structures. D'autres, par contre exigent une prise en charge par les structures responsables.

3.10 GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

Promouvoir le développement humain durable ne constitue pas uniquement un objectif social, économique et technologique, mais il s'agit aussi d'une mission institutionnelle et politique. Dans cette perspective, il faut reconnaître la place de la bonne gouvernance dans le développement ainsi que le rôle majeur que jouent les institutions, les règles et les processus politiques dans la croissance économique, la scolarisation des enfants et les avancés du développement humain.

La bonne gouvernance peut être définie comme l'ensemble des mesures mises en œuvre pour assurer et optimiser la gestion des affaires publiques sur le plan économique, politique et administratif. Elle englobe de ce fait les mécanismes, les processus, les institutions par le biais desquels les citoyens expriment leur intérêts, exercent leur droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différents. En résumé, la gouvernance est un système de gestion politique et administrative des ressources publiques qui, avec l'aide de l'autorité politique et d'un pouvoir de contrôle, vise le développement social, économique d'une société.

La bonne gouvernance qui implique la participation de tous les acteurs de développement requiert les principes de base suivants :

- la participation des hommes et des femmes à la prise de décision ;
- le primat du droit qui s'exprime en l'existence de cadres juridiques équitables des lois applicables de façon impartiale et d'une justice indépendante ;
- la transparente fondée sur la libre circulation de l'information ;
- L'équité qui consiste à ménager l'environnement politique, économique et social permettant à chacune et chacun d'améliorer ou, tout au moins, de préserver ses conditions de vie ;
- L'efficacité et l'adéquation des institutions ;
- La responsabilité qui implique que les titulaires des postes de responsabilité à un niveau quelconque (appareil politique, administration, économie société civile) rendent compte et, qu'en corollaire, les citoyens soient en mesure de leur en demander.

Dans sa structure analytique, la bonne gouvernance comporte trois dimensions qui reprennent chacune à son compte les principes de base dessus cités : une dimension politique, une dimension administrative et une dimension économique. Même si elles sont distinctes, ces trois dimensions sont en interaction.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté place la promotion de la bonne gouvernance comme quatrième axe stratégique de réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Dans ce cadre, on observe qu'au niveau politique, des efforts ont été concentrés au cours de l'année 2001 sur le renforcement, de la démocratie et de l'Etat de droit. Dans le domaine économique, des mécanismes, qui assurent la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques ont été mis en œuvre.

3.10.1 LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET DEMOCRATIQUE

La quête du jeu transparent recueillant l'adhésion de l'ensemble de la classe politique a conduit à une révision du code électoral et au renforcement des prérogatives de la commission électorale indépendante (CENI). Ainsi, les élections législatives de mai 2002 se sont déroulés dans un contexte de transparence et se sont traduites par la présence de treize partis politiques à l'Assemblée Nationale contre seulement trois partis au cours de la législature passée. Dans cette optique, la charte des partis politiques et le statut de l'opposition ont été adoptés par l'Assemblée Nationale, et un Observatoire indépendant des élections a été créé au sein de la société civile. En 2002, le Gouvernement a procédé à l'installation des nouvelles juridictions supérieures (Conseil Constitutionnel, Cour des Comptes, Conseil d'Etat, Cour de Cassation).

L'environnement politique est de plus en plus favorable aux femmes, elles participent activement à la vie politique du pays au niveau de toutes les institutions politiques, de l'administration et de la société civile. En outre, la protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux des travailleurs et des enfants a fait l'objet de la part de l'Etat d'un engagement sérieux au niveau international et national. A ce titre, il est signataire de nombreuses conventions et des principaux instruments en la matière.

3.10.2 LA GOUVERNANCE LOCALE

Adopté en 1998 par l'Assemblée Nationale, les textes d'Orientation de la décentralisation (TOD) sont un ensemble de lois qui fixent les grands axes de la décentralisation au Burkina Faso. Il s'agit des lois suivantes :

- Loi N°040/98/AN du 3 Août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso ;
- Loi N°041/98/AN du 6 Août 1998 relative à l'organisation du territoire au Burkina Faso ;
- Loi N°42/98/AN du 6 août 1998, relative à la mise en œuvre.

L'article 2 de la loi portant sur l'orientation de la décentralisation stipule « *la décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales ou collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.* ». Cette loi ouvre des perspectives pour :

- le renforcement des capacités locales en matière d'utilisation durable des terres ;
- le renforcement et l'amélioration de la participations des communautés locales ou des différents groupes cibles aux programmes et projets de développement et de gestion de l'environnement urbain et rural.

Le processus de décentralisation a réalisé des avancés significatives avec la création des 13 régions qui complète le dispositif organisationnel. De même, la prochaine mise en place d'un comité permanent de suivi des textes d'application des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) et, d'autre part, du projet de création d'une structure interministérielle de mise en œuvre de la décentralisation, permettront d'améliorer de façon significative la dynamique de la programmation et une meilleure planification des activités à mener.

3.10.3 LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE

La gouvernance économique peut se comprendre comme l'ensemble des processus de prise de décision qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et ses relations économiques avec les autres nations.

Pour avoir une juste appréciation de l'état général de la gouvernance économique, l'ONAPAD propose un panel d'indicateurs sur :

- la transparence de la gestion des finances publiques ;
- l'efficacité de la chaîne de dépense ;
- l'efficacité de la passation et de l'exécution des marchés publics ;
- la qualité de la programmation budgétaire, de sa fiabilité ainsi que la traduction des priorités de la lutte contre la pauvreté en terme budgétaire ;
- l'effectivité et l'efficacité du contrôle à posteriori (administratif et juridictionnel) ;
- la qualité de l'environnement économique (lutte contre la corruption).

A l'étape actuelle, tous les indicateurs ne sont pas renseignés, mais une appréciation d'ensemble permet de dire que des efforts ont été faits d'une part, dans le sens de la déconcentration des budgets et de la mise en place des crédits délégués dans les ministères sociaux et, d'autre part, dans la programmation de la passation des marchés. Toutes ces actions seront consolidées et mises en œuvre dans le cadre du plan d'action global pour le renforcement de la gestion budgétaire au cours de la période 2002-2004 adopté par le Gouvernement en juillet 2002.

4 CONCLUSION GENERALE

Les politiques économiques et sociales menées ont certes eu un impact sur la pauvreté, toutefois la situation de la pauvreté demeure préoccupante.

Sous l'effet des crises économiques et des programmes de stabilisation et d'ajustement, on constate que malgré les efforts déployés pour enrayer les effets néfastes de ces politiques, que les conditions de vie des populations n'ont pas connu une amélioration significative au Burkina Faso.

La compression des dépenses publiques qui est un élément des programmes de stabilisation et d'ajustement, les licenciements, etc. ont aggravé la pauvreté des populations en mettant à la charge de celle-ci certaines dépenses jusque là supportées par l'Etat.

En citant en exemple les secteurs sociaux de base, l'Etat consent d'importants investissements et y consacre un fort pourcentage de son budget. Malgré cela, les services de l'éducation, le système d'approvisionnement en eau potable, les services de santé coûtent de plus en plus chers aux populations. Ce qui entraîne une faible fréquentation de ces services.

L'exemple de l'éducation est édifiant dans ce domaine ; un plan décennal a été adopté (2000-2009) qui accorde une priorité à l'éducation de base, parce que considéré comme le moteur essentiel de la valorisation des ressources humaines. Bien que la couverture scolaire soit nettement améliorée, elle reste en deçà des objectifs pour la période 2000 à 2002.

Par ailleurs, un plan d'action national (2000-2004) pour l'éducation des filles a été adopté. Celui-ci visait à réduire d'un tiers l'écart entre les taux bruts de scolarisation des garçons et des filles. Malgré cela, les progrès sont mitigés et les efforts méritent d'être poursuivis.

Dans le domaine de la santé, l'objectif fondamental est l'accessibilité des populations à des soins de qualité et à des coûts réduits. La stratégie gouvernementale en ce domaine est fondée sur les soins de santé primaires dont l'initiative de Bamako constitue une approche de référence. L'adoption du plan national de développement sanitaire a permis de réduire les taux de mortalité globale infantile et maternelle, même si par ailleurs ces taux demeurent élevés.

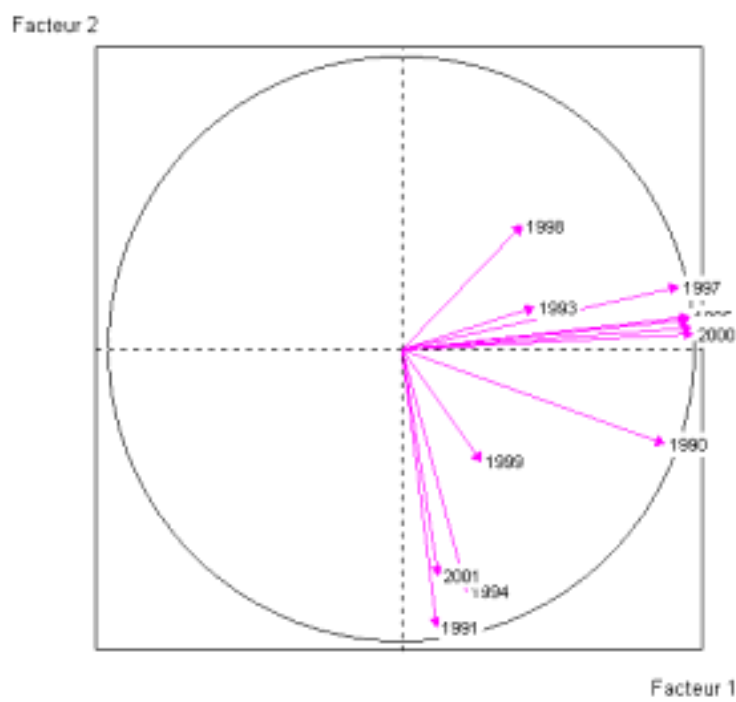
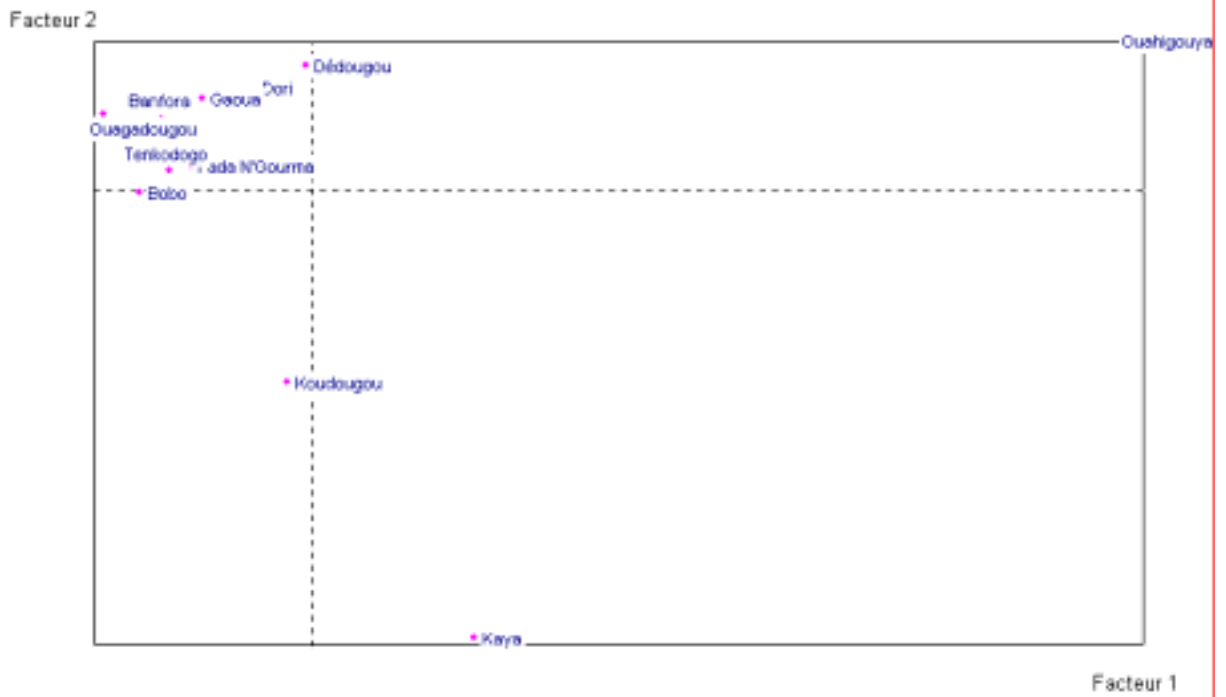
En matière d'approvisionnement en eau potable, le taux de couverture demeure insuffisant avec des coûts élevés pour une ressource si utilisée.

S'agissant de l'emploi, les taux de chômage croissent d'année en année malgré les nombreux projets créateurs d'emploi.

Certes des performances ont été enregistrées au niveau macro-économique, mais force est de reconnaître que la base de l'économie demeure fragile du fait de la pression démographique, de l'enclavement du pays, de l'insuffisance des capitaux et des ressources humaines.

5 ANNEXES

Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux de prévalence de la cécité
crépusculaire



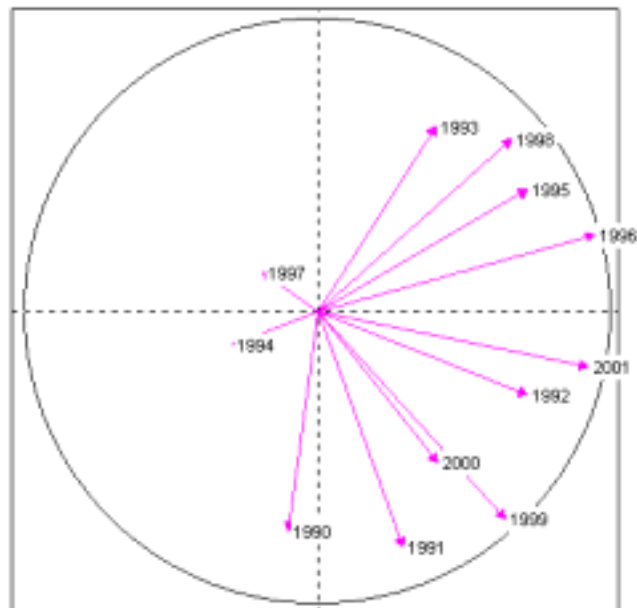
Analyse en composantes principales
Représentation des régions sanitaires selon le taux de prévalence de la cécité
crépusculaire (les régions sanitaires de Ouahigouya et de Kaya non incluses).

Facteur 2



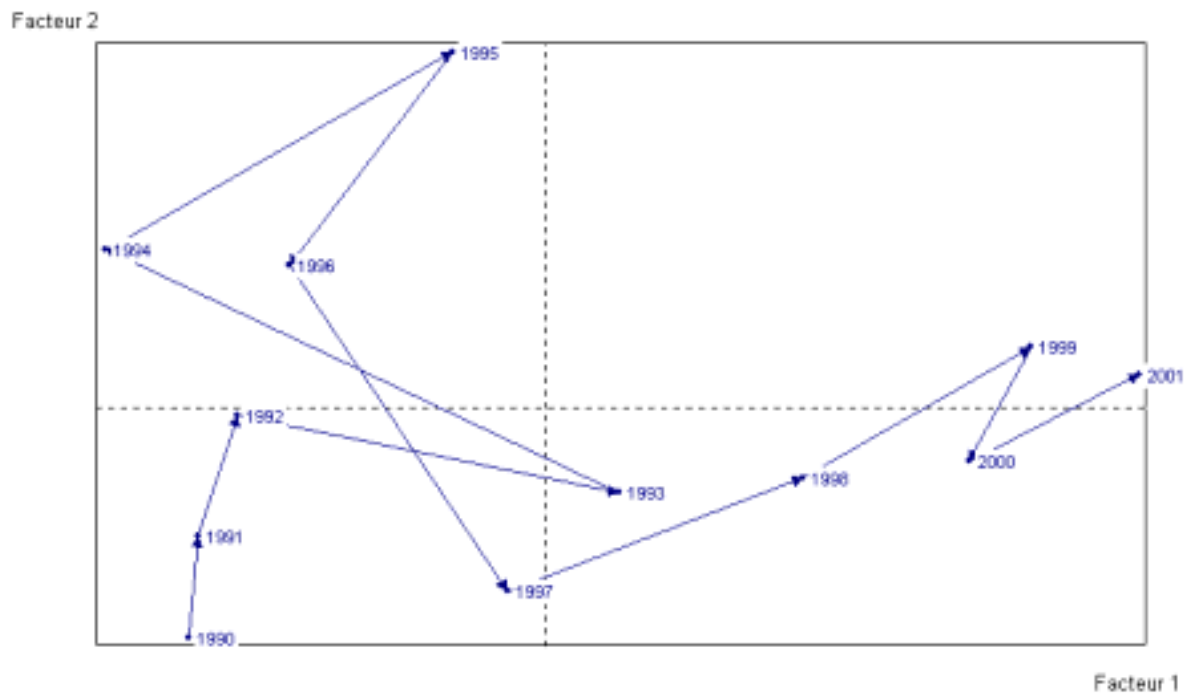
Facteur 1

Facteur 2



Facteur 1

Analyse en composantes principales Evolution des indicateurs de santé.



Cercle de corrélation entre les indicateurs de santé



ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES
STATISTIQUES SOMMAIRES DES VARIABLES CONTINUES
EFFECTIF TOTAL : 12 POIDS TOTAL : 12.00

NUM . IDEN - LIBELLE	EFFECTIF	POIDS	MOYENNE	ECART-TYPE	MINIMUM	MAXIMUM
1 . TUFFS - utilisation FS	12	12.00	22.24	2.33	18.32	25.93
2 . TPC - Prevalence Cont	12	12.00	9.63	1.68	6.08	12.64
3 . TAA - accouchement assisté	12	12.00	29.72	5.56	20.05	37.97
4 . TMM - Motalite maternelle	12	12.00	289.39	72.30	180.89	383.07
5 . NAIS - TFPnaissance	12	12.00	12.55	5.17	9.81	28.93
6 . RMAC - Rayon M action	12	12.00	10.71	1.14	9.11	13.13
7 . CECI - Tx cecite crep	12	12.00	0.33	0.16	0.08	0.64

MATRICE DES CORRELATIONS

	TUFFS	TPC	TAA	TMM	NAIS	RMAC	CECI
TUFFS	1.00						
TPC	-0.25	1.00					
TAA	0.04	0.67	1.00				
TMM	0.06	-0.63	-0.71	1.00			
NAIS	-0.43	0.05	-0.25	0.11	1.00		
RMAC	0.29	-0.06	0.03	-0.27	-0.16	1.00	
CECI	-0.26	-0.10	0.06	0.41	-0.18	-0.21	1.00

MATRICE DES VALEURS-TESTS

	TUFFS	TPC	TAA	TMM	NAIS	RMAC	CECI
TUFFS	99.99						
TPC	-0.87	99.99					
TAA	0.14	2.79	99.99				
TMM	0.21	-2.58	-3.08	99.99			
NAIS	-1.59	0.16	-0.89	0.37	99.99		
RMAC	1.04	-0.21	0.09	-0.97	-0.56	99.99	
CECI	-0.90	-0.34	0.22	1.52	-0.64	-0.75	99.99

VALEURS PROPRES

APERCU DE LA PRECISION DES CALCULS : TRACE AVANT DIAGONALISATION .. 7.0000
SOMME DES VALEURS PROPRES 7.0000

HISTOGRAMME DES 7 PREMIERES VALEURS PROPRES

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENT.	POURCENT. CUMULE
1	2.4335	34.76	34.76
2	1.7067	24.38	59.15
3	1.3121	18.74	77.89
4	0.7478	10.68	88.57
5	0.4250	6.07	94.64
6	0.2909	4.16	98.80
7	0.0840	1.20	100.00

RECHERCHE DE PALIERS (DIFFERENCES TROISIEMES)

PALIER ENTRE	VALEUR DU PALIER
1-- 2	-501.85

RECHERCHE DE PALIERS ENTRE (DIFFERENCES SECONDES)

PALIER ENTRE	VALEUR DU PALIER
1-- 2	332.18
3-- 4	241.46

INTERVALLES LAPLACIENS D'ANDERSON

INTERVALLES AU SEUIL 0.95

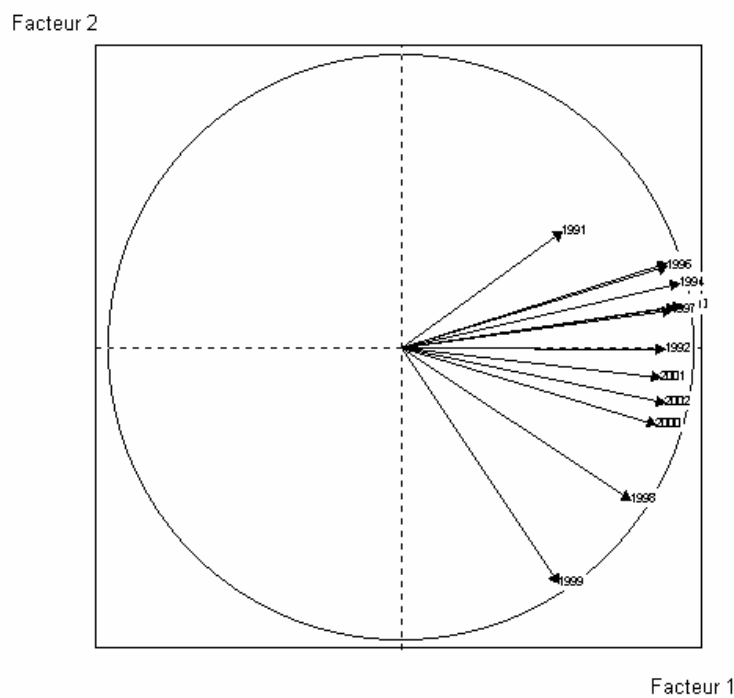
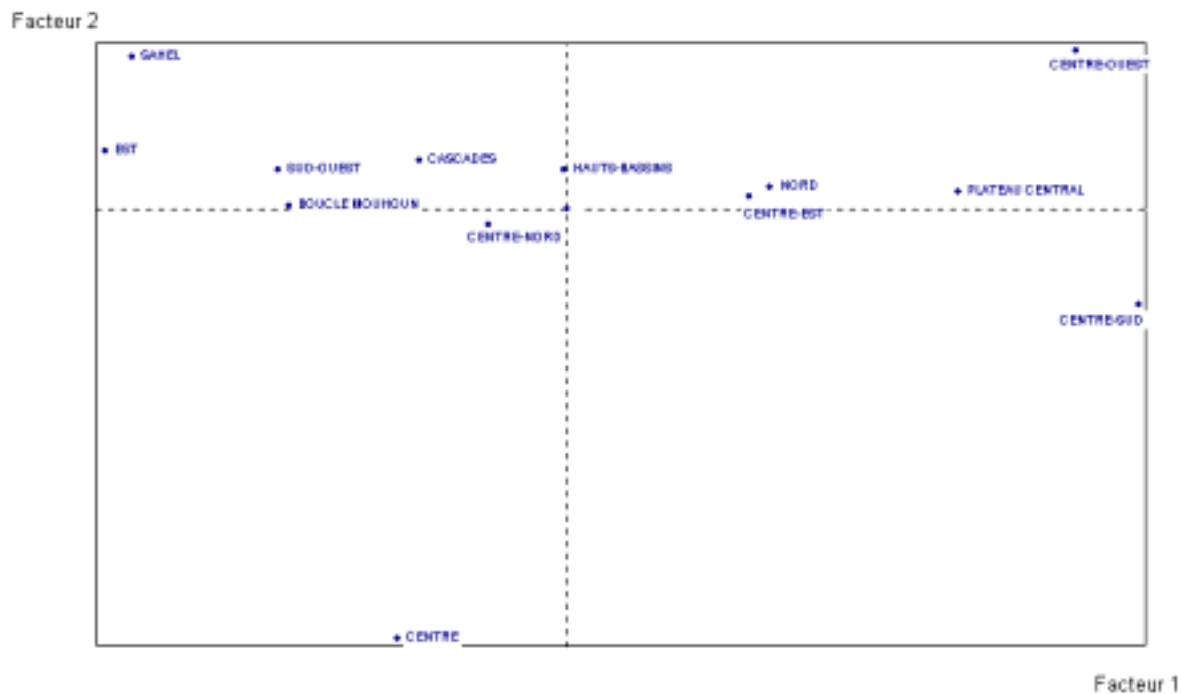
NUMERO	BORNE INFERIEURE	VALEUR PROPRE	BORNE SUPERIEURE
1	1.0550	2.4335	5.6129
2	0.7399	1.7067	3.9366
3	0.5689	1.3121	3.0264
4	0.3242	0.7478	1.7249
5	0.1843	0.4250	0.9803

COORDONNEES DES VARIABLES SUR LES AXES 1 A 5

VARIABLES ACTIVES

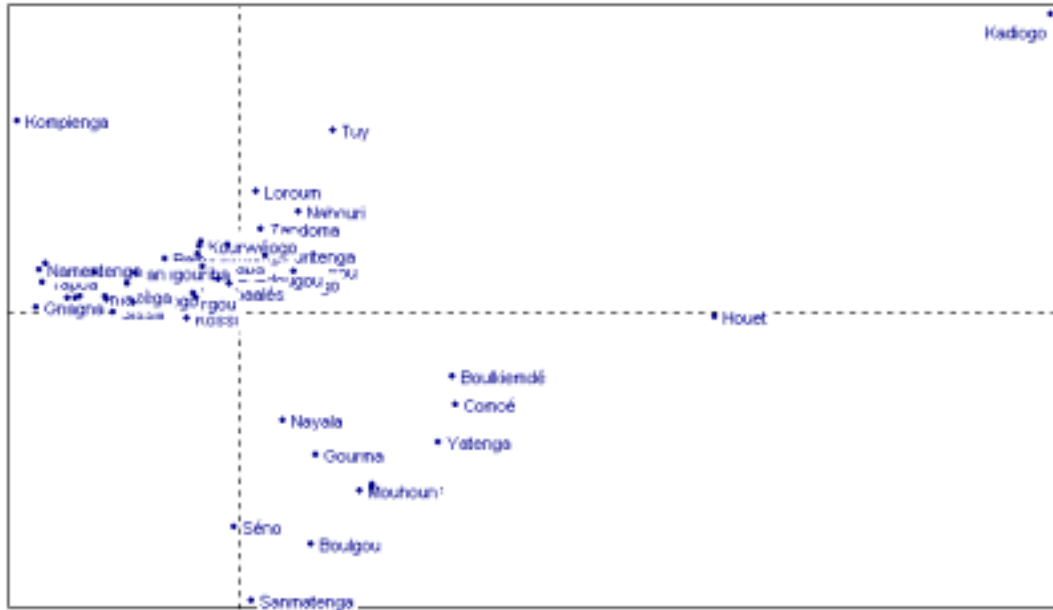
VARIABLES	COORDONNEES					CORRELATIONS VARIABLE-FACTEUR					ANCIENS AXES UNITAIRES				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
TUFFS - utilisation FS	0.00	-0.85	0.08	-0.36	0.36	0.00	-0.85	0.08	-0.36	0.36	0.00	-0.65	0.07	-0.41	0.55
TPC - Prevalence Cont	-0.81	0.38	0.04	-0.05	0.12	-0.81	0.38	0.04	-0.05	0.12	-0.52	0.29	0.03	-0.06	0.18
TAA - accouchement assisté	-0.86	0.07	0.36	-0.05	0.20	-0.86	0.07	0.36	-0.05	0.20	-0.55	0.05	0.31	-0.06	0.31
TMM - Motalite maternelle	0.93	0.04	0.18	-0.05	0.18	0.93	0.04	0.18	-0.05	0.18	0.59	0.03	0.16	-0.06	0.27
NAIS - TFPnaissance	0.18	0.58	-0.67	0.07	0.40	0.18	0.58	-0.67	0.07	0.40	0.12	0.44	-0.58	0.08	0.62
RMAC - Rayon M action	-0.22	-0.62	-0.26	0.69	0.09	-0.22	-0.62	-0.26	0.69	0.09	-0.14	-0.48	-0.22	0.80	0.13
CECI - Tx cecite crep	0.29	0.32	0.79	0.35	0.19	0.29	0.32	0.79	0.35	0.19	0.19	0.25	0.69	0.41	0.30

Analyse en composantes principales
Représentation des régions selon le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle



Analyse en composantes principales
Représentation des provinces selon leur niveau d'IDH atteint sur 5 ans

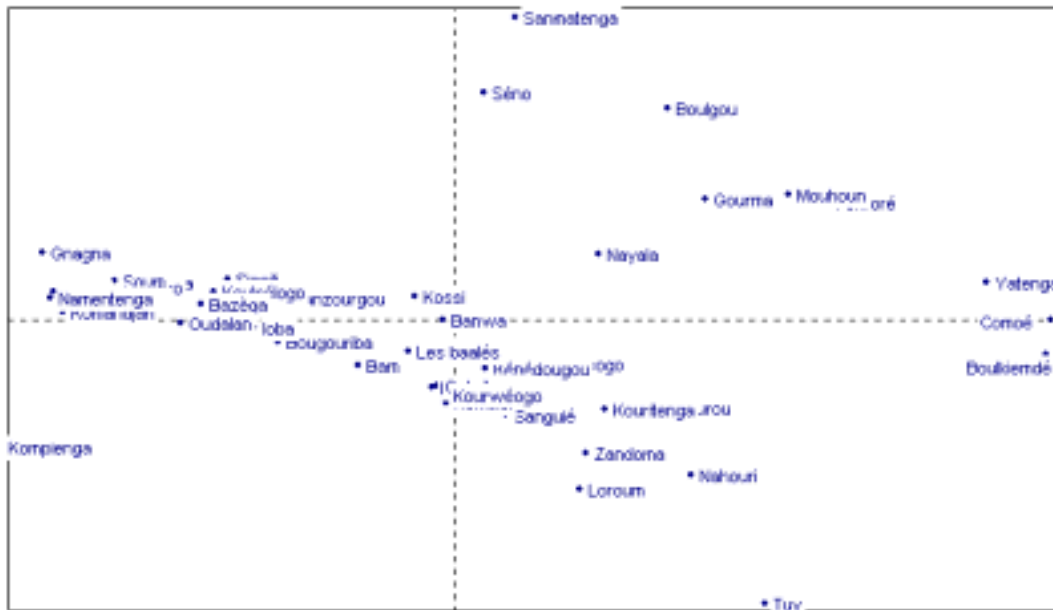
Facteur 2



Facteur 1

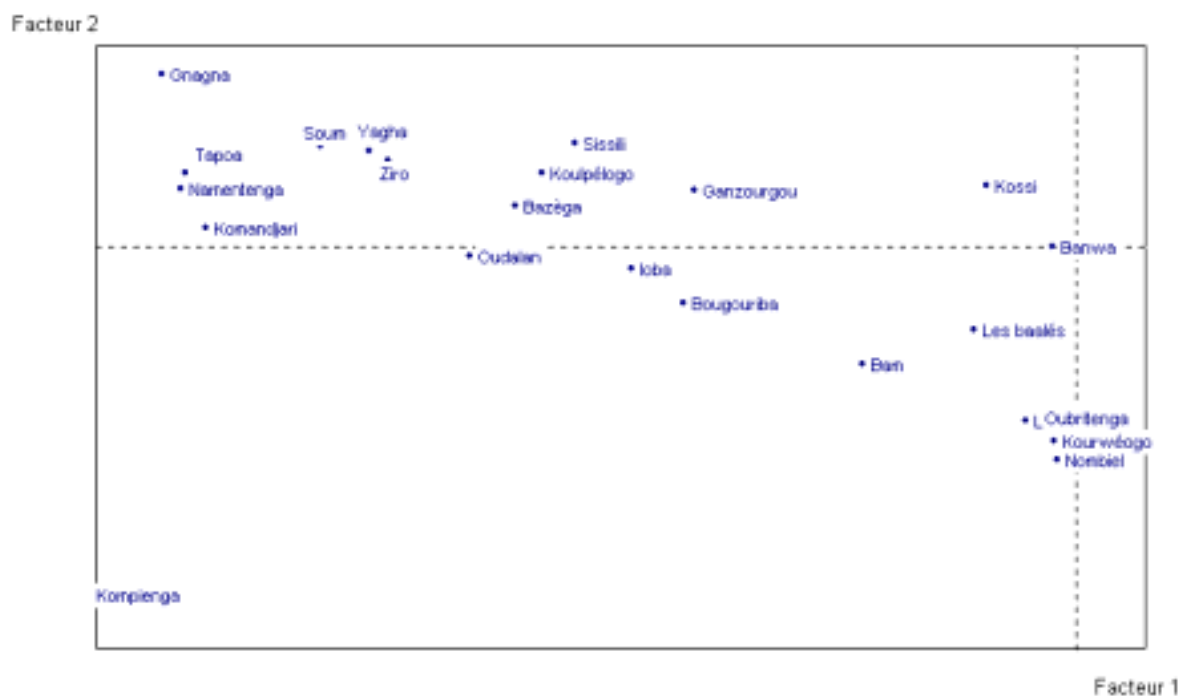
**Représentation des provinces selon leur niveau d'IDH atteint sur 5 ans
(les provinces du Kadiogo et du Houet exclues)**

Facteur 2



Facteur 1

Représentation des provinces selon leur niveau d'IDH atteint sur 5 ans
(les provinces du Kadiogo et du Houet exclues avec un agrandissement zone gauche du graphique zone des faibles IDH)



Classification hiérarchique directe

